



FRANCE STRATÉGIE

ÉVALUER. ANTICIPER. DÉBATTRE. PROPOSER.

CITATIONS DE FRANCE STRATÉGIE

mercredi 14 octobre 2015

www.strategie.gouv.fr

Sommaire

France Stratégie

Un conseiller d'État taclé par le Conseil d'Etat <i>Le Canard Enchaîné - 14/10/2015</i>	5
Conférence sociale: la CGT pas sûre de participer, Solidaires boycotte <i>Agence France Presse Fil Eco - 13/10/2015</i>	6
Macron calme le jeu mais n'en pense pas moins <i>Le Figaro - 14/10/2015</i>	7
Une Conférence sociale menacée de boycott <i>L'Echo Haute Vienne - 14/10/2015</i>	8
Dernière minute : le Code du Travail sous les projecteurs <i>Cadres & Avenir - 23/09/2015</i>	9
Enfanter en solo : un choix ? <i>Féminin Psycho Enfants - 01/10/2015</i>	10
[CP] Le compte personnel d'activité, l'outil d'aide aux personnes dans leurs transit° e... <i>Parti Socialiste - 13/10/2015</i>	13
La semaine économique et social France <i>Bilans Hebdomadaires - 12/10/2015</i>	14
Compte personnel d'activité: un rapport remis à Valls propose un dispositif universel à... <i>Liberation.Fr - 08/10/2015</i>	15
Conférence sociale: la CGT pas sûre de participer, Solidaires boycotte <i>Lerevenu.Com - 13/10/2015</i>	16
Les droits à la formation au cœur du compte personnel d'activité <i>Artflv.Org - 13/10/2015</i>	17
Mon intervention au Bn du PS le lundi 12 octobre : droits collectifs du travail et « co... <i>Blogs.Mediapart.Fr - 13/10/2015</i>	18
Première séance du mardi 13 octobre 2015 : compte rendu <i>Assemblée- Nationale.Fr - 14/10/2015</i>	25
Sécurité sociale professionnelle : une coquille vide ? (VIDEO) <i>Boursorama.Com - 13/10/2015</i>	37
Solène Billaud, Sibylle Gollac, Alexandra Oeser, Julie Pagis (dir.), Histoires de famil... <i>Revue.Org - 13/10/2015</i>	38
Un indicateur trompeur peut en cacher un(d') autre(s) <i>Alternatives- Economiques.Fr - 13/10/2015</i>	41
Miroir Social : votre réseau d'information sociale <i>Miroirsocial.Com - 13/10/2015</i>	46
INTERVIEW EMMANUEL MACRON, LE MINISTRE DE <i>L'Est Républicain Toutes Editions - 13/10/2015</i>	48
Credit d'impôt : le cice largement adopté par les entreprises <i>Echos Judiciaires Girondins - 09/10/2015</i>	50
Le CPA dévoile ses contours <i>Entreprise & Carrières - 13/10/2015</i>	51
Le modèle hybride s'impose en Europe <i>Voyages & Stratégie - 01/09/2015</i>	52
Souhaits de bienvenue à délégation étrangère <i>Le Journal Officiel - Débats Assemblée Nationale CR - 01/10/2015</i>	57
Un code du travail supplétif incitera-t-il vraiment à négocier ? <i>Actuel RH - 13/10/2015</i>	70
#CPA : le rapport France Stratégie sur le Compte Personnel d'Activité à télécharger @Fo... <i>François Bourboulon - 13/10/2015</i>	72
CICE: la révolution de l'offre n'aura pas lieu <i>Telas- Eu.Com - 13/10/2015</i>	73

Sommaire

Didier Cozin : Les Comptes divers et variés sont une trouvaille pour faire accepter l'i... <i>Miroirsocial.Com - 13/10/2015</i>	76
Remise du rapport sur le compte personnel d'activité <i>Batidoc.Com - 13/10/2015</i>	78
Un compte personnel d'activité pour les étudiants salariés ? <i>E- Orientations.Com - 13/10/2015</i>	79

France Stratégie



Un conseiller d'Etat taclé par le Conseil d'Etat

UN conseiller d'Etat contredit par le Conseil d'Etat, ce n'est pas courant. Un conseiller d'Etat contredit par le Conseil d'Etat pour avoir entériné le licenciement d'un salarié contre l'avis de l'Inspection du travail, c'est encore plus rare. Et, quand ce conseiller a été chargé par le Premier ministre de réfléchir à l'assouplissement du droit du travail en France et lui a remis, le 9 septembre, un rapport de 44 propositions pour « *donner plus de souplesse aux entreprises* »... ça finit par faire rire.

De la souplesse, Jean-Denis Combrexelle n'en est pas dépourvu. Dès 2009, il écoute avec bienveillance les doléances d'Air France, qui veut se séparer d'un commandant de bord atteint par la limite d'âge, alors fixée à

60 ans. Ce pilote, Philippe Marty, demande, au minimum, un reclassement au sol, comme la loi l'exige. Refusé ! Mais, comme il est titulaire d'un mandat de délégué syndical, son licenciement doit être autorisé par l'inspecteur du Travail. Lequel, pas très souple, refuse de débarquer le commandant.

La compagnie ne se laisse pas abattre et use de tous les recours possibles. Jusqu'à parvenir au bureau de Jean-Denis Combrexelle, alors directeur du Travail, qui annule les décisions de l'Inspection du travail et de sa direction régionale : Marty est licencié en août 2009.

Le commandant de bord introduit alors un recours devant la juridiction administrative, et, en juin 2013, la cour d'appel de

Versailles lui donne raison. Elle annule la décision de Combrexelle et réintègre Marty dans la compagnie. Laquelle saisit le Conseil d'Etat, dernier recours. En juin dernier, celui-ci a rendu son arrêt : la décision du conseiller d'Etat Combrexelle est définitivement annulée. Le commandant se bat désormais pour récupérer les salaires qu'il aurait dû toucher depuis cinq ans.

Et si tous les pilotes qui se trouvent dans le même cas que Marty s'engouffraient dans la brèche ? Alors qu'Air France envisage de licencier 3 000 personnes, le raté Combrexelle donne « *plus de souplesse* »... aux syndicalistes.

J.-M. Th.



Conférence sociale: la CGT pas sûre de participer, Solidaires boycott

Paris, 13 oct. 2015 (AFP) -

Le numéro un de la CGT, Philippe Martinez, a affirmé mardi que son syndicat n'avait pas encore décidé de sa participation à la conférence sociale lundi prochain, tandis que l'Union syndicale Solidaires a annoncé qu'elle boycottait cette rencontre.

"La question de notre participation est encore en débat à la direction" de la CGT et "la décision sera prise par la commission exécutive", exécutif élargi de la centrale, qui se réunit mercredi soir, a dit M. Martinez lors d'une conférence de presse.

Selon lui, les sujets sur lesquels la CGT souhaitait discuter lors de cette rencontre - "les salaires et le temps du travail - ne sont pas sur la table".

Le leader de la CGT a toutefois reconnu que la création d'un Compte personnel d'activité (CPA), qui est "une revendication de la CGT", sera au menu de la rencontre.

La conférence sociale, qui réunit patronat et syndicats autour du gouvernement, sera ouverte par le président François Hollande et clôturée par le Premier ministre Manuel Valls. Elle sera axée autour de trois thèmes: le Compte personnel d'activité, la transformation numérique et la conférence sur le climat COP 21.

Elle a lieu dans un contexte tendu après les violences dans le conflit à Air France. M. Martinez a jugé mardi "scandaleuses" les arrestations des cinq salariés d'Air France soupçonnés de violences et la prolongation de leurs gardes à vue.

De son côté, Solidaires a annoncé, dans un communiqué, qu'elle "ne participera pas à la conférence sociale".

Selon ce syndicat, "ce nouveau raout a lieu dans une situation sociale qui s'est encore aggravée" et "les sujets qui fâchent ne seront pas sur la table".

"Le dialogue social à la mode Hollande est une mascarade: un Premier ministre qui crie haro sur des salariés en colère à Air France et qui décide de passer en force le projet de protocole dans la fonction publique malgré l'avis" des syndicats majoritaires, dénonce Solidaires.

"Nous ne jouerons pas le rôle des gentils participants d'une concertation théâtralisée pour laisser croire que tout cela peut durer", affirme le syndicat.

Par ailleurs, la direction de la FSU décidera mercredi de sa participation à cette rencontre.

"La FSU devrait décider d'y aller", a indiqué à l'AFP une source d'un autre syndicat.

La CGT, Force ouvrière, la FSU et Solidaires avaient boycotté les travaux de la précédente grande conférence sociale en juillet 2014. A part Solidaires, les trois autres avaient toutefois pris part à la première partie de la rencontre autour du président Hollande.

em/bow/pre

AIR FRANCE-KLM

Afp le 13 oct. 15 à 17 31.



POLITIQUE

Macron calme le jeu mais n'en pense pas moins

Le ministre de l'Économie a défendu « un nouveau réformisme », sans revenir sur le statut des fonctionnaires ou le temps de travail.



Emmanuel Macron, mardi, lors de son intervention aux journées économiques de Lyon. JEFF PACHOUD/AFP

FRANÇOIS-XAVIER BOURMAUD

[@fxbourmaud](#)

ENVOYÉ SPÉCIAL À LYON

MAJORITÉ Le yaourt s'écrase au pied d'Emmanuel Macron. « Licencieur ! Licencieur ! », a juste le temps de crier la spectatrice qui vient de rater sa cible avant d'être évacuée par le service de sécurité. Le ministre de l'Économie s'efforce de reprendre le fil de son discours en minimisant l'incident. Déjà, à son arrivée à la bourse du travail de Lyon, un imposant dispositif de sécurité tenait à distance une manifestation de la CGT dénonçant la « casse sociale ».

Le ministre participait mardi à une table ronde sur « les nouvelles opportunités économiques » organisée dans le cadre des journées économiques de Lyon. La grogne orchestrée autour de lui a beau ne pas être spectaculaire, elle n'en est pas moins révélatrice. À force de propos polémiques sur les 35 heures ou les fonctionnaires, Macron est devenu un symbole. Celui de la « dérive libérale » du gouvernement dont l'accusent ses détracteurs à la gauche du PS et au sein du parti.

Éviter les terrains glissants

Recadré à répétition par Manuel Valls et Michel Sapin ces derniers jours, rejeté par les candidats socialistes en campagne pour les régionales de décembre, incité par ses proches à faire preuve de prudence, Emmanuel Macron n'a pas ressorti les mots qui fâchent. Mais il avait prévenu qu'il continuerait à parler. Alors sans céder aux petites phrases qu'il ne cesse de dénoncer, il n'a rien lâché sur le fond. Et expliqué à nouveau que l'héritage du Conseil national de la résistance, sur le-

quel la France a bâti son modèle social, était désormais dépassé.

« Notre défi collectif c'est de définir le consensus de 2015. Ce n'est ni la préservation dans toutes ses dimensions du consensus de 1945, ni son abatement », a-t-il lancé en préambule de son discours devant quelque 500 personnes. Puis il a déroulé sa démonstration en prenant soin d'éviter les terrains glissants du temps de travail ou du statut des fonctionnaires.

Pour « relever le défi de la grande transformation qui est en train d'êtreindre notre économie, nous devons penser un nouveau réformisme », a-t-il plaidé. Pour cela, il faut s'appuyer sur trois piliers : « innovation, agilité et sécurité ». C'est dans le second que se nichent les sujets conflictuels. L'agilité, cela suppose de « déverrouiller les réglementations sectorielles qui entravent les créations d'emplois ». En clair d'assouplir le marché du travail. « C'est le constat lucide que nous devons faire », a assuré Macron. C'est dans ce cadre qu'intervient le troisième pilier, celui de la sécurité, censé assurer aux salariés des parcours professionnels plus stables. « La vie au travail sera faite de beaucoup plus de ruptures », a-t-il dit avant de défendre le compte personnel d'activité mis en place par François Hollande.

Il y avait un peu de provocation à tenir un tel discours dans ce temple du syndicalisme qu'est la bourse du travail. Emmanuel Macron s'en est défendu à l'issue de sa table ronde. « Ce lieu est emblématique de la conquête de droits par des hommes et des femmes à un moment où ils ont pensé le réel, a-t-il rappelé. C'est notre devoir aujourd'hui de penser la réalité. Il ne faut pas considérer que ce que l'on a pu faire dans le passé valait pour toute éternité. » ■



Une Conférence sociale menacée de boycott

Le numéro un de la CGT, Philippe Martinez, a affirmé mardi que son syndicat n'avait pas encore décidé de sa participation à la Conférence sociale lundi prochain, tandis que l'union syndicale Solidaires a annoncé qu'elle boycottait cette rencontre.

« *La question de notre participation est encore en débat à la direction* » de la CGT et « *la décision sera prise par la commission exécutive* », exécutif élargi de la centrale, qui se réunit mercredi soir, a révélé M. Martinez. Selon lui, les sujets sur lesquels la CGT souhaitait discuter lors de cette rencontre - Les salaires

et la RTT ne sont pas prévus au programme - même si le leader de la CGT a reconnu que la création d'un Compte personnel d'activité (CPA), « *une revendication de la CGT* », sera au menu de la rencontre. La conférence (avec gouvernement, syndicats et patronat) sera axée autour de trois thèmes : le Compte personnel d'activité, la transformation numérique et la conférence sur le climat COP 21. ■



Dernière minute : le Code du Travail sous les projecteurs

À l'heure où nous bouclons ce journal, nous prenons connaissance des déclarations présidentielles du 7 septembre, exprimées lors de sa conférence de presse semestrielle. Deux jours plus tard, les intentions en sont confirmées par le Premier ministre : avant le printemps 2016, et s'appuyant sur le rapport dit Combrexelle, d'importantes propositions seront faites pour "améliorer le Code du Travail".

Nous nous refusons ici à tout commentaire exprimé à la hâte. Le sujet est trop important à nos yeux pour que nous cédions à toute tentation de réagir à chaud. Nos prochaines publications auront à cœur de vous donner les meilleurs éclairages sur les objectifs, dès lors qu'ils ne relèveront plus du seul effet d'annonce, et que les enjeux seront clairement appréciables.

Nous remarquons tout de même que les rapports ces derniers temps s'accumulent. Autant que les petites phrases, qui nous paraissent autant de ballons sondes ne relevant sans doute pas du seul hasard. S'il existe des codes, des règles et des lois, elles existent pour protéger les salariés. Si l'on songe à alléger ces codes, ces règles et ces lois, nous avons tout lieu de craindre que cela revienne à diminuer d'autant cette protection. Cela s'appellerait alors "retour en arrière" ; et nous nous y opposerons alors fermement.



Enfanter en solo : *un choix ?*

Une famille sur cinq (avec un ou plusieurs enfants de moins de 25 ans) est monoparentale, selon une étude du Centre d'études de l'emploi.. Environ 2,4 millions d'enfants vivent ainsi avec un seul des parents, le plus souvent la mère. La séparation des parents est à l'origine de trois quarts des familles monoparentales. Mais il y a d'autres cas toujours tabous : la femme qui veut enfanter toute seule sans père, celle qui souhaite adopter en solo ou celle qui veut un enfant tout en assumant son homosexualité. Des parcours souvent difficiles. Rencontre avec ces femmes déterminées.

« Elle a fait un bébé toute seule... » Tout le monde se souvient de cette chanson de Jean-Jacques Goldman en 1999. Monoparentale, le mot est lâché. Le chanteur à succès, attaché au genre du portrait ne pouvait passer à côté de ces femmes qui « défont désormais leur grand lit toute seule ». Une

situation devenue monnaie courante. Lorsque Goldman compose sa chanson, plus d'un million de familles sont déjà « monoparentales ».

Une modification de la culture du couple

L'évolution scientifique a considérablement modifié la culture du couple,

« Le manque d'amour est la plus grande pauvreté. »
(Mère Teresa)

et par là-même, la structure de la famille. Non seulement la femme maîtrise sa fécondité depuis maintenant quarante-sept ans grâce à la contraception autorisée en 1967 et remboursée depuis 1974, mais elle a obtenu le droit de faire un enfant sans père. Une loi bien évidemment guidée par les évolutions de la génétique.



Depuis le 25 juillet 1978, Louise Brown, un bébé blond d'un peu moins de 3 kilos, né près de Manchester, a non seulement donné espoir à bon nombre de familles mais fait franchir une étape à l'humanité. Elle a surtout donné aux femmes la possibilité biologique de faire un bébé toute seule ! Louise Brown est le premier bébé éprouvette de l'histoire de la génétique mondiale. En France, Amandine est arrivée au monde le 24 février 1982, Vincent et Camille, les deux premiers jumeaux français issus de deux embryons congelés voient le jour à Clamart le 18 juin 1986. Si le Pape rejette, le 13 mars 1987, toute idée de procréation artificielle,

des scientifiques annoncent, en août, l'isolement des gènes qui contrôlent la différenciation sexuelle. Une étape qui pourrait un jour amener les parents à choisir le sexe de leur enfant...

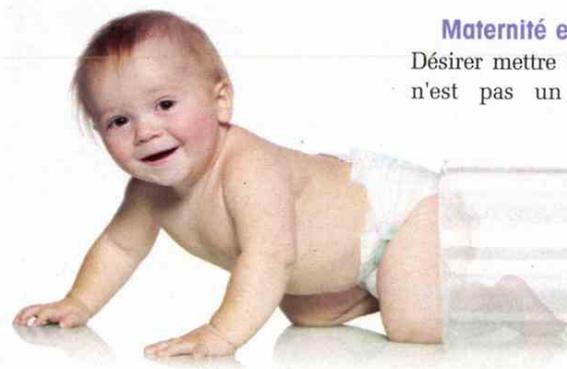
Un engagement tardif dans la maternité

Sans oublier que les femmes sont de plus en plus nombreuses à s'engager tardivement dans la maternité. Une génération Botox qui mésestime les caprices de la physiologie et l'usure des entrailles. Aveuglées par des stars au ventre plein à 40 ans sonnés, elles ignorent souvent que ces icônes épanouies dépendent d'artifices médicaux arrachés au prix fort.

Prises de panique, ces femmes s'en remettent alors à l'assistance médicale à la procréation (AMP), comme un dernier recours, apte à exaucer un désir devenu crucial. Chaque année, de 150 à 400 femmes gagneraient même la Californie ou le Canada pour confier leur grossesse récalcitrante à une autre femme, quitte à enfreindre la loi française. Le Sénat a proposé en 2008 la légalisation des grossesses par mères porteuses. Réponse en 2009 avec la révision des lois de bioéthique. De quoi encourager de nouvelles femmes à se lancer seules dans une maternité.

Maternité et homosexualité

Désirer mettre un enfant au monde n'est pas un sentiment réservé



TÉMOIGNAGE

AMÉLIE
 (26 ans, commerciale, Paris)



J'ai appris à m'aimer

« J'ai 26 ans et je suis seule. J'ai décidé de faire un enfant toute seule. Déçue par les hommes, j'imagine ma vie sans eux. Je ne veux pas me priver de maternité à cause de ça. J'ai rencontré plein de femmes plus âgées que moi et qui pour elles, tout était fini : pas d'enfants, trop tard ! Je ne veux pas me réveiller à 40 ans toujours célibataire en me disant : « voilà tu n'as pas d'homme et tu n'auras probablement plus d'enfants ! » Je sais que beaucoup trouveront ça égoïste, mais c'est mon choix et je l'assume. Mon enfant sera un enfant aimé par sa mère et même s'il n'a pas de père, je saurai le rendre heureux. Je connais plein d'enfants sans pères et beaucoup me disent être heureux... »

aux femmes jeunes et en couple. Aujourd'hui, tout le monde peut éprouver ce désir, quel que soit son âge, sa condition sociale ou son orientation sexuelle. Écoutons **Isabelle, 35 ans** : « Je suis homosexuelle, mais je ne vis pas encore en couple. J'ai envie d'avoir un enfant. J'ai donc demandé à un copain d'ac-



cepter de me donner son sperme pour une insémination artificielle. Nous sommes d'accord. Il ne le reconnaîtra pas pour me permettre d'assumer seule mon choix. » Son cas n'est pas isolé, de nombreuses homosexuelles vivant en couple se tournent vers l'homoparentalité.



L'homoparentalité soulève de nombreuses questions, notamment dues au regard que porte la société : la transparence sur les origines biologiques de l'enfant, la coexistence de parents biologiques et de parents sociaux et la place de ces derniers. La plupart de ces questions sont celles qui traversent également d'autres formes familiales telles que la famille adoptive, famille monoparentales, famille recomposées. Aujourd'hui seuls treize pays sur deux-cent-vingt-six ont donné le droit d'adopter aux couples de personnes de même sexe. Néanmoins, ce nombre augmente d'année en année.

En 2002, dans une interview au quotidien *Libération*, François de Singly souligne les contradictions intrinsèques de la loi française : « L'homoparentalité porte le débat sur un autre terrain : celui de l'intérêt de l'enfant, dont on n'a pas la définition. Si un enfant a besoin de deux parents, comment se fait-il qu'on ait inscrit la possibilité d'adoption par une seule personne dans la loi ? Si l'on pense qu'il a le droit à ses deux parents et à son origine, pourquoi l'accouchement sous X, pourquoi l'adoption plénière alors qu'elle abolit les deux parents d'origine ? L'homoparentalité n'est qu'une des modalités de nos contradictions et de nos incapacités vis-à-vis de la filiation. Les résistances face à l'homoparentalité viennent notamment de théories, par exemple une lecture de la psychanalyse. Toute l'histoire de la famille le montre, les théories dominantes passent et d'autres conceptions, savantes et politiques, du bien-vivre ensemble naissent. »

Adopter seule

Et puis, il ne faut pas oublier le cas de ces femmes seules qui veulent adopter un enfant. La procédure d'agrément dure 9 mois (c'est le délai maximum de l'administration pour octroyer ou refuser l'agrément, une fois le dossier de demande complet). Sachez qu'il ne peut pas être refusé sur le simple fait que vous êtes célibataire. Avoir son agrément

ne signifie pas avoir un enfant. Et là, être célibataire complique les choses. Les couples passeront souvent avant vous. On ne vous proposera peut-être jamais d'enfant... Vous avez plus de possibilités à l'étranger, mais le juge devra tout de même homologuer l'adoption. Notez que l'agrément n'est valable que 5 ans (vous devrez renouveler tous les ans votre souhait pendant cette période). Il faut donc être très sûre de soi pour commencer une telle démarche éprouvante et remplie de doutes...

Décider de mettre au monde et/ou d'élever un enfant toute seule est donc un choix difficile dans la société d'aujourd'hui, car il entraîne des jugements de la part d'autrui, des soucis dans la vie quotidienne et par la suite un vrai questionnement de la part de l'enfant. Une chose est certaine : c'est possible, d'autres l'ont fait avant vous et quand l'amour est au cœur de ce choix, le bonheur de la mère et de l'enfant est souvent au rendez-vous. ■ A.M.

À LIRE



« **Un bébé toute seule ?** »
 de Guillemette Faure,
 Flammarion, 189 pages.

« L'amour maternel est le moins mièvre des sentiments. C'est avant tout un acte de résistance contre la férocité du monde. »
 (Françoise Lefèvre)





URL : <http://www.twitter.com>

PAYS : France

TYPE : Médias sociaux



► 13 octobre 2015

[Cliquez ici pour accéder aux données actualisées du tweet](#)



Parti socialiste

@partisocialiste

46850

Tweets

6062

Following

116900

Followers

[CP] Le compte personnel d'activité, l'outil d'aide aux personnes dans leurs transit° et évolut° professionnelles <http://t.co/nO6tWPgQeI>

[CP] Le compte personnel d'activité, l'outil d'aide aux personnes dans leurs transit° et évolut° professionnelles <http://t.co/nO6tWPgQeI>



LA SEMAINE ECONOMIQUE ET SOCIALE

FRANCE

Lundi 5 octobre 2015

- **Assurance chômage** : Le Conseil d'Etat annule l'arrêté ministériel rendant obligatoire la nouvelle convention d'assurance chômage qui ne sera plus applicable à compter du 1^{er} mars 2016

Mardi 6 octobre 2015

- **HOLLANDE** : A l'occasion des 70 ans de la Sécurité sociale, le chef de l'Etat demande aux partenaires sociaux de prendre leur responsabilité pour assurer la pérennité des régimes de retraites complémentaires
- **Infractions financières** : Les sénateurs (LR) d'Eure-et-Loir Albéric de MONTGOLFIER et (PS) de Haute-Garonne Claude RAYNAL présentent leur proposition de loi relative à la répression des infractions financières

Mercredi 7 octobre 2015

- **Assurance chômage** : L'assurance chômage favorise l'emploi instable, selon le Conseil d'analyse économique
- **Diesel** : La ministre de l'Environnement S envisage "un rapprochement" entre les fiscalités de l'essence et du diesel
- **PLF 2016** : La commission des Finances se penche sur le PLF, et durcit à nouveau la législation, à compter du 1^{er} novembre, en matière de "parachutes dorés".
- **Négociations commerciales distributeurs / fournisseurs** : le gouvernement va mettre en place une mission indépendante
- **PLFSS 2016** : Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2016, qui voudrait ramener le déficit à moins de 10 milliards d'euros, présenté en Conseil des ministres

Jeudi 8 octobre 2015

- **Tourisme** : Première conférence annuelle du tourisme
- **PLF 2016** : La commission des Finances de l'Assemblée a terminé l'examen de la première partie du projet de loi de Finances (PLF) pour 2016
- **Salaires** : Des augmentations de salaires de 1,9 % en moyenne l'année prochaine, selon Altedia
- **JO / formation** : La prise en compte de la formation professionnelle dans le calcul de la retraite des précaires est désormais effective, selon un décret publié au "Journal officiel"
- **Transition énergétique** : Le calendrier des appels d'offres en matière d'énergies renouvelables sera dévoilé en octobre

Vendredi 9 octobre 2015

- **France-Stratégie** : France-Stratégie, qui remet son rapport sur le Compte personnel d'activité, propose un dispositif universel à points et selon le Premier ministre Manuel VALLS, ce compte personnel d'activité posera les bases "d'une vraie sécurité sociale professionnelle".
- **Avocats / 1er congrès annuel** : La loi "Macron 2" devrait se pencher sur l'adaptation du métier d'avocat à la : révolution numérique
- **PLF 2016** : Plus de 130 députés ont signé l'amendement de M. Jean-Marc AYRAULT et de M. Pierre-Alain MUET, sur la création d'un "impôt citoyen sur le revenu"
- **Diesel** : Elargissement de l'assiette du bonus de 10 000 euros pour les acheteurs de véhicules électriques, annonce La ministre de l'Ecologie Ségolène ROYAL.



Compte personnel d'activité: un rapport remis à Valls propose un dispositif universel à points

Compte personnel d'activité: un rapport remis à Valls propose un dispositif universel à points Manuel Valls avait annoncé la création d'un compte personnel d'activité regroupant les comptes existants (formation, pénibilité...), il a désormais des pistes: un rapport préconise un système universel, à points, de droits «portables» et convertibles pour sécuriser les parcours professionnels. Le futur CPA avait été présenté en avril dernier par François Hollande comme «la grande réforme» sociale du quinquennat. L'idée est de regrouper les comptes existants (formation, pénibilité, épargne-temps, voire assurance chômage...), pour constituer un «capital» de ceux qui travaillent», mais attaché à la personne plus qu'au statut professionnel. Les droits se conserveraient tout au long de la vie, quelles que soient les ruptures sur le marché du travail. Le dispositif, dont le principe est inscrit dans la loi Rebsamen sur le dialogue social, sera au coeur de la conférence sociale du 19 octobre. Après concertation avec les partenaires sociaux, des contours et modalités seront ensuite précisés par une loi en 2016. En attendant, [France Stratégie](#), organisme de réflexion placé sous la tutelle de Matignon, remettra à Manuel Valls, vendredi matin, plusieurs pistes pour la mise en place de ce vaste chantier. Le CPA serait universel, ouvert automatiquement à l'âge de 16 ans (voire avant pour les apprentis), au moment de la réception de la Carte vitale, à toute personne y compris non salariée résidant en France, explique [France Stratégie](#). Sans trancher la question du financement, l'organisme évoque un «fonds propre global». L'objectif est de sécuriser les parcours professionnels, pour «une meilleure adaptation à la réalité du marché du travail et aux transformations de l'économie», résume l'organisme. En «décloisonnant le système de protection sociale», il souhaite réduire la coupure entre les «insiders», les salariés intégrés au marché du travail, et les «outsiders» (chômeurs, précaires...)- «Réduire les inégalités» - Afin de «réduire les inégalités», il y aurait une dotation initiale pour les publics les plus «fragiles» sur le marché du travail, par exemple les jeunes «décrocheurs» sans formation ou les chômeurs de longue durée. Elle serait financée par la solidarité nationale. Un premier scénario préconise un CPA orienté vers la formation et «l'amélioration de la capacité professionnelle»: il regrouperait le compte personnel de formation (CPF), le compte personnel de prévention et pénibilité, le compte épargne temps (CET)... Le but: inciter à davantage de mobilité professionnelle, développer l'employabilité. Deuxième scénario: un CPA «banque du temps», auquel le titulaire pourrait ajouter des droits à congés supplémentaires alimentés par du temps de travail non marchand, tels que bénévolat ou le service civique. Dans les deux cas, certains droits seraient convertibles («fongibles»): les droits en CET pourraient par exemple être utilisés en formation, ou l'inverse. Le tout serait libellé en points - comme l'est actuellement le compte pénibilité. Troisième scénario: un CPA au périmètre encore plus large, qui regrouperait l'ensemble des droits (CPF, CET, mais aussi assurance maladie, retraite, assurance chômage) et leur donnerait une meilleure lisibilité, via le numérique (application smartphone, tablette, en ligne). Cela permettrait, par exemple, à un salarié qui veut passer en indépendant de savoir quel impact aura ce changement sur sa retraite. Ou à un travailleur qui risque d'être licencié de connaître ses droits au chômage. L'assurance chômage pourrait éventuellement être convertible en autres droits (formation, épargne-temps). En revanche, les droits liés aux risques sociaux (maladie et retraite notamment) seraient, eux, non convertibles, afin de ne pas les «dilapider». Les droits acquis au cours de la carrière seraient transportables d'une entreprise à l'autre. Pour éviter l'effet «baluchon» dissuasif à l'embauche, le CPA serait considéré comme un «coffre-fort» qui appartient à l'individu - libre à lui de le partager ensuite avec son employeur. Le CPA «nécessite un débat national large, avec un calendrier qui s'étendra sur de nombreuses années», souligne [France Stratégie](#).



Conférence sociale: la CGT pas sûre de participer, Solidaires boycottte

Publié le 13/10/2015 à 17:17 - Mis à jour le 13/10/2015 à 17:46

Le numéro un de la CGT, Philippe Martinez, a affirmé mardi que son syndicat n'avait pas encore décidé de sa participation à la conférence sociale lundi prochain tandis que l'Union syndicale Solidaires a annoncé qu'elle boycottait cette rencontre.

Paris, 13 oct 2015 (AFP) - Le numéro un de la CGT, Philippe Martinez, a affirmé mardi que son syndicat n'avait pas encore décidé de sa participation à la conférence sociale lundi prochain tandis que l'Union syndicale Solidaires a annoncé qu'elle boycottait cette rencontre.

"La question de notre participation est encore en débat à la direction" de la CGT et "la décision sera prise par la commission exécutive", exécutif élargi de la centrale, qui se réunit mercredi soir, a dit M. Martinez lors d'une conférence de presse.

Selon lui, les sujets sur lesquels la CGT souhaitait discuter lors de cette rencontre - "les salaires et le temps du travail - ne sont pas sur la table".

Le leader de la CGT a toutefois reconnu que la création d'un Compte personnel d'activité (CPA), qui est "une revendication de la CGT", sera au menu de la rencontre.

La conférence sociale, qui réunit patronat et syndicats autour du gouvernement, sera ouverte par le président François Hollande et clôturée par le Premier ministre Manuel Valls. Elle sera axée autour de trois thèmes: le Compte personnel d'activité, la transformation numérique et la conférence sur le climat COP 21.

De son côté, Solidaires a annoncé, dans un communiqué, qu'elle "ne participera pas à la conférence sociale".

Selon ce syndicat, "ce nouveau raout a lieu dans une situation sociale qui s'est encore aggravée" et "les sujets qui fâchent ne seront pas sur la table".

© 2015 AFP



Les droits à la formation au cœur du compte personnel d'activité

A compter du 1er janvier 2015, chaque personne disposera d'un compte personnel d'activité (CPA). Le CPA permettra à chaque personne de rassembler, dès son entrée sur le marché du travail et tout au long de sa vie professionnelle, les droits sociaux personnels utiles pour sécuriser son parcours professionnel.

Pour anticiper sur sa mise en place, le Premier ministre, par lettre de mission du 6 juillet 2015, a demandé à **France Stratégie** de mener une réflexion. Les conclusions de **France Stratégie** viennent d'être rendues publiques : un rapport précise les objectifs du compte, présente les scénarios possibles en termes de périmètre et de fonctionnement, et aborde les enjeux techniques, sociaux et financiers du compte.

Les rapporteurs se sont penchés sur les droits de nature différente mobilisables par le biais du CPA : compte personnel de formation (CPF), compte pénibilité, congé individuel de formation (CIF), épargne salariale, compte épargne temps, les droits relatifs aux congés, les droits sociaux contributifs en lien avec l'activité (retraite, maladie, protection sociale...) ou encore l'aide au logement et les minima sociaux.

Ils proposent aux décideurs publics trois scénarios, pouvant se combiner entre eux :

- Le CPA orienté vers la formation et plus largement la capacité de l'individu à évoluer professionnellement : les droits à formation sont au cœur du dispositif et peuvent être complétés par d'autres droits acquis par l'individu dans son travail. Ce scénario prévoit une levée des obstacles à l'emploi (aides à la création d'entreprise, à la garde d'enfants, à la mobilité, etc.).

- Le CPA orienté vers la liberté de l'usage des temps au long de la vie : il vise à donner plus d'autonomie aux personnes dans le travail grâce à une meilleure articulation de leurs différents temps de vie et une reconnaissance de leurs activités. L'enjeu de ce CPA serait alors de rassembler le plus grand nombre de droits fongibles, avec une fongibilité élargie aux utilisations en temps, pour permettre de solvabiliser des activités non marchandes, reconnues comme socialement utiles. Cette vision s'appuie sur des mécanismes de solidarité collective, qui passent principalement par des processus de financements mutualisés, auxquels peuvent s'ajouter des financements individuels.

- Le CPA orienté vers l'accès aux droits et la sécurité des transitions : il vise à sécuriser les personnes par la continuité des droits sociaux de manière à éviter les ruptures et pertes de droits lors de changements de situation. Dans ce scénario, le CPA joue le rôle de « compte-ressources » pour chacun en matière de droits sociaux. Il comprendrait des droits mobilisables à l'initiative de la personne à partir des points disponibles sur son compte, et donnerait accès aux droits sociaux personnels qui répondent à différents risques : chômage, maladie, retraite, famille, accidents du travail...

Consulter le rapport et sa synthèse (Voir page 99 du rapport un tableau comparatif synthétique des trois scénarios).

Le compte personnel d'activité sera au programme de la Grande conférence sociale du 19 octobre 2015 (plus d'infos).



Mon intervention au Bn du PS le lundi 12 octobre : droits collectifs du travail et « compte personnel d'activité »

MEDIAPART
L'INFO PART DE LÀ

1€
15 JOURS

+

15 JOURS DE MUSIQUE OFFERTS

Ecoutez gratuitement en streaming qualité CD avec Qobuz

TESTEZ-NOUS

MEDIAPART
LE MÉDIA D'INVESTIGATION
ENQUÊTES,
PARTI PRIS,
DÉCRYPTAGES,
LES DÉBATS D'IDÉES

VOUS AVEZ UNE QUESTION ?
contact@mediapart.fr

Au Bn du 12 octobre, un rapport très fouillé sur « le compte personnel d'activité » a été défendu par Pascale Gérard. Une synthèse avait été envoyée à tous les membres du Bn quelques jours auparavant en même temps que la convocation. Cette synthèse et le document de travail sont d'ailleurs annoncés sur son compte face book par la camarade rapporteuse. Il a bien été répété, comme ne cesse de le dire le Premier ministre, qu'il s'agit du « projet phare du gouvernement pour la dernière année du quinquennat ». Ce point a été discuté au Bn en deuxième partie d'ordre du jour. Je suis intervenu alors qu'il ne restait plus que 15 à 20 % du BN et celui-ci s'est terminé exceptionnellement à 21h 15. Si je suis resté jusqu'au bout et ait fait une intervention longue c'est parce que ce sujet est en effet décisif. Voilà, reconstituée et complétée, mon intervention (pour la mieux comprendre il est utile aussi de lire sur mon blog l'analyse détaillée des 44 mesures Jean-Denis Combexelle, des 36 « préconisations » de Bruno Mettling, et de revenir sur la critique détaillée la loi Macron du 8 août en 308 articles – critique faite au fur et à mesure que cette loi, votée par personne et qui s'impose à tous, a été élaborée c'est à dire depuis les premiers jours de décembre 2014).

Chers camarades,

J'ai bien écouté et bien lu le « document de synthèse » que vous nous présentez en faveur d'un « compte personnel d'activité » et j'ai encore bien du mal à comprendre ou alors ce que je comprends m'effraie.

Vous reprenez au départ une idée qui me semble fausse : « les droits et protections jusqu'alors attachés au travail s'affaiblissent aujourd'hui en raison des nouvelles formes d'emploi et de la montée des précarités. »

NON, le CDI s'allonge au contraire, il est passé de 9 ans et demi à 11 ans et demi ces vingt dernières années car les entreprises les plus qualifiées et novatrices, comme les salariés, ont besoin de travail stable, durable et qualifié ! Vous écrivez qu'il y a 85 % d'embauches en CDD : mais en flux pas en stocks ! Il existe 85 % de CDI au contraire, et encore plus entre 29 ans et 54 ans. L'économie n'exige pas de CDD, mais des CDI. Le patronat voudrait faire croire le contraire, et n'aime pas cette vérité car il lutte pour baisser le coût du travail et pour augmenter ses profits, mais ça n'est pas moins une évidence : ce ne sont pas les flexibles qui produisent le plus mais les salariés bien formés, bien traités, et bien payés. Si on veut plus de compétitivité, il faut plus de

statuts, de droits, de garanties, de bons salaires, pas l'inverse.

Vous écrivez aussi, comme le patronat voudrait le faire croire : « l'insécurité sociale est la conséquence de la reconfiguration profonde du monde du travail et des évolutions technologiques (notamment révolution numérique)... »

NON ! la révolution numérique devrait pouvoir permettre de mieux imposer et contrôler des droits du travail renforcés. Il devient beaucoup plus facile de contrôler les horaires, les missions exactes et donc les salaires correspondants.





Le patronat veut adapter les humains qui travaillent à la machinerie numérique, nous voulons l'inverse ! Nous voulons soumettre la machinerie numérique aux besoins et droits des humains. C'est une bataille collective pas une adaptation « personnelle ».

Le « Compte personnel d'activité » ca sonne drôlement.

En vérité notre grande tradition en France, depuis un siècle, c'est plutôt « droits collectifs du travail », « conventions collectives » et code du travail. Pendant un siècle depuis 1906 et 1910 nous avons, à travers les luttes et les lois bâti un ordre public social basé sur des droits collectifs visant à garantir la protection des salariés dans le cadre de ce contrat déséquilibré caractérisé par la subordination, l'inégalité des deux parties contractantes qu'est le contrat de travail.

C'est aussi dans ce cadre que nous développée la belle idée de la « **sécurité sociale professionnelle** » afin de garantir les salariés contre les licenciements abusifs ou sans cause réelle et sérieuse, les pertes d'avantages salariaux, de stabilité et de déroulement de carrières, les périodes de chômages prolongées avec retour obligé à l'emploi dans des conditions dégradées.

Ces mots sont beaux « sécurité sociale professionnelle » Sécurité c'est une protection collective. Sociale c'est le rejet de l'insécurité dans la vie. « Professionnelle » c'est la garantie des qualifications.

Et puis il ne peut pas y avoir de « sécurité sociale professionnelle » en facilitant les licenciements comme cela vient d'être fait. Ni même en permettant 3 CDD de suite à la place d'un CDI pour les jeunes. Allons nous inverser cela ?

Je préfère nettement « sécurité sociale professionnelle » : on sait mieux où l'on va.

Alors votre proposition :

1°) - me semble confuse théoriquement et pratiquement

2°) - m'inquiète terriblement (carte ad vitae) car elle serait très dangereuse si elle existait

3°) - remet en cause le CDI pour un « **CDI de transition et d'évolution professionnelle** ». (sic)

4°) - me rend dubitatif car je ne pense une seule seconde que ça fonctionnera

1°) Dans « compte personnel d'activité »

.... **chaque mot sonne le doute** : « compte » ca sent les aléas, pas le droit, « personnel » sent l'individualisation pas le collectif, « activité » ne sonne ni comme emploi, ni comme qualification.

Le document de synthèse qui nous est soumis ne fait pas une seule fois référence aux conventions collectives ni au code du travail, mais il développe quand même 14 à 18 « comptes » et « droits », 12 censés exister déjà et 5 droits « nouveaux » dans le cadre d'un nouveau « CDI de transition et d'évolution professionnelle ».

Je crains tout de suite que l'énumération de ces droits incertains dont vous ne dites jamais comment ils seront financés, jamais comment ils seront contrôlés, jamais comment ils seront sanctionnés, ne soit la « précarité généralisée sur toute la vie » en lieu de place de la sécurité sociale et de la formation professionnelle.

Les 10 droits, selon vous, seraient :

- 1°) *le droit à l'assurance chômage pour les actifs salariés qui ont cotisé* (heureusement ca existe, mais les fameux droits « rechargeables » ne se sont ils pas, au fil de l'eau, avec des ajustements comptables « ex post » transformés en « droits déchargeables » au détriment des chômeurs eux mêmes ?

- 2°) *le compte personnel de formation dont les heures acquises sont financées par les partenaires sociaux (contribution de 0,2% de la masses salariale brute a la charge des entreprises)*. Mais la part patronale n'a t elle pas été abaissée lors de l'ANI et de la loi sapin selon les tailles des entreprises ? Le passage d'un plafond de 20 h par an pendant 6 ans, a 150 h étalées sur la vie et du DIF (droit) au CPF (compte) s'est il si heureusement passé ? Les bilans sont très



controversés. Les 32 milliards de la formation professionnelle permettraient pourtant d'avoir un grand service public national, doté d'un ministère qui garantirait les statuts des stagiaires de la formation professionnelle, leurs droits, leurs revenus, leurs reclassements avec validation de leur diplômes, leur reconnaissance automatique, légale, dans les grilles conventionnelles des métiers, qualifications, niveaux et coefficients.

- 3°) *Le droit de retour en formation en initiale différée pour les moins de 26 ans n'ayant pas obtenu un premier niveau de certification professionnelle.* C'est typiquement quelque chose qui n'est pas un compte « personnel » mais dépend de subventions, d'indemnités, de salaires, d'établissements, qui n'existent pas en nombre et en qualité suffisantes.

- 4°) *Le droit d'accès à un premier niveau de qualification via le service public régional de la formation.* C'est confusément redondant avec le point précédent.

- 5°) *Le droit au conseil en évolution professionnelle (CEP) pour tous les actifs :* on a du mal à dégager cette notion du contrôle par Pole emploi et de l'orientation forcée en cas de refus d'emploi à plus bas niveau. Y compris l'idée d'un contrôle examen vers 50 ans, ressemble à une étrange étape quand on sait que le patronat licencie ou rompt massivement les contrats vers 50 et 55 ans pour des motifs peu avouables.

- 6°) *Le droit au conseil régional en évolution professionnel (même redondance comme vu ci-dessus : pourquoi doubler ? pourquoi pas un grand service national de la FP Et 'ailleurs en quoi est ce lié a un « compte personnel d'activités puisque ca dépend d'institutions différentes pas du salarié, en fait on le voit, le « compte » n'est pas personnel » sauf lorsqu'il s'agira de « compter et de contrôler...le salarié).*

- 7°) *Le droit à l'orientation gratuit (c'est pas les CSP, les « bilans » multiples existants, ou Pôle emploi ? mais avec des « portefeuilles » de 120 demandeurs d'emploi, les personnels de Pôle emploi ne peuvent pas)*

- 8°) *Les droits à formation découlant du C3P (compte pénibilité).* La retraite par points de pénibilité ? Le « compte » pénibilité individualisé ? Quelle rotule, quel coude, quel poignet, quel TMS ? Quel degré de surdité ? Quel début de cancer ? C'est déjà choquant en soi depuis le début. Payer l'individu pour ce qu'il souffre au lieu de lutter contre la souffrance pose question. Mais même ça le patronat ne veut pas. Alors au début il était prévu « 12 causes de pénibilités », c'est tombé à 8 causes, puis à 4 causes, et maintenant à 3 causes reconnues, les autres ont été écartées ! Mais pour faire bref : chez les éboueurs, l'espérance de vie moyenne est de 58 ans tellement il y a de cancers. Leur droit COLLECTIF à retraite était à 50 ans. Ce n'était pas un « régime spécial » c'était un DROIT COLLECTIF pour celui qui mourait à 55 ans ou à 95 ans. Là, il faut trier chaque humain individuellement selon le degré avancé de la mauvaise santé ?

- La retraite ne doit pas dépendre d'un état de santé individuel de chacun dans chaque métier mais bel et bien de conventions collectives liées à la pénibilité COLLECTIVE. Oui il doit y avoir des régimes plus favorables selon les métiers, ce ne sont pas des privilèges mais des droits collectifs, pas « personnels ». Le salariat a pour point commun de vendre sa force de travail et un ordre public social le protège, on n'en est pas encore, et ça n'arrivera pas, à son « ubérisation » avec le paiement individuel de ses « assurances »...

- 9°) *Le droit à l'information sur la formation (sic, un bon site de pole emploi, non ? pourquoi mettre cela sur le « compte personnel »... et sur la « carte à puce ad vitae » dont on va parler ensuite ?)*

- 10°) *Le compte épargne temps (je suis contre, les congés payés doivent être pris de façon OBLIGATOIRE chaque année, ne pas être pouvoir payés, ne pas pouvoir être « échangés » contre des « jours de formation » ou autres, les congés payés, c'est pour le repos annule comme il y a un repos quotidien obligatoire. Vous vous rendez compte qu'on a dû déjà faire une loi pour que les héritiers puissent toucher les reliquats des CEP ? Si, si !)*

Vous évoquez même

- les comptes enfants malades



- les comptes congés parentaux
- les comptes portages de « complémentaires » santé ou de mutuelles

Vous envisagez un « principe de fongibilité » de ces droits

- genre les « jours » de congé épargne temps deviendraient des jours de formation...
- 1°) un « droit à l'accompagnement »
- 2°) droit au bilan professionnel
- 3°) droit à l'obtention de « briques de compétence » (VAE ?)
- 4°) droit à un bouquet de services autour du sur mesure et d'individualisation
- 5°) droit à une « deuxième chance »

Est ce un hasard si vous avez oublié :

- le compte « heures supplémentaires » qui est sans aucun doute le plus important
- les comptes de niveau, de coefficient et d'échelons dans les progressions de carrières et les indices de salaires liés ?
- le compte points d'ancienneté et gains de salaires liés ?

Et vous envisagez de classer en droits individuels sur le « compte personnel d'activité » je cite « les droits à la retraite, le CET, la mutuelle complémentaire »...

Tous ces droits « mixés » de « *sources de financement composés de droits capitalisables et de droits mutualisés* » (quid des cotisations ? est ce pour cela qu'on veut simplifier les bulletins de paie, en précisant les cotisations par « risques » et non plus « caisses » ?)

Vous parlez d' « *hybridation adaptée à la mixité des situations et à l'itération croissante entre emploi, activité non salariée, et non emploi rencontrée par une part croissante des actifs* » ? (sic)

Tout cela devient une usine à gaz extrêmement complexe... et vaine... elle ne marchera pas,

... pas plus que le compte de pénibilité aujourd'hui, alors qu'encore une fois ce sont tous des droits COLLECTIFS. Même des secteurs du patronat se diront que c'est imbécile et qu'il vaut mieux en revenir à des corps intermédiaires, (syndicats, IRP) des conventions collectives, des négociations, et des contrôles (médecine du travail inspection du travail, prudhommes) que la division des droits individuels à l'infini.

Et s'il faut simplifier certaines choses, je vous donne une piste : stopper le « millefeuille » des assurances, complémentaires, prévoyance, mutuelles, etc... « **Une seule cotisation pour une seule caisse, la sécurité sociale** », ça sera encore mieux géré, plus clair, cela fera ces économies, et vous n'aurez pas besoin d'une usine à gaz avec une carte personnelle d'activités...

2°) Car c'est là que tout devient inquiétant :

Vous proposez une « *carte ad vitae qui retracerait toutes les étapes du parcours professionnel de chaque actif et ses droits à formation* ». Cette carte, dites vous « *sera l'équivalent inversé de la carte vitale car, à la différence de la carte vitale qui s'affiche pour le professionnel de santé, les informations et non pour l'usager, il s'agit ici de rendre lisibles pour l'usager les informations capitalisées sur son parcours ses formations ses expériences, ses compétences et ses qualifications* ». (La loi Macron prévoit aussi comme par hasard une « *carte professionnelle* » selon une autre directive européenne, pour « lutter contre le travail dissimulé dans le bâtiment » mais qui va la contrôler, pas l'inspection vu ses faibles moyens et pas la gendarmerie, seul le patron.. Sera-ce la carte du chemineau européen détaché ? ... !)

Mais n'est-ce pas une nouvelle variante du « livret ouvrier » qui a existé jusqu'à ce que les luttes ouvrières finissent par imposer à Napoléon III de le supprimer ? « carte à puce = livret ouvrier » ? ça vous fait soulever les épaules ? Mais est ce si éloigné que ça ?

Car a QUI va servir cette **carte a puces ad vitae** ? Vous voilà obligés de préciser (c'est déjà en



pointillé dans le code, lois Sapin et Macron) que *l'employeur ne pourra exiger d'y avoir accès*, (sic) puis que l'usager pourra la montrer à « *qui il veut* », il choisira, à qui ? **QUI va se servir de cette carte ad vitae alors ? QUI y aura intérêt ?** QUI aura assez de forces pour obtenir de la consulter ? Je ne parle même pas de la CNIL, des libertés, mais d'une carte concentrée ou toute la carrière comme vous dites sera lisible, c'est le « compte personnel d'activité » devenu grand projet de la fin du quinquennat, grand projet annoncé de façon médiatique a tout bout de champ en ce moment, par le Premier ministre pour le 1^{er} janvier 17 ?

QUI donne, derrière, une cohérence à tout cela, sinon le Medef, depuis la loi Fillon du 4 mai 2004, renversement de la hiérarchie des sources de droit, la « recodification » de 2004-2008, les lois Bertrand (rupture conventionnelle individuelle... sans motif) l'ANI Medef du 11 janvier 2013, la facilitation des licenciements, la diminution des informations des IRP, (tiens on a diminué drastiquement les informations des IRP sous prétexte que c'était « trop compliqué » pour les patrons, mais on invente une carte à puce pour les informations « personnelles » ? inouï non ?), la suprématie du contrat sur la loi, du contrat d'entreprise sur le contrat de branche, jusqu'à la « personnalisation » du contrat de gré à gré, son individualisation, la remise en cause de l'article 2064 du code civil et du 8 février 1995 dans la loi Macron ouvrant à des « contrats civils » ? La bataille idéologique concomitante de la droite et de Gattaz contre le code du travail liée à l'encouragement à des « auto entrepreneurs » sous traitants bidons ? Le rapport Bruno Mettling commandé et vanté par Manuel Valls prévoit des entreprises « étendues » avec peu de salariés et une nébuleuse d'indépendants autour. Attali le mentor de Macron prévoit « une société ubérisée ». il explique que seule l'élite sera salariée. Macron prévoit une « société sans statuts, non statutaires ».

Quand on écoute ce matin Nathalie Kosciusko Morizet déclarer chez Bourdin en une seule phrase : *"Le débat sur les 39h est un débat de 2002, le sujet aujourd'hui c'est le travail indépendant"* elle vous dit tout. **Ils font campagne non plus seulement contre les droits du salariat, mais contre le salariat lui même dans les Echos, le Figaro, l'Opinion.**

Ne peut-on pas tout mettre bout à bout pour mieux comprendre ?

Dans un film, Queimada (de Gilles Pontecorvo), une révolte d'esclaves menace les grands propriétaires terriens. Ceux ci les massacrent à coups de fusils. Mais un propriétaire avisé, Marlon Brandon, leur suggère « Libérez vos esclaves ! ils vous coutent cher, vous êtes obliges de les entretenir, eux leurs familles, leurs vieillards, de la naissance à la mort, ils sont à votre charge, libérez les, faites-en des salariés, vous ne les paierez que lorsque vous aurez besoin d'eux, ca vous coutera moins cher, vous n'aurez plus de charges ». L'immédiat après esclavage pour le salariat fut terrible, droits collectifs interdits et réprimés, des journées de 17 h, et pas droits, de protection pour la vie hors travail – hormis la compassion des hospices ou on leur « comptait » les plats.

Il a fallu un siècle et demi de combats pour obtenir un code d'un travail, des conventions collectives, des cotisations sociales, un **salaires net pour le travail productif et un salaire brut pour reproduire la force de travail.**

Maintenant et depuis longtemps le Medef ne veut plus du salaire brut Il attaque chaque cotisation, les gèle (retraites, maladie, logement), les fait supprimer (allocations familiales) les rognent (handicapés, formation) les manipulent (accident du travail) les conteste (cotisations chômage).

Ils veulent revenir aux débuts du salariat : et certains oeuvrent à détacher les cotisations sociales du travail pour leur plaisir. Ils ne veulent plus de code du travail Gattaz a déclaré « qu'il était l'ennemi n°1 des patrons » ! Il tente d'organiser le retour au XIX^e siècle sous prétexte de modernité : avec des loueurs de bras, des journalistes sans droit ni loi ni horaires ni salaires. Des VTC partout : les pilotes de Ryan air sont auto-entrepreneurs et c'est un rêve de De Jugniac!

Ne met-on pas le doigt dans ce bel engrenage avec cette usine à gaz de «compte personnel d'activités» ?

Toute cette histoire de « compte personnel » semble d'autant plus confuse qu'il n'y a pas de crédits, pas de contrôle, pas de sanction. La **carte ad vitae** semble un grand danger pour les



droits et libertés, le patronat ne rêvant pas seulement de faciliter les licenciements mais aussi de **trier les embauches !**

Vous dites que ce serait un long et beau projet, votre « compte personnel d'activités » bien au delà de 2017 et qu'il faudra des années pour le mettre en pratique. (Si c'est la droite qui le met en pratique elle ira plus loin, c'est sur...)

3°) Tout cela est chapoté dans le texte par une « CDI de transition et d'évolution professionnelle » (sic)

La c'est le pompon à mes yeux, car au lieu d'instaurer une « sécurité sociale professionnelle » vous tombez dans l'insécurité professionnelle, le patronat paiera chichement le travail et se débarrassera des obligations de reproduction de la force de travail, son rêve.

Là voilà bien la remise en cause du CDI explicite au coeur de votre projet : un « **CDI de transition et d'évolution professionnelle** » Plus rien à voir avec le prétexte de « la sécurité sociale professionnelle » avancée au début. C'est la flexibilité maxima, quand le patronat besoin de vous, puis il vous jette, (le droit du licenciement a été fortement attaqué par les lois Sapin et Macron) vous êtes « indépendants », prenez « vos charges » avec votre solde de tout compte, et il vous remet à la compassion de l'Etat... si celui a les moyens de prendre « en charge » ce qui restera sur votre carte à puces... et il ne les aura pas..

Il n'existe pas de demandes dans le pays, aujourd'hui, pour un projet pareil parmi les salariés : *personne ne revendique une carte à puce personnelle pour sa carrière*, mais au contraire la demande est de plus de droits sociaux, de salaires garantis, d'emplois solides. On rêve de mieux faire payer au patronat ce qu'il nous doit pour notre force de travail et pour la reconstituer. Pas d'être dans une nébuleuse de faux sous-traitants « ubérisés ».

Derrière la dite carte à puces **ad vitae** (on va la regarder pour soi seul dans son miroir ou sont iPhone ?...) vous engouffrez le nouveau « **CDI de transition et d'évolution professionnelle** » rêvé par le Medef...

Celui de l'insécurité de l'emploi où il veut virer les salariés sans motif et sans frais comme aux Etats-Unis, et où l'Etat est poussé à jouer un rôle compassionnel de substitution pour prendre en charge les salariés « en transition » selon ses ressources (impôts et non plus cotisations) du moment et selon la mesure de leur « compte personnel ».

Le Medef rêve d'une contre-révolution d'un siècle, et en revenir à l'immédiat après-esclavage selon Marlon Brando : « libérez vous, prenez vos cotisations, on n'en veut pas, que les salariés se débrouillent tous seuls ! » m'avait crié une fois, il y a huit ans, dans un débat devant 500 personnes, Gautier Sauvagnac (sans savoir quel acteur il imitait). Et il ne restera à l'état qu'à éponger les besoins des cartes à puces !

4°) Mais en conclusion je vais vous dire : cela ne se fera pas.

Si le patronat rêve de remplacer le salariat par des auto-entrepreneurs, ça ne marchera pas. Même en Californie Uber a perdu, et Mac Donald se voit obliger de traiter ses franchisés comme dans la maison mère. Ce qui va triompher ce sera de reconnaître les sous-traitants dans les mêmes *conventions collectives* que leurs donneurs d'ordre et ce sera que les donneurs d'ordre soient responsables de tous ceux qui sont sous leurs ordres. Ce qui va triompher c'est que les « franchisés » soient reconnues dans des « unités économiques et sociales ». Je propose trois lois pour ça depuis des années (et elles avaient été adoptées par notre parti en 1996). Ce qui va triompher, ce qui est moderne ça va être de renforcer les droits collectifs pas de compenser leur « casse » par la protection vaine de leur individualisation. Les VTC seront reconnus salariés contre Uber : d'ailleurs ils se battent à leur tour, se syndiquent, font des procès, occupent Uber. Les pilotes de Ryan air ne seront plus forcés de s'humilier à se déclarer auto-entrepreneurs. De Jugniac ne réussira pas à imposer une carte à puce individuelle aux pilotes d'Air France, ils garderont des horaires collectifs et de bons salaires correspondants à leurs responsabilités et à leur pénibilité collective.

Le salariat est trop puissant. Il fait 93 % des actifs. Maintenant le capitalisme se suiciderait en



voulant le supprimer. Les « indépendants » rêvés par Kosciusko Morizet ne sont pas l'avenir, ils sont le passé.

De 1945 à aujourd'hui les « indépendants » sont passés de 45 % à 7 %, leur RSI ne fonctionne plus et devrait rentrer dans la Sécu, pas l'inverse ! Le salariat est passé de 45 % à 93 % et c'est une tendance mondiale ! L'OIT dit qu'il y a un milliard de salariés de plus dans les dernières décennies : le travail informel recule partout. Les tentatives artificielles de le restaurer échoueront.

Alors certes, le Medef conspire contre le code du travail et avance inlassablement, on doit lui reconnaître son obstination depuis 15 ans(la « refondation sociale » de 2001). Des petits malins Uber ou Blablacar essaient même au passage, in extremis, de pirater des milliards sur ce qui existe encore de travail humain non marchand, d'échanges, de partages traditionnels, auto stop, covoiturage, échanges d'appartements, ou repas cuisinés, profitant de la générosité humaine pour la taxer de façon privatisée. Mais ce n'est pas l'avenir non plus. Ils seront taxés et anihilés.

Le numérique devra et sera mis au service des droits et protections collectives pas de leur morcellement individualisé.





Première séance du mardi 13 octobre 2015 : compte rendu

Mme la présidente . L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi de finances pour 2016 (n os 3096, 3110, 3112, 3116). Présentation Mme la présidente . La parole est à M. le ministre des finances et des comptes publics. M. Michel Sapin , ministre des finances et des comptes publics . Madame la présidente, madame la rapporteure générale de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire, mesdames, messieurs les députés, l'examen et le vote du budget de la nation sont toujours un moment clé de notre démocratie parlementaire. C'est l'occasion de faire le point sur la situation de la France, de tracer les grands axes de la politique économique du pays et de prendre les décisions qui engageront notre avenir collectif au cours de l'année 2016 et au-delà. C'est donc peu dire qu'avec Christian Eckert, nous y attachons une grande importance et que, cette année encore, nous nous présentons à vous avec le souci d'engager un vrai débat, d'écouter tous les points de vue et de tenir un discours de vérité sur les enjeux auxquels notre pays est aujourd'hui confronté. L'année dernière déjà, c'est dans cet esprit que nous avons présenté le projet de loi de finances et, devant vous, nous avons pris un certain nombre d'engagements précis et chiffrés : engagement de rétablissement de notre croissance ; engagement de financement de nos priorités, engagement de maîtrise des dépenses et engagement de baisse des prélèvements sur les entreprises comme sur les ménages. Comme il est parfois d'usage dans les échanges entre majorité et opposition, ces engagements avaient été mis en doute et parfois sévèrement critiqués. Certains s'étaient même risqués à des prévisions et des prophéties bien sombres sur l'aggravation de la crise, la surestimation de notre hypothèse de croissance, le dérapage des dépenses, la dérive inexorable des déficits et les sanctions qui en découleraient de la part de l'Union européenne. Ces prophéties, je n'aurai pas la faiblesse de les rappeler à leurs auteurs, mais permettez-moi simplement de vous dire que les engagements qui ont été pris devant vous l'année dernière ont été tenus et que la confiance que vous nous avez accordée, le mandat que vous nous avez confié pour l'exécution du projet de loi de finances pour 2015, ont été respectés. Engagements tenus, en premier lieu, sur le redressement économique du pays. Pour la première fois depuis de trop nombreuses années, la prévision de croissance sur laquelle nous avons construit le budget 2015, 1 %, est déjà quasiment acquise au bout de deux trimestres : 2015 sera la première année de reprise effective et il est très vraisemblable que la croissance s'établira à 1 %, peut-être même légèrement au-delà, comme l'anticipent l'INSEE ou le Fonds monétaire international – FMI. Un pour cent, c'est exactement le niveau retenu il y a un an dans la loi de finance initiale pour 2015, et nous n'en avons pas dévié depuis un an. Cette prudence et ce réalisme ont de nouveau prévalu pour la construction du budget 2016. Nous avons retenu cette fois une hypothèse de 1,5 % de croissance pour l'an prochain. C'est la prévision de ce qu'on appelle le consensus des économistes, et le Haut Conseil des finances publiques la considère atteignable, ce qui nous conforte dans cette hypothèse, quand 1 % l'an passé lui semblait « optimiste ». J'espère donc qu'elle ne fera pas l'objet des traditionnelles contestations auxquelles la fixation de l'hypothèse de croissance de la France a pu donner lieu par le passé. Vous aurez d'ailleurs noté que j'emploie le mot d'« hypothèse ». Chacun sait que, par définition, les prévisions économiques sont entachées d'incertitude : il s'agit là avant tout d'un choix réaliste pour construire sereinement notre projet de budget et surtout éviter de devoir demander en cours d'exécution un effort supplémentaire aux Français. La reprise que nous observons cette année, c'est la conjugaison de l'effet des politiques que nous avons menées en France – notamment le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, le CICE, et le Pacte de responsabilité et de solidarité, qui rendent les entreprises plus compétitives et davantage à même de profiter de la demande extérieure, ainsi que la baisse d'impôt sur le revenu, qui vient conforter en 2015 le pouvoir d'achat des ménages à revenus modestes – et d'un environnement extérieur plus favorable : un prix du pétrole divisé par deux, un taux de change entre l'euro et le dollar plus en ligne avec ses fondamentaux et des conditions de financement propices pour les entreprises comme pour les ménages, avec des taux d'intérêt bas. Ce que nous montrent les derniers indicateurs, c'est que la reprise se diffuse dans l'économie. Chacun commence à en ressentir les

effets : les ménages, d'abord, dont la confiance s'établit à son plus haut niveau depuis 2007. Ce n'est pas sans lien avec leur pouvoir d'achat qui progresse – de 1,5 % cette année, après une hausse de 1,1 % en 2014 –, avec des créations d'emploi qui ont redémarré, même si elles ne sont pas suffisantes pour faire reculer le chômage. Ensuite, les entreprises gagnent également en optimisme : le climat des affaires est à son plus haut niveau depuis quatre ans. Le redressement du taux de marge au premier semestre leur apporte une bouffée d'air bienvenue : il a progressé de deux points depuis un an, reprenant les deux tiers du chemin perdu depuis la crise. Nos exportations accélèrent fortement cette année – de 6 % –, notamment grâce à nos industries de pointe – l'aéronautique et l'aérospatial. Ainsi, le déficit commercial aura cette année été quasiment divisé par deux depuis son record de 2011, retrouvant son niveau de 2007. Avec la demande qui se renforce et des capacités à investir, l'investissement des entreprises a commencé à se redresser au premier semestre. Par ailleurs, dans le domaine de la construction, les permis de construire se stabilisent. Ce sont là des signes forts qui nous permettent de dire ici que les engagements que nous prenons pour 2016 seront tenus cette année encore. Notre hypothèse de 1,5 % correspond d'ailleurs à la prévision de croissance du FMI pour notre pays, rendue publique il y a quelques jours à peine à Lima, au Pérou. Engagement tenu également s'agissant du redressement de la situation budgétaire. Loin des dérapages annoncés, le déficit public de 2014 s'est finalement réduit à 3,9 %, grâce à une progression maîtrisée des dépenses, contenue à 0,9 %. Ce record a été obtenu grâce à l'engagement de l'ensemble des administrations publiques : ministères, administrations de Sécurité sociale et collectivités locales. Cette dynamique se poursuit cette année, avec une dépense qui évoluera sensiblement au même rythme – aux alentours de 1 %. Et les recettes rentrent sans difficulté. Je préfère le dire car certains ont pris l'habitude de s'inquiéter du niveau des recettes dans notre budget. Nous conservons donc la prévision de déficit de l'ensemble des administrations publiques à 3,8 % cette année. Nous poursuivons l'effort l'an prochain, avec une diminution plus sensible du déficit, en lien avec les efforts réalisés et le retour à davantage de croissance. Avec 3,3 % de déficit public l'an prochain, nous reviendrons au niveau de 2008 et nous nous donnons les moyens de commencer à stabiliser la dette, passée de 65 % du PIB en 2007 à 90 % en 2012 et à 95,6 % à la fin de 2014. Mme Marie-Christine Dalloz . Elle atteindra 100 % à la fin de l'année ! M. Michel Sapin , ministre . J'ajoute que, corrigé du cycle économique, le déficit dit structurel, au plus bas depuis plusieurs décennies, sera ramené à 1,2 %. Cette démarche sera rigoureusement poursuivie pour ramener le déficit en dessous de 3 % en 2017, situation que nous n'avons plus connue depuis 2007. Ce retour à un déficit inférieur à 3 % est nécessaire pour faire refluer durablement la dette publique, lorsque la croissance et l'inflation retrouvent une progression normale. Cet objectif sera donc maintenu, et il sera atteint. Engagements tenus, ensuite, sur les baisses d'impôts et de prélèvements, qui se poursuivent et se poursuivront. Les impôts des ménages baisseront puisque nous avons confirmé notre volonté de rendre aux Français disposant de revenus moyens le produit de l'effort qu'ils ont consenti pour le redressement du pays. Mme Marie-Christine Dalloz . Pas à tous les Français ! M. Michel Sapin , ministre . Non seulement il n'y a plus de hausses d'impôts décidées depuis un an, mais nous concentrons nos efforts sur la baisse de l'impôt sur le revenu. Pour la troisième année consécutive, cet impôt sera allégé pour les ménages, à hauteur de plus de 2 milliards d'euros. Depuis l'été 2014, les impôts ont ainsi baissé de 5 milliards d'euros, conformément à nos annonces, et 12 millions de foyers fiscaux auront bénéficié de la baisse de l'impôt sur le revenu, c'est-à-dire deux tiers des foyers fiscaux imposés. Il n'y a donc pas lieu de dire que les classes moyennes sont oubliées de nos réformes : c'est le cœur des classes moyennes qui bénéficie des baisses d'impôts sur le revenu. De même, il n'y a pas lieu de dire que l'impôt sur le revenu se concentrerait sur les classes moyennes supérieures : la part des foyers fiscaux imposés retrouve son niveau de 2010 et tous les ménages paient des impôts sur le revenu, en particulier avec la CSG. M. Pierre-Alain Muet . Très bien ! M. Michel Sapin , ministre . Nous n'opposons pas les catégories sociales entre elles, nous n'avons pas deux politiques en fonction des uns et des autres. Nous avons un principe et un seul : l'impôt doit baisser et en priorité pour le cœur des classes moyennes, le couple d'employés avec enfant, l'instituteur débutant, ceux qui ont contribué à l'effort de redressement depuis 2011, alors que cela leur était plus difficile. Cette baisse d'impôt, mesdames, messieurs les députés, concerne donc les retraités, les salariés, les familles, les ménages à revenus moyens, dont certains sont entrés dans l'impôt ces dernières

années et qui sont les principaux bénéficiaires de ces mesures. Ce ne sont pas les seuls à avoir contribué au redressement de nos finances publiques, c'est vrai, mais ils sont en droit d'être les premiers à bénéficier de nos baisses d'impôts. C'est aussi cela la justice fiscale, l'équité et le bon sens, et nous l'assumons totalement ! Mesdames, messieurs les députés, une page est en train de se tourner en matière d'impôts, et pas seulement à cause des baisses d'impôt sur le revenu. L'année 2016 sera celle du lancement du chantier du prélèvement à la source, qui aboutira au 1^{er} janvier 2018. Les travaux techniques progressent et nous ouvrons une période de concertation, laquelle se matérialisera par un livre blanc au printemps prochain et des choix inscrits « en dur » dans le projet de loi de finances pour 2017, de sorte que le basculement ait lieu dans de bonnes conditions au 1^{er} janvier 2018. L'année 2016 sera aussi celle de la généralisation de la déclaration par internet, de manière souple et progressive, en commençant par les plus hauts revenus et sans oublier, bien sûr, le cas des personnes qui ne pourraient pas y procéder. Nous souhaitons que, comme dans d'autres pays, la télédéclaration devienne le principe, le droit commun, tout en permettant à ceux qui n'ont pas d'accès à internet à leur domicile ou qui déclarent ne pas être en mesure d'y recourir, de continuer à utiliser le papier. Nous n'allons donc pas, comme j'entends parfois, faire payer 15 euros de plus à ceux qui ne pourraient pas déclarer par internet ! La justice fiscale, c'est aussi l'intensification de la lutte contre la fraude et contre l'optimisation fiscale abusive. Grâce au service de traitement des déclarations rectificatives – STDR –, créé à la fin de l'année 2013, ce sont déjà 4,5 milliards d'euros de recettes, provenant d'argent caché à l'étranger, qui auront été recouvrées en 2014 et en 2015. Et nous prévoyons encore plus de 2 milliards d'euros l'an prochain – 2,4 milliards, plus précisément. Cela ne s'arrêtera pas, car seuls 8 500 dossiers sur 44 000 ont aujourd'hui été traités. Et nous avons renforcé les moyens pour accélérer leur traitement. Voilà un résultat concret de l'action que nous avons menée pour mettre fin au secret bancaire en Europe. Je rappelle que l'échange automatique d'informations fiscales en matière financière sera effectif avec cinquante-huit États en 2017 et quatre-vingt-quatorze en 2018. Nous pouvons être fiers des progrès accomplis. Permettez-moi aussi de me féliciter ici que la voix de la France sur l'optimisation fiscale abusive ait permis d'atteindre des résultats extrêmement concrets ! Trop de groupes internationaux ont aujourd'hui la capacité d'échapper presque totalement à l'impôt. Cette situation n'est évidemment pas acceptable. Grâce à la mobilisation de certains pays, dont la France, et grâce au travail de l'OCDE, nous sommes désormais en mesure d'avancer et nous avons dès la semaine dernière obtenu un accord politique majeur sur la transparence des pratiques fiscales envers les multinationales – les rulings – entre pays européens. Nous pouvons tous saluer ce pas décisif franchi grâce à la coopération internationale ! Et ce n'est pas tenir un discours anti-entreprises que de dire cela, au contraire ! Beaucoup d'entreprises ont aujourd'hui pris conscience, de façon salutaire, de ces grands enjeux et réclament plus de protection et de règles au niveau international. Nos mesures de lutte contre la fraude en portent la marque, de même que les mesures de transparence de la vie économique que j'ai été chargé de défendre dans le cadre d'un projet de loi qui sera présenté prochainement en Conseil des ministres. Notre politique à l'égard des entreprises se construit dans un esprit de responsabilité : nous tenons nos engagements. M. Hervé Mariton . C'est faux ! Pourquoi avoir reporté les allègements de charges ? M. Michel Sapin , ministre . Et c'est parce que nous tenons nos engagements vis-à-vis des entreprises que nous pouvons nous montrer, par ailleurs, exigeants. Je le redis, ici, devant vous, cette année encore : c'est parce que nous tenons parole que nous créons les conditions pour que chacun s'engage, à son tour, au service de la reprise économique et de l'emploi. C'est notre stratégie depuis le début, et nous nous y tenons. M. Hervé Mariton . Vous ne respectez pas votre calendrier ! M. Michel Sapin , ministre . Je m'adresse là, évidemment, aux entreprises, dont nous avons déjà baissé les prélèvements de 24 milliards d'euros entre 2013 et 2015 grâce au CICE et au pacte de responsabilité. À l'inverse, monsieur Mariton, vous aviez par votre vote contribué à les augmenter de 16 milliards. Depuis le début du quinquennat, et contrairement à ce que dit un ancien Président de la République, la fiscalité des entreprises a donc baissé. Le CICE est désormais arrivé à maturité, comme l'a signalé le comité de suivi : il représente, à ce jour, 17 milliards d'euros. Pour sa part, le pacte continuera, l'an prochain, d'être déployé comme prévu. Les baisses de prélèvement supplémentaires sur les entreprises atteindront effectivement, comme nous nous y étions engagés, 9 milliards d'euros en 2016, ce qui portera le niveau des allègements à

33 milliards d'euros. Nous aurons, en 2016, annulé les hausses de prélèvements des années 2011 et 2012, votées sous la législature précédente, ainsi, bien sûr, que les hausses de prélèvements que nous avons été obligés de mettre en œuvre en 2012 et en 2013. S'agissant de la contribution exceptionnelle à l'impôt sur les sociétés des grandes entreprises, il vous est proposé d'y mettre fin, comme prévu. La suppression de la contribution sociale de solidarité des sociétés – la C3S – se poursuivra, également comme prévu, à hauteur de 1 milliard d'euros : elle bénéficiera à 80 000 entreprises de taille intermédiaire ou ETI. Enfin, compte tenu du besoin de financer les mesures favorables aux entreprises, des plans en faveur de l'investissement TPE et PME sont prévus dans le cadre du pacte, soit 1 milliard d'euros de mesures nouvelles en faveur des entreprises. Les allègements supplémentaires de cotisation sur les salaires jusqu'à 3,5 Smic s'appliqueront, quant à eux, à compter du 1^{er} avril, décalant à hauteur de 1 milliard le bénéfice de cette mesure sur 2017. Si le Gouvernement respecte ses engagements – en matière de baisse de prélèvement mais aussi, par exemple, de non-rétroactivité des dispositions fiscales –, il doit aussi se montrer exigeant. Il en est ainsi s'agissant des négociations sur le pacte, qui doivent se poursuivre dans les branches professionnelles. La ministre du travail a eu l'occasion de faire le point récemment : à ce jour, dans les cinquante plus grandes branches, qui regroupent 11 millions de salariés, 40 % de ces derniers sont couverts par un accord signé. Si l'on intègre les branches où un projet d'accord est soumis à la signature des organisations professionnelles, le total passe à 60 %. Par ailleurs, les enquêtes de l'INSEE auprès des entreprises montrent que les trois quarts d'entre elles déclarent utiliser le CICE pour investir ou embaucher. Ces annonces, il faut donc les concrétiser ! Nos engagements seront tenus, enfin, sur la dépense publique. Notre stratégie budgétaire est inchangée : maîtriser nos dépenses sans renoncer à financer nos priorités, tout en sachant être réactifs pour répondre aux nouveaux besoins. Nous n'avons ainsi rien cédé de nos priorités budgétaires : l'éducation nationale, d'abord, se voit effectivement dotée de 60 000 postes supplémentaires sur le quinquennat, pour accompagner plus efficacement nos jeunes générations. Les ministères de l'intérieur et de la justice voient leurs budgets préservés ou augmentés, quand celui de la culture est également protégé, comme celui de l'emploi, afin de lutter contre le chômage et d'accompagner les actifs dans leurs transitions. J'ai d'ailleurs plaisir à voir que le compte personnel d'activité – que j'avais appelé de mes vœux lorsque j'étais ministre du travail – deviendra une réalité au 1^{er} janvier 2017 et constituera une réelle sécurité sociale professionnelle. Notre priorité, c'est également la lutte contre le réchauffement climatique, tout en soutenant le développement des pays du Sud. C'est, bien sûr, l'initiative de la 21^e Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, la COP21, pour laquelle tout le Gouvernement est mobilisé. Dans cette perspective, le Président de la République a décidé que l'aide publique au développement augmenterait de plus de 2 milliards d'euros d'ici 2020, avec, dès l'an prochain, des moyens budgétaires renforcés. Sur ce point, un amendement vous sera proposé au cours de la discussion budgétaire. M. Damien Abad . Rétropédalage ! M. Michel Sapin , ministre . Si certaines priorités sont établies depuis longtemps, d'autres se font jour en fonction des événements. Nous devons, avec Christian Eckert, être réactifs pour financer ces nouveaux besoins. C'est, bien sûr, le cas des moyens accrus en faveur de la sécurité intérieure et de la défense nationale, pour tenir compte des événements de janvier, mais aussi de la situation observée dans telle ou telle zone de notre planète. Je rappelle à ceux d'entre vous qui fustigent la hausse des effectifs publics que si notre pays n'avait pas été victime d'attentats en janvier, nous aurions stabilisé, comme prévu, ces effectifs. Qui pense que nous avons trop renforcé les moyens humains de nos forces armées et de notre police ? M. Hervé Mariton . Personne, mais il faut choisir. Mme Valérie Rabault , rapporteure générale de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire . À chaque fois qu'il faut choisir, vous vous y refusez ! M. Michel Sapin , ministre . C'est également la réponse européenne à l'arrivée des réfugiés syriens. Nous nous donnons les moyens de les accueillir sans les sélectionner en fonction de leur appartenance religieuse, voire d'une prétendue race, contrairement à ce qu'aurait souhaité certains candidats de l'opposition. Tenir cette ambition appelle, en contrepartie, une stricte maîtrise de nos dépenses. Celles-ci progresseront, cette année, sensiblement au même rythme qu'en 2014, c'est-à-dire de 1 %, et n'accéléreront que légèrement l'an prochain – soit 1,3 % – sous l'effet du retour de l'inflation et du redémarrage des investissements publics, en lien avec le cycle électoral au niveau communal. Je rappelle que,

spontanément, la dépense progresse de l'ordre de 2,5 % par an –tirée, notamment, par la demande sans cesse croissante en matière de santé – et qu'entre 2007 et 2012, cette dépense a progressé, en moyenne, de 3,2 % par an. Avec les économies que nous réalisons, la part des dépenses dans le produit intérieur brut passera de 56,4 % en 2014 à 55,1 % l'an prochain. Cet effort représente – et cela correspond au chiffre qui vous été présenté dès le printemps 2014 – 50 milliards d'euros d'économies sur trois ans. En 2015, la faiblesse de l'inflation est venue réduire les effets de ce plan d'économies et d'autres mesures ont été décidées en compensation. Vous le savez, nous avons en effet dû prendre des mesures complémentaires, présentées au printemps, pour que l'effet sur le déficit soit conforme à ce qui avait été envisagé. Au total, ce sont bien 21 milliards d'euros de mesures de redressement qui sont mises en œuvre en 2015. En 2016, les administrations publiques réaliseront 16 milliards d'euros d'économies, au lieu des 14,5 milliards initialement prévus. Les dépenses des ministères et des opérateurs diminueront en euros. La dotation globale de fonctionnement des collectivités locales sera abaissée de 3,5 milliards d'euros, mais également renouée pour être plus équitable et rendre l'ajustement soutenable. Cela n'empêchera d'ailleurs pas une progression des ressources et de la dépense locales. L'augmentation des dépenses de santé sera ralentie à 1,75 % : il s'agit d'un effort extrêmement important, rendu possible par des choix structurants portant sur l'organisation des soins. Enfin, les partenaires sociaux devront s'accorder pour trouver les moyens de réaliser les économies nécessaires sur les champs de la dépense dont ils ont la responsabilité : je pense aux retraites complémentaires ainsi qu'à l'assurance chômage. Cet effort est logiquement réparti entre les administrations selon leur poids dans la dépense. Sur trois ans, l'effort de 50 milliards d'euros se répartira ainsi : 19 milliards sur l'État et ses opérateurs, un peu plus de 10 milliards sur les collectivités locales et un peu plus de 20 milliards sur la sécurité sociale, dont 10 sur la santé. J'attends – avec impatience, bien sûr – les propositions de l'opposition, que j'entends régulièrement dénoncer l'insuffisance de nos efforts d'économies et qui repousse systématiquement toutes les propositions d'économies qui sont faites ici ! Mme Valérie Rabault , rapporteure générale . Ah vous avez bien raison, monsieur le ministre. M. Jean-Claude Buisine . Il n'ont aucune proposition ! M. Razzy Hammadi . Exactement ! M. Michel Sapin , ministre . Un mot sur l'Europe. Contrairement à ce que j'ai souvent entendu, ce n'est pas à cause d'elle que le respect de nos engagements est nécessaire. Tenir nos engagements nous a certes permis de restaurer la voix de la France en Europe et lui a permis d'être à nouveau entendue. J'ai pu moi-même le constater cet été lorsque, avec le Président de la République, nous avons, avec nos partenaires, pu trouver une issue favorable, construite sur les deux piliers que sont la responsabilité et la solidarité, à la crise grecque. Cette crédibilité nous permet également de contribuer à construire une Union économique et monétaire plus solide. J'y suis personnellement très attaché, ayant participé – avec d'autres, dont certains sont encore présents ici – à la construction de l'UEM en 1992. Mais tenir nos engagements c'est d'abord, et avant tout, nécessaire pour les Français eux-mêmes. Là où l'Allemagne avait équilibré ses comptes en 2012, l'opposition nous a laissé un déficit qui allait franchir 5 % du PIB et une compétitivité de nos entreprises en berne. Mme Marie-Christine Dalloz . Vous êtes aux affaires depuis trois ans : on voit le résultat ! M. Michel Sapin , ministre . Cela a été notre devoir, et ce sera notre fierté d'avoir permis à nos entreprises de retrouver les moyens d'investir et d'embaucher, que vous leur aviez ôté, et d'avoir contribué à assurer durablement plus de croissance – alors que vous l'aviez mise en berne – et d'emploi dans notre pays (Exclamations sur les bancs du groupe Les Républicains) , tout en assainissant nos comptes publics afin de garantir notre souveraineté face à nos créanciers et de contenir la dette publique que nous laisserons aux prochaines générations. M. Dominique Baert . C'est vrai. M. Damien Abad . Nous ne vivons vraiment pas dans le même monde ! M. Razzy Hammadi . La vérité fait mal ! M. Michel Sapin , ministre . Redresser le pays, en lui permettant de renouer avec la croissance et de réduire les déficits abyssaux qui nous avaient été laissés, financer nos priorités tout en maîtrisant la dépense comme jamais cela n'avait été fait avant nous, mener à bien le programme de baisses d'impôts que nous nous sommes fixés,... M. Dominique Baert . Eh oui ! Ça change ! M. Michel Sapin , ministrepour les entreprises comme pour les ménages : voilà, mesdames et messieurs les députés, la feuille de route dont nous vous sommes redevables avec Christian Eckert, et que nous vous présentons aujourd'hui ! (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.) Rappel au règlement Mme la présidente . Avant de donner la parole à M. Christian Eckert, secrétaire d'Etat

au budget, je la donne à M. Marc Dolez, pour un rappel au règlement. M. Marc Dolez . Madame la présidente, je vous remercie. Ce rappel est fondé sur l'article 58, alinéa 1, de notre règlement et porte sur la bonne organisation de nos travaux. Hier après-midi, le secrétariat de la commission des finances a adressé à chacun des groupes de notre assemblée une note précisant les modalités des discussions dites élargies. Dans cette note, il est précisé que les orateurs des groupes ne disposeront que de deux minutes de temps de parole, alors que, traditionnellement, ils disposaient de cinq minutes. Chacun comprendra ici que limiter le temps accordé aux orateurs principaux des groupes à deux minutes en commission élargie est absolument inacceptable et constitue une atteinte gravissime au droit d'expression des groupes et des parlementaires. Madame la présidente, la conférence des présidents ne s'est pas réunie ce matin : pour cette raison, je souhaite appeler votre attention, à la faveur de ce rappel au règlement, sur ce point. Je demande donc, au nom de mon groupe, que la conférence des présidents puisse réexaminer cette question avant le début des débats au sein des commissions élargies, la semaine prochaine. Mme la présidente . Je vous remercie, monsieur Dolez. J'en prends acte, et, bien évidemment, j'en ferai part de façon à ce que la conférence des présidents puisse se saisir de cette question. La parole est à M. le président de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire. M. Gilles Carrez , président de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire . Comme notre collègue Dolez me regardait avec insistance, je craignais qu'il n'évoque l'utilisation et l'application de l'article 40, dont la présidence de la commission des finances est effectivement directement responsable. M. Marc Dolez . Je recherchais votre soutien. (Sourires.) M. Gilles Carrez , président de la commission des finances . Vous l'aurez. S'agissant des temps de parole et de l'organisation de la séance, ils relèvent exclusivement de la présidence et donc, comme vous l'avez très bien dit, de la conférence des présidents. Présentation (suite) Mme la présidente . La parole est à M. le secrétaire d'État chargé du budget. M. Christian Eckert , secrétaire d'État chargé du budget . Madame la présidente, monsieur le président de la commission des finances, madame la rapporteure générale, mesdames et messieurs les députés, mesdames et messieurs les très nombreux députés de l'opposition (Exclamations sur les bancs du groupe Les Républicains) ,... M. Razzy Hammadi . Peu se sont déplacés mais Hervé « 130 milliards » Mariton est présent ! M. Christian Eckert , secrétaire d'Étatnos débats budgétaires occuperont l'hémicycle durant tout l'automne. Nous aurons, comme chaque année, des débats animés et des oppositions marquées sur ce que doit être notre politique budgétaire et fiscale. C'est un moment essentiel de notre vie parlementaire et démocratique, et je souhaite que, comme ce fut le cas l'an dernier, nous puissions aller au bout de tous les débats. Le Gouvernement ne se dérobera à aucune discussion : vous savez le prix que j'attache à nos échanges. Pour introduire ces débats, je voudrais rappeler d'abord un fait sur lequel nous pourrions tous tomber d'accord. Ce gouvernement et cette majorité ont la responsabilité historique d'apurer des décennies de déséquilibre budgétaire, lequel n'avait fait que s'aggraver entre 2002 et 2012. À quand remonte en effet la dernière période au cours de laquelle notre déficit a été durablement inférieur à 3 %, avec un ratio de dette publique en baisse ? Cela remonte au gouvernement de Lionel Jospin, actif entre 1997 et 2001. M. Dominique Baert . Eh oui ! M. Christian Eckert , secrétaire d'État . Pendant les années qui ont suivi, on a trop souvent considéré le déficit comme un problème mineur, ou même, parfois, comme une prétendue chance pour la croissance. M. Jean-Claude Buisine . Quelle erreur ! M. Christian Eckert , secrétaire d'État . On a baissé les impôts, en repoussant à plus tard les économies pour les financer, et cela s'est traduit par des hausses d'impôt massives à compter de 2011. On a aussi pensé – cette fois-ci, reconnaissons-le, tous bords confondus – que la dépense publique était la seule et unique solution à nos problèmes. M. Charles de Courson . Hélas ! M. Christian Eckert , secrétaire d'État . Ce gouvernement et cette majorité ont rompu avec une telle façon de faire, et ce changement porte progressivement ses fruits. Progressivement, car on ne peut régler en quatre ans une situation qui dure depuis plus de trente ans. Pour autant, les premiers résultats sont là : le déficit est au plus bas depuis sept ans, la dette est sur le point de se stabiliser après huit ans d'augmentation continue, la dépense progresse, certes, mais à un niveau historiquement bas. Les résultats commencent donc à devenir visibles. Les Français doivent le savoir car ce sont leurs efforts qui les ont produits. Il n'y a rien de pire que le catastrophisme aveugle qui nie les résultats. Donner le sentiment à nos compatriotes que

leurs efforts seraient inutiles, ce serait leur laisser penser qu'il n'y a guère de danger à y renoncer. Ces résultats, nous les obtenons par des économies sur la dépense, et je voudrais prendre un peu de temps pour expliquer pourquoi ces économies sont indispensables. Faire des économies, c'est d'abord garantir aux Français que leur argent est correctement utilisé. Chaque année, au moment de préparer le projet de loi de finances, le Gouvernement examine en détail toutes les dépenses engagées sur le budget de l'État. Ce travail fin, nous le faisons tous les ans et, cette année, il a encore été renforcé grâce aux revues de dépenses et au travail mené par le Conseil stratégique de la dépense publique. Quand nous avons repéré des dépenses qui n'ont pas de justification ou dont l'utilité est limitée, nous vous proposons de les supprimer ou de les réduire. Pourquoi le budget de l'État devrait-il continuer à supporter des exonérations de cotisations ciblées alors que nous avons allégé le coût du travail de façon massive ? Pourquoi les allocations destinées à certaines populations ne tiendraient pas compte du patrimoine et de la réalité des ressources des bénéficiaires alors que celles destinées aux plus démunis le font ? Pourquoi les chambres de commerce et d'industrie, dont les missions ne sont pas plus importantes que celles de la Sécurité sociale ou de l'État, ne pourraient-elles pas contribuer à la réduction du déficit ? L'argent public est le patrimoine de ceux qui n'ont rien, et notre responsabilité est d'en assurer la bonne utilisation. M. Patrick Mennucci. Très bien ! M. Christian Eckert, secrétaire d'État. Faire des économies, c'est aussi faire des réformes, et j'en voudrais pour exemple la réforme de la dotation globale de fonctionnement pour les collectivités locales, communes et intercommunalités, que nous engageons dans ce projet de loi de finances. Tout le monde s'accorde à dire, depuis des années, que la DGF du bloc communal est injuste. Elle peut varier d'un rapport de 1 à 5 entre des communes identiques. De tels écarts sans aucune justification sont l'effet de la sédimentation de décisions prises au cours du temps et sur lesquelles personne n'est jamais revenu. Or ce gouvernement, avec le soutien de la majorité, engage une réforme de la DGF. Menée progressivement, elle permettra une répartition plus juste et davantage de solidarité entre les territoires. Une telle réforme est majeure, et elle n'aurait peut-être pas été engagée sans la baisse des concours de l'État aux collectivités territoriales, car c'est la baisse de ces concours qui a permis de faire bouger les choses et qui a entraîné la plupart des acteurs dans le mouvement. Il est évident que des économies doivent être réalisées, mais les décisions des collectivités seront facilitées par le fait que la DGF sera répartie de façon plus équitable au regard des ressources fiscales des collectivités et de leurs charges. (« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.) Faire des économies, c'est garantir le fonctionnement de notre modèle social. Cette priorité au financement de notre protection sociale se traduit par des mesures concrètes. Dans le projet de loi de finances, c'est notamment la compensation à la Sécurité sociale des manques à gagner liés au pacte de responsabilité et de solidarité : en 2016 comme en 2015, l'État les prendra en totalité à sa charge. Je le répète, quand on estime la réalité de l'effort de chaque administration publique dans la réduction des déficits, ce fait fondamental que le budget de l'État finance la totalité des baisses d'impôts et de prélèvements doit toujours être pris en compte. C'est une nouvelle preuve de notre engagement à assurer le financement, donc la pérennité, de la protection sociale. Cet engagement produit des résultats. En 2016, les déficits sociaux retrouveront enfin leur niveau d'avant-crise, et ils auront été divisés par deux par rapport à leur niveau atteint en 2011. Cette année, pour la première fois depuis 2002, la dette sociale diminue et, l'an prochain, après douze ans de déficits continus, notre régime de retraites sera à l'équilibre. Les Français bénéficient aujourd'hui d'un niveau de protection sociale peut-être unique au monde. Ces protections, nous souhaitons tous que nos enfants en profitent également mais, pour cela, il faut faire les économies qui en assurent la pérennité. Il faut donc faire preuve de sérieux budgétaire, car on n'obtient rien de durable si l'on n'est pas sérieux. Faire des économies, enfin, c'est permettre à l'État d'agir. Quand il faut assurer la protection des Français, sur le territoire national ou à l'étranger, accueillir des réfugiés qui ont tout perdu, soutenir un secteur agricole qui traverse une crise majeure, à chaque fois, l'État doit agir. À chaque fois, il faut trouver des financements pour agir, et, à chaque fois, nous trouvons les économies qui financent ces actions. Pour toutes ces raisons, le projet de loi de finances pour 2016 vous propose de poursuivre la mise en œuvre du programme d'économies de 50 milliards d'euros réalisé sur trois ans, dont 16 milliards d'euros d'économies en 2016 : 5,1 milliards sur l'État et ses agences ; 3,5 milliards sur les collectivités, avec un objectif de progression de la dépense locale de 1,2 %

l'année prochaine ; 3,4 milliards sur l'assurance maladie ; 4 milliards sur le reste de la protection sociale. Je ne reviendrai que d'un mot sur la méthode permettant de les calculer. Tout parlementaire de bonne foi – c'est une pétition de principe – la connaît et sait qu'elle a toujours été employée, par nous comme par nos prédécesseurs. Il suffit à chacun de relire le compte rendu de ses interventions ou les documents qu'il aura signés avant 2012 pour se le confirmer et prendre conscience de l'effort sans précédent que nous mettons en œuvre. Je ne doute pas que ceux qui nous succéderont emploieront la même méthode – et ils feraient bien de s'interroger sur leurs déclarations actuelles. Tout commentateur qui regarde la réalité des chiffres verra que les économies sont au rendez-vous chaque année. Le poids de la dépense publique est en baisse ; c'est bien la confirmation, sans aucune ambiguïté, de leur réalité, quelle que soit la référence retenue : 56,4 % du PIB en 2014, 55,8 % en 2015, 55,1 % en 2016. C'est seulement quand le commentaire à l'emporte-pièce prend le pas sur l'analyse que l'on refuse de voir les économies. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.) Mme Valérie Rabault , rapporteure générale . Exactement ! M. Christian Eckert , secrétaire d'État . Sans ces économies, nous ne pourrions pas réduire le déficit public, et nous ne pourrions pas non plus baisser les impôts, car nous baissons les impôts (Exclamations sur les bancs du groupe Les Républicains) , à la fois pour les entreprises et pour les ménages, c'est le pacte de responsabilité et de solidarité. M. Hervé Mariton . Les prélèvements sont stables ! M. Christian Eckert , secrétaire d'État . Ce n'est pas parce que vous êtes peu nombreux qu'il faut brailler comme des gorettes. (Exclamations sur les bancs du groupe Les Républicains.) Mme la présidente . Monsieur le secrétaire d'État ! M. Christian Eckert , secrétaire d'État . Ce n'est pas méchant ! Pour les entreprises, Michel Sapin l'a indiqué, ce sont 9 milliards d'euros d'allègements supplémentaires, soit le strict respect de l'annuité 2016 du pacte de responsabilité. Je voudrais m'arrêter un instant sur la justification de cette diminution des prélèvements pour les entreprises. Là encore, la baisse n'est pas une fin en soi, elle vise des objectifs plus larges. C'est bien pour soutenir la production en France que nous avons engagé des baisses de prélèvements massifs sur les entreprises : c'est en effet la condition pour assurer la prospérité du pays et permettre à ceux qui sont dépourvus d'emploi d'en retrouver un. Michel Sapin a brillamment exposé les orientations de notre politique économique. À l'entrée de ce débat, je voudrais simplement redire d'un mot le prix qui doit s'attacher à la stabilité fiscale. C'est devenu un passage obligé des discours, mais on sait que les pratiques, en ce domaine, ont varié. Par ailleurs, nos débats au Parlement ont leurs passages obligés sur certains outils : crédit d'impôt recherche, CICE, allègements de cotisations, C3S. Les amendements ne manqueront donc pas sur ces sujets. J'engage chacun d'entre vous à discuter, comme je l'ai fait, non pas seulement avec des représentants officiels des entreprises, mais aussi avec des praticiens, ou des praticiennes, de la fiscalité au sein des entreprises. Leur message est simple : que les impôts soient en hausse ou en baisse, l'essentiel pour eux est de ne pas troubler les projets d'investissement ou d'embauche en évitant les allers-retours permanents. Mme Arlette Grosskost . C'est vrai ! M. Christian Eckert , secrétaire d'État . J'espère que nous aurons tous à l'esprit cette réalité durant nos débats. Notre politique fiscale envers les ménages obéit, quant à elle, à une logique simple, la justice fiscale et la lutte contre les inégalités. Cette logique s'inscrit dans un mouvement de baisse des prélèvements, puisque nos efforts d'économies ont pu prendre le relais des ajustements par l'impôt décidés par nos prédécesseurs et maintenus pendant la première phase du quinquennat. Chaque année depuis le début de la législature, nous avons fait un pas supplémentaire dans cette voie. Il n'y a peut-être pas eu de « grand soir fiscal », car ce n'est pas ainsi que l'on réforme, mais il y a eu une succession de mesures cohérentes et progressives, qui conduiront, en 2017, à un système fiscal beaucoup plus juste qu'il ne l'était en 2012. M. Jean-Claude Buisine . C'est vrai ! M. Christian Eckert , secrétaire d'État . En 2017, il y aura un vrai impôt de solidarité sur la fortune, il y aura une tranche d'impôt sur le revenu à 45 %, il y aura des droits de succession et de donation réellement efficaces. M. Hervé Mariton . Tableau d'un massacre ! M. Christian Eckert , secrétaire d'État . En 2017, il y aura un impôt sur le revenu délesté des niches fiscales qui n'avaient plus de justification et dont le montant était croissant avec le revenu. Il y aura surtout un impôt sur le revenu réduit, et même parfois nul, pour les classes moyennes, avec un nombre de redevables de l'impôt sur le revenu rejoignant le pourcentage atteint en 2008, ce qui devrait mettre fin au mythe de sa concentration excessive. En 2017, il y aura davantage de ménages modestes exonérés d'impôts locaux. Il y aura, en un mot,

une fiscalité juste, qui protège les ouvriers, les employés, tous les travailleurs pauvres et les petits retraités, une fiscalité qui demande aux plus riches de prendre toute leur part au financement du service public. Notre politique de justice et de lutte contre les inégalités doit être mesurée dans sa dimension à la fois fiscale et budgétaire. Pour renforcer encore les moyens contre l'inégalité, nous n'avons pas hésité à mobiliser des dépenses nouvelles, des dépenses bien entendu entièrement financées par des économies : c'est par exemple le plan pauvreté et la revalorisation de 10 % des minima sociaux ; c'est aussi la prime d'activité, qui sera versée dès le mois de janvier prochain. Mesdames et messieurs les députés, ce gouvernement et cette majorité ont un engagement sans faille pour la justice fiscale et ils le prouvent à chaque loi de finances, en menant tous les combats de front : le combat pour l'assainissement de nos finances publiques ; le combat pour la production et l'emploi ; et, dans toutes nos réformes fiscales, le combat pour une société plus juste et plus égalitaire, où l'on ne mesure pas la valeur des citoyens à l'aune de leur compte en banque. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.) De nouvelles baisses d'impôts et de nouvelles économies pour les financer et pour diminuer le déficit, c'est là l'objet des principales dispositions de ce projet de loi de finances. Outre les dispositions qui y figurent, votre commission des finances a introduit plusieurs amendements qui seront examinés au cours de la discussion. Je souhaiterais vous préciser dès maintenant que certains sujets seront traités par le collectif budgétaire qui sera déposé mi-novembre : c'est le cas de la fiscalité écologique, de la fiscalité agricole et des questions des incitations fiscales au titre du financement des PME, pour lesquelles nous sommes tenus de proposer une réforme visant à la mise en conformité communautaire de nos dispositifs. Sur ces trois sujets, le Gouvernement vous proposera de réserver la discussion pour la tenir dans un peu plus d'un mois, autour des propositions du projet de loi de finances rectificative. Il est indispensable d'avoir un débat et de légiférer dans ces trois champs ; mais pour avoir un débat cohérent et pour bien légiférer, il est, je crois, préférable d'attendre le collectif budgétaire et les propositions que le Gouvernement vous fera. Sur les autres sujets, il adoptera, comme toujours, une attitude d'ouverture à tous les débats et à toutes les questions. Je constate que, dès l'examen de cette première partie, de nombreux parlementaires ont déposé des amendements pour réduire l'effort des collectivités locales et des opérateurs. Une chose est sûre et je vous appelle à en être tous conscients : chaque économie à laquelle on renonce, c'est un effort supplémentaire demandé à d'autres. Au-delà de la pression des intérêts ou des catégories, c'est une réalité qu'il est indispensable d'avoir à l'esprit quand on souhaite amender le projet de loi de finances. Sur le volet fiscal, nous aurons, comme chaque année, des débats intenses mais, cette année, il y aura un débat particulier dont je me réjouis par avance : celui sur l'engagement de la retenue à la source. Voilà une réforme majeure, essentielle pour l'acceptation de l'impôt et qui aura des conséquences concrètes très positives pour nos concitoyens. Elle fait partie de ces réformes dont on parle depuis des années et que ce gouvernement vous propose de faire enfin, comme la réforme de la DGF ou celle de la baisse du coût du travail. Le prélèvement à la source vient couronner les évolutions engagées depuis 2012 sur l'impôt sur le revenu. Après l'assiette et le barème, c'est le recouvrement de l'impôt que nous modernisons avec cette réforme. Je sais que certains veulent aller plus loin... M. Jean-Marc Germain . Oui ! M. Christian Eckert , secrétaire d'Étatet engager une évolution qui dépasse les modalités de recouvrement : cette question est aussi légitime que les autres et le Gouvernement y répondra. Sans entamer dès maintenant le débat, je rappellerai simplement que notre priorité est la baisse des impôts et la modernisation du recouvrement de l'impôt sur le revenu. Avant de conclure, je souhaiterais examiner trois critiques qui sont parfois formulées – et peut-être le seront-elles à nouveau – à l'encontre notre politique. Premièrement, il a été dit, d'abord, que le déficit ne baissait pas,... M. Hervé Mariton . 1 milliard ! M. Christian Eckert , secrétaire d'Étatpuis qu'il ne baissait pas assez vite. Entre 2012 et 2014, le déficit diminuait – certes moins rapidement que prévu, mais il diminuait – et, contre toute logique arithmétique, l'opposition disait qu'il augmentait. Aujourd'hui, le déficit continue à baisser, et plus vite que prévu. M. Hervé Mariton . 1 milliard ! M. Christian Eckert , secrétaire d'État . L'opposition est d'abord restée sans voix ; mais le débat politique doit bien exister, même si les résultats obtenus lui retirent un peu de matière. On dit maintenant que le déficit ne se réduit pas assez vite. Le déficit se réduit au bon rythme, soit au rythme qui est compatible avec la reprise économique,... M. Guillaume Bachelay . Exact ! M. Christian Eckert , secrétaire d'Étatcar, je l'ai dit, ce n'est

pas en trois ou quatre ans que l'on apure des déséquilibres accumulés pendant trente ans. M. Hervé Mariton . On ne va pas vous donner le pouvoir pendant dix ans ! M. Christian Eckert , secrétaire d'État . Si l'on veut faire plus, il faut dire la vérité aux Français : une baisse massive et rapide des dépenses entraînerait nécessairement un impact tout aussi massif sur la croissance et sur l'emploi. M. Guillaume Bachelay . En effet ! M. Christian Eckert , secrétaire d'État . Deuxièmement, nous ne ferions pas d'économies ou, plus exactement, étant donné l'évolution de l'argument devant nos résultats, nous ne pourrions pas apposer le qualificatif de « structurelles » à ces économies. Pour ma part, je ne sais toujours pas ce que l'opposition entend par « économie structurelle ». M. Hervé Mariton . C'est Mme Rabault qui dit cela ! Mme Valérie Rabault , rapporteure générale . C'est faux ! Vous m'avez mal lue, monsieur Mariton ! M. Christian Eckert , secrétaire d'État . Je sais que l'opposition veut engager des dépenses nouvelles pour la défense, la police, les collectivités territoriales, les allocations familiales et les infrastructures de transport, soit pour à peu près toute l'action publique, sauf pour l'éducation et les retraites qui ne sont pas une priorité pour elle. Je sais aussi que certains représentants de l'opposition ont dit qu'il fallait « faire descendre les impôts par l'ascenseur et les dépenses par l'escalier » : on imagine les conséquences sur le déficit ! M. Hervé Mariton . Nous sommes d'accord ! M. Christian Eckert , secrétaire d'État . Mais je ne sais toujours pas ce que l'on appelle une « économie structurelle » sur les bancs de la droite. M. Hervé Mariton . Nous nous en sommes rendu compte ! M. Christian Eckert , secrétaire d'État . Curieusement, nous n'avons pas eu l'occasion, cette année, d'analyser un contre-budget de l'opposition. C'est dommage, car nous aurions pu examiner quels étaient réellement les efforts supplémentaires envisagés et aussi les mesures que ce contre-budget ne remettait pas en cause parmi les propositions du Gouvernement, alors même que certains parlementaires de l'opposition font, par la suite, mine de les critiquer. Je laisserai donc les orateurs de l'opposition nous expliquer ce qu'est une réforme structurelle. Je l'attends avec curiosité car, en France, nous avons une tradition constante consistant à dire que la bonne réforme, c'est toujours l'autre. Mais, pour être franc, j'ai déjà une idée : pour vous, une réforme structurelle, c'est une réforme qui fait mal, qui remet en cause la protection sociale et qui laisse sur le bord du chemin les Français qui ont le plus besoin de l'aide de l'État. En tout cas, si certains membres de l'opposition voulaient jouer les Robespierre budgétaires, en réclamant davantage d'économies, ils ne devront pas seulement dire qu'il faut des économies,... M. Charles de Courson . Comme lorsque vous étiez dans l'opposition ! M. Christian Eckert , secrétaire d'Étatils devront indiquer lesquelles. Ce sera très intéressant ! Troisièmement, l'impôt serait concentré sur les 10 % des ménages les plus aisés. M. Charles de Courson . C'est un fait ! M. Christian Eckert , secrétaire d'État . Sur ce point, il faut d'abord apporter une précision. Tout le monde paie de la TVA ; tout le monde s'acquitte de la CSG sur tous ses revenus, à un taux de 7,5 % – sans parler des impôts locaux. Il est donc faux de dire que seuls les ménages les plus aisés assument cette charge. M. Pierre-Alain Muet . Absolument ! M. Christian Eckert , secrétaire d'État . Grossièrement, la TVA rapporte 150 milliards d'euros, la CSG 90 milliards d'euros et l'impôt sur le revenu n'est que le troisième impôt en volume perçu, avec 70 milliards d'euros. Il est tout aussi faux de dire que nous reportons la charge fiscale des classes moyennes vers les ménages les plus aisés. En 2016 comme en 2015, nous baissions l'impôt des classes moyennes et nous le finançons par des économies. Les contribuables qui ne sont pas concernés par ces mesures ne verront pas leur impôt augmenter si leurs revenus n'augmentent pas. Mais il faut surtout rappeler une évidence : quand on a des revenus importants, on doit assumer un impôt important. C'est la base même de l'idée de progressivité de l'impôt, dont je rappelle la valeur constitutionnelle. M. Hervé Mariton . En raison ! M. Christian Eckert , secrétaire d'État . Oui, monsieur le président de la commission des finances, les ménages aisés ont une charge fiscale plus importante que les autres, et nous l'assumons entièrement, car l'impôt est un moyen de solidarité et de contribution publique et un moyen fondamental de cohésion sociale. Nous l'assumons comme manifestement l'opposition assume l'idée d'alléger les impôts des plus riches dès qu'elle le pourra, puisque la suppression de l'ISF est la seule réforme fiscale soutenue sur les bancs de la droite. Pour conclure, je voudrais vous rappeler les principaux chiffres du budget sur lequel vous êtes appelés à vous prononcer. Le déficit public est prévu à 3,3 % en 2016, après 3,8 % en 2015. Sur cette baisse d'environ 10 milliards d'euros, seul un milliard d'euros bénéficierait au budget de l'État, car il compense la totalité des manques à gagner de la Sécurité

sociale liés à la mise en œuvre du pacte de solidarité et de responsabilité. Le déficit de l'État passerait donc de 73 milliards d'euros en 2015, selon notre dernière estimation, à 72 milliards d'euros en 2016. La dépense publique serait contenue avec une progression limitée à 1,3 % en 2016. Du côté de l'État, les dépenses des ministères et taxes affectées diminueraient d'1 milliard d'euros par rapport à la loi de finances initiales pour 2015 et les dépenses totales de l'État de 2,4 milliards d'euros à périmètre constant. Enfin, le taux des prélèvements obligatoires poursuivrait sa baisse et, après un pic à 44,9 % en 2014, il atteindrait 44,5 % en 2016. Madame la présidente, mesdames et messieurs les députés, le Gouvernement vous demande d'approuver ce budget, ... M. Dominique Baert . Il a raison ! M. Christian Eckert , secrétaire d'État parce que c'est un budget qui respecte nos engagements, parce que c'est un budget de réforme économique et sociale et parce que c'est un budget de gauche ! (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.) Mme la présidente . Je vous remercie, monsieur le secrétaire d'État. Pour la sérénité de nos débats, vous qui connaissez bien cet hémicycle, vous savez qu'y siègent des députés et en aucun cas des goretts. M. Hervé Mariton . Merci, madame la présidente ! M. Michel Sapin , ministre . C'est Circé ! M. Dominique Baert . Tout cela va finir en eau de boudin ! Mme la présidente . La parole est à Mme Valérie Rabault, rapporteure générale de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire. Mme Valérie Rabault , rapporteure générale de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire . Madame la présidente, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'État, monsieur le président de la commission des finances, monsieur le rapporteur pour avis de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, mes chers collègues, nous nous retrouvons, comme chaque année à l'automne, pour examiner le projet de loi de finances, c'est-à-dire les perspectives des finances publiques de la France pour 2016 et le budget de l'État pour 2016. Ce projet de loi de finances pour 2016 s'inscrit dans un double environnement économique : d'un côté, la plupart des paramètres économiques sont favorables à la reprise – taux d'intérêt bas comme le prix du baril du pétrole ou taux de change euro-dollar favorable aux exportations – ; de l'autre, des inquiétudes nouvelles se font jour sur la demande mondiale, ce qui a conduit le Fonds monétaire international à revoir à la baisse ses prévisions économiques globales. Ce projet de loi de finances pour 2016 intervient à un moment lui aussi double, en quelque sorte. D'un côté, des résultats économiques sont là, n'en déplaise à nos collègues de l'opposition : le déficit budgétaire est passé, pour la première fois depuis 2008, sous la barre des 4 % du produit intérieur brut et, pour la première fois depuis 2011, les marges des entreprises sont revenues à 31 % de leur valeur ajoutée, contre 29 % encore l'an dernier. Ces résultats sont tangibles et nul dans cet hémicycle ne devrait les contester, sauf à se complaire dans la mauvaise foi. M. Dominique Baert . En effet. Mme Arlette Grosskost . Il en faut bien un peu ! Mme Valérie Rabault , rapporteure générale . Mais, de l'autre côté, la croissance économique française n'est pas encore assez forte pour permettre des créations d'emploi. Elle n'est pas assez forte non plus pour éviter que la réduction du déficit ne repose quasi exclusivement sur des efforts budgétaires. Bâtir un budget dans ce contexte n'est pas chose aisée et nécessite des choix clairs, assumés par le Gouvernement et notre majorité. Pour en montrer toute la clarté et les expliciter, j'ai mis à la disposition de notre assemblée un maximum d'informations... quoiqu'il en coûte, car je pense notamment aux interprétations fallacieuses que certains ont pu en faire ces dernières heures et qui relèvent de la mauvaise foi – j'y reviendrai. Je suis donc allée chercher des informations, publiées parfois dans mon rapport pour la première fois, je pense notamment à l'évolution annuelle en valeur du montant des dépenses publiques par secteur d'administration publique depuis 2002, constatant un ralentissement sans précédent des dépenses publiques – j'y reviendrai là aussi. J'ai également publié un premier bilan de la mise en œuvre du programme d'économies de 50 milliards d'euros, ... M. Olivier Faure . Bienvenu ! Mme Valérie Rabault , rapporteure générale ventilées entre mesures d'effort budgétaire et mesures de réduction des dépenses, les premières étant une économie, les secondes, une réduction tendancielle. Cet exercice est novateur, bien entendu perfectible, mais avec le mérite de poser le débat sur les 50 milliards d'économies. Le rapport comporte aussi une présentation détaillée du coût des mesures annoncées depuis le début de l'année 2015 et des moyens mis en œuvre pour leur financement ; je remercie à ce titre le Gouvernement qui nous a transmis toutes les informations nécessaires à cette évaluation. Enfin, un bilan des relations financières entre l'État et la Sécurité sociale rappelle les mesures prises

pour compenser les effets du Pacte de responsabilité et de solidarité et de la loi en faveur de la croissance sur les recettes de la Sécurité sociale. De telles informations avaient rarement été publiées jusqu'ici et ont, je crois, le mérite d'enrichir le débat public. Pour aborder le budget 2016 de l'État, je voudrais revenir sur sept questions. Première question : ce budget est-il, oui ou non, sincère ? Mes chers collègues, sans hésitation, je réponds : « oui ». En effet, il repose sur une prévision de croissance de 1,5 % pour 2016 qui est considérée comme atteignable par le Haut conseil des finances publiques et qui fait l'objet d'un consensus de différents organismes, ainsi que sur une prévision d'inflation de 1 %. Selon ces hypothèses, les recettes publiques augmenteraient de 24 milliards d'euros, soit le rythme naturel, et les dépenses publiques de seulement 14 milliards d'euros grâce aux efforts proposés par le Gouvernement dans ce projet de loi de finances. Au total, cela devrait nous permettre d'atteindre l'objectif de déficit nominal prévu. Depuis hier soir, j'ai entendu beaucoup de choses sur les prévisions de dépenses, en particulier sur les prévisions d'économies de dépenses. M. Hervé Mariton. La plume est libre, la parole est servie, madame la rapporteure générale ! Mme Valérie Rabault, rapporteure générale. Je me permettrai tout d'abord de rappeler à nos collègues de l'opposition, y compris à vous, monsieur Mariton, quelques chiffres : entre 2002 et 2012, votre majorité a chaque année augmenté les dépenses publiques de 35 milliards d'euros. Je dis bien chaque année, monsieur Mariton. Depuis 2012, et sans exception, le rythme a été divisé par deux, et sera poursuivi sur les années 2016 et 2017. M. Charles de Courson. Donnez les chiffres en volume ! Mme Valérie Rabault, rapporteure générale. Je vous les donne en volume, monsieur de Courson : nous sommes autour de 15 milliards d'euros par an. Cela correspond peu ou prou à l'impact de surcroît de richesse que notre économie est capable de créer. Vous voyez, mes chers collègues de l'opposition, que nous sommes vraiment très loin des déséquilibres qui ont caractérisé les années 2002 à 2012. Si ces chiffres ne suffisaient pas à vous en convaincre, vous pouvez lire l'avis du Haut conseil des finances publiques du 25 septembre dernier qui indique que « ces dernières années, les efforts de maîtrise des dépenses publiques ont été sensibles, avec un ralentissement de leur progression en volume – 0,8 % par an en moyenne entre 2010 et 2014, après 2,2 % entre 2004 et 2008. » je crois que la démonstration est très claire. Deuxième question : ce budget assainit-il les finances publiques ? La réponse est également « oui ». Pour la première fois depuis 2008, le déficit public passe, je le rappelle, sous la barre des 4 % du produit intérieur brut, et l'objectif de 3,3 % à la fin 2016 est atteignable avec les mesures qui nous sont proposées. Troisième question : ce budget favorise-t-il le pouvoir d'achat des Français ? Oui, car les mesures proposées auront trois effets. Le premier sera de repousser l'entrée des Français dans l'assiette de l'impôt sur le revenu. En d'autres termes, le revenu à partir duquel on commence à payer de l'impôt sur le revenu sera plus élevé. Je vais donner un exemple : un couple marié avec deux enfants payait l'impôt sur le revenu en 2012 à partir de 27 160 euros par an ; désormais, il commencera à y être assujéti à partir de 41 317 euros, soit une différence de 14 157 euros, plus de cinq SMIC mensuels. M. Dominique Baert. Eh oui ! M. Patrick Lemasle. CQFD ! Mme Valérie Rabault, rapporteure générale. Le deuxième effet sera la réduction même de l'impôt sur le revenu. Prenons encore comme exemple le couple marié avec deux enfants : s'il gagne 40 000 euros par an, il paiera en 2016 950 euros de moins qu'en 2012. Vous aurez du mal, mes chers collègues de l'opposition, à contester ces chiffres. Le troisième effet consistera en une r



Sécurité sociale professionnelle : une coquille vide ? (VIDEO)

Le compte personnel d'activité doit entrer en vigueur le 1er janvier 2017. Présenté comme la grande réforme sociale du quinquennat de François Hollande, il est censé regrouper sous une bannière unique tous les droits sociaux des salariés pour offrir à chacun une véritable sécurité sociale professionnelle. Un vœu pieux ? Le point de vue de Béatrice Mathieu, Rédactrice en chef adjointe de L'Expansion. Ecorama du 13 octobre présenté par David Jacquot, sur Boursorama.com.

Réagir 0 Sauvegarder l'article Envoyer à un ami Imprimer l'article

- Sauvegarder l'article
- Envoyer à un ami
- Imprimer l'article

Partager 0



Solène Billaud, Sibylle Gollac, Alexandra Oeser, Julie Pagis (dir.), Histoires de familles. Les récits du passé dans la parenté contemporaine

Solène Billaud, Sibylle Gollac, Alexandra Oeser, Julie Pagis (dir.), Histoires de famille. Les récits du passé dans la parenté contemporaine

1 Dans le sillage des travaux de Florence Weber sur la parenté, tout particulièrement autour de la notion de maisonnée, une poignée de jeunes chercheuses produit ce petit ouvrage court, dense et foisonnant – point d’aboutissement d’un projet collectif qui a duré cinq ans. Si l’objet d’étude (les récits du passé mobilisés par les personnes dans leur famille -récits des événements historiques, ou de l’histoire familiale-) paraît éloigné a priori de l’étude du fonctionnement pratique d’une maisonnée (personnes qui prennent part à la fabrique d’un quotidien domestique, en ayant une cause commune, qu’elles soient ou non liées entre elles par des liens de sang ou d’alliance), ces questions viennent en fait enrichir et complexifier ce regard sur la maisonnée, en donnant toute l’épaisseur du temps et du passé aux vécus du quotidien.

2 Réunissant six enquêtes aux objets variés (la maison de famille, l’histoire agricole d’une famille, les héritages politiques familiaux, la socialisation des enfants de soixante-huitards, le vécu familial du mur entre RDA et RFA, et les récits du passé colonial en Nouvelle-Calédonie) et aux méthodologies différentes, ce livre resserre la focale sur la manière dont les récits du passé (familial ou national) construisent les rapports sociaux dans les familles, et sont objets d’appropriations différenciées selon la situation de mobilité ou de reproduction sociale, selon le genre, selon la place dans la fratrie... Le projet d’une analyse commune sur les récits du passé transmis et produits familialement est postérieur aux enquêtes réalisées, car chacun de ces travaux a été réalisé dans le cadre de thèse de doctorat et de mémoires de master, activités de recherches menées séparément mais régulièrement confrontées entre elles au sein d’un atelier de recherche sur la « mémoire familiale » conduit durant cinq ans à l’École normale supérieure de Paris. Les auteures ont réussi à surmonter les différences d’approches et de méthodologie pour observer réellement à nouveau frais leurs matériaux d’enquête, et produire une analyse inédite et très riche, puisque les différents cas se font écho tout en étant étudiés en profondeur l’un après l’autre.

3 Mettant au travail la notion de « mémoire familiale », les auteures l’abandonnent comme axe d’analyse, car celle-ci ne rend pas suffisamment compte, à leurs yeux, des dynamiques et des questionnements explorés sur leurs terrains. En effet la notion de mémoire familiale renvoie aux travaux de Maurice Halbwachs, distinguant mémoire individuelle et mémoire collective, et chaque individu construit dans ses interactions avec autrui, et à l’intersection de plusieurs groupes d’appartenance, une mémoire faite de souvenirs qui impliquent nécessairement d’autres personnes. Si ces éléments théoriques viennent soutenir leur projet, les auteures soulignent que ce même concept de mémoire familiale a ensuite été repris par la sociologie de la famille classique, notamment autour de François de Singly, où il vient « étayer l’hypothèse d’une individualisation croissante des liens familiaux », et ne met alors plus l’accent sur ces logiques collectives, puisqu’il soutient une analyse des « activités cognitives d’un individu » qui ne sont pas ce qui est étudié ici par ces auteures. De plus, cette notion de « mémoire familiale » agrège ensemble « deux notions de sens commun, aux usages scientifiques et profanes trop hétéroclites » pour les auteures, qui essaient davantage de décrire les conditions de production et de transmission des histoires familiales, et des récits de l’histoire dans la famille, en tenant compte de la participation des rapports sociaux de sexe, de classe, d’âge et de race à ces processus. Outre l’intérêt qu’il y a à découvrir ces six recherches, et celui d’observer la finesse des descriptions autour de cet objet particulier des récits du passé transmis matériellement et symboliquement, ce livre est aussi

précieux pour se plonger dans les diverses méthodologies d'accès à ces récits : entretiens tenant du récit de vie (J. Pagis), analyse de cas entre histoire et anthropologie de la parenté (A. Oeser), longue monographie d'une famille autour du destin de la maison familiale (S. Gollac), entretiens et observations directes (S. Chauvel), monographie des points de vue dans la fratrie (S. Billaud), micro-histoire et approche généalogique de la construction d'un récit historique paradoxal (B. Trépiéd).

4« Gardiennes et bâtisseurs. Genre et maisons de famille », l'article de Sibylle Gollac, inaugure le volume en proposant une étude monographique qui restitue le destin d'une « maison de famille », support matériel et symbolique où les personnes ont « expérimenté les relations de parenté ». Si les histoires de familles, leur élaboration et leur transmission, appartiennent socialement au monde des femmes, c'est davantage en termes de genre que de sexe que s'observe en réalité la répartition de ces rôles. Les lignées de chaque conjoint sont en rivalité pour produire un récit de l'histoire de la famille, au travers de celle de la maison ; et ces rapports de force s'exercent notamment dans le but de rattacher leurs enfants à leurs lignées, et à la possibilité d'exploiter et de perpétuer l'usage du bien immobilier.

5Solène Billaud, avec « Un impossible consensus. Les histoires divergentes d'un passé agricole » analyse finement le conflit d'interprétation du passé au cœur d'une famille où les positions sociales actuelles sont le résultat pour chaque enfant de la configuration singulière du genre, de sa place dans la fratrie et de son inscription temporelle dans la crise de la reproduction de la paysannerie française dans l'après seconde guerre mondiale. Pétris de rancœur et d'imagination sur les possibles qui n'ont pu se réaliser, chacun des quatre enfants Deniau entretient son propre rapport au passé agricole de la famille, ce qui s'exprime notamment dans la volonté farouche de conserver et de s'approprier des objets de l'espace domestique convoités pour leur valeur symbolique.

6Dans l'article suivant, est explorée par Séverine Chauvel « la recomposition des héritages familiaux à la naissance d'un enfant », grâce à la monographie d'un jeune couple suivi dans ses activités de soin et d'éducation de Nino, et s'exprimant en entretien sur les choix de transmission et d'inscription de leur enfant dans telle branche de leurs lignées familiales respectives. Militants, intellectuels et paraissant impliqués avec enthousiasme dans l'enquête sociologique de S. Chauvel, ces enquêtés sont bien différents de ceux rencontrés précédemment, et la confrontation de ces différents milieux sociaux fait aussi apparaître ce qui semble commun aux classes populaires rurales comme aux classes moyennes urbaines, dans cet effort de tri (conscient ou pas) de ce qu'un individu a reçu, a accepté de recevoir, et s'imagine en mesure de transmettre à son tour, afin de faire exister ce récit d'un passé familial. Dans le cas présent, l'enjeu fort tourne autour des choix politiques et de la valorisation de l'engagement militant (qui permet de s'inscrire dans une lignée d'un milieu populaire et engagé, progressant socialement grâce au mérite scolaire), mais aussi de pratiques éducatives se distanciant de celles de parents rétrospectivement jugés peu présents et attentifs (dans le quotidien de l'enfance, puis dans le suivi de la scolarité par exemple).

7Avec « Héritiers malgré eux ? Quand le politique devient personnel », Julie Pagis propose ensuite une étude de cas fouillant la transmission familiale d'un héritage « soixante-huitard », où le portrait de Mickaël permet de décrire l'histoire imbriquée de la vie de l'enfant (né en 1972) avec celle des choix politiques d'Anne et Fabrice profondément et différemment marqués par l'expérience de mai 68. Retraçant en détail cette enfance, et le rapport que Mickaël entretient avec cette période (ainsi qu'avec toutes les alternatives recherchées par ses parents : vie en communauté, écologie, féminisme, engagement dans l'extrême-gauche...), cette étude a le mérite d'ouvrir la boîte noire de la socialisation pour comprendre l'acquisition de dispositions en accord ou en réaction contre ce qui tente d'être transmis par le contexte familial, et l'environnement social. Toujours attentive aux analyses que les protagonistes font de leur propre histoire, l'auteure est aussi en mesure de fournir des outils sociologiques particulièrement stimulants.

8Alexandra Oeser, historienne et sociologue, nous permet de découvrir les vécus individuels de la frontière intra-allemande, avec la contribution « Le mur dans la famille. Émotions et appropriations historiques dans la fratrie entre RDA et RFA ». Elle restitue les parcours de chaque

membre d'une famille entre Est et Ouest, et la fabrication complexe d'un récit unifié ou compatible avec les choix de chacun du passé allemand et du rapport au nazisme, au communisme et au capitalisme, modalités d'engagements politiques et de rapports à l'État vécus différemment selon les trois générations étudiées, selon le genre et la position sociale. Elle offre une description riche ce que sont les logiques d'affiliation à une lignée et d'organisation d'une solidarité propre à une maisonnée, malgré et par-delà le mur comme séparation matérielle et symbolique.

9Enfin, « Une histoire kanak contre l'indépendance. Relectures familiales du passé colonial en Nouvelle-Calédonie », permet à Benoît Trépiéd, anthropologue, de revenir sur deux récits concurrents dans l'analyse de ce passé et d'expliquer l'apparent paradoxe des choix théoriques d'un militant loyaliste. Étudiant les façons de mobiliser un récit de l'histoire locale dans un contexte d'affrontement politique et de divisions fortes, l'auteur montre l'utilité d'inscrire ces loyautés au sein d'une histoire familiale. En dénouant les fils des relations de parenté et d'alliance autour de Firmin Gorohouna, ses positionnements politiques deviennent alors évidents, de même que les stratégies narratives des différents protagonistes tentant d'asseoir leur légitimité dans le conflit.

10Concluant sur la nécessité de raisonner sur la « production d'histoires en famille », les auteures soulignent l'intérêt d'observer les « rapports de production entre ses acteurs », plutôt que les contenus de la transmission. Ce qui permet alors d'analyser les processus de division du travail de construction d'un récit du passé, et d'accorder toute l'attention nécessaire aux rapports sociaux de sexe, de classe, de race et d'âge « qui sont produits et s'éprouvent au travers des relations et des statuts de parenté », perspective particulièrement riche pour des recherches futures, et décloisonnant les rapports disciplinaires entre histoire, anthropologie, sociologie.



Un indicateur trompeur peut en cacher un(d') autre(s)



Plus la crise capitaliste s'approfondit et révèle son caractère durable et insoutenable (!), plus la critique du produit intérieur brut (PIB) et l'engouement en faveur de « nouveaux indicateurs » deviennent des sujets médiatiques, d'autant mieux documentés qu'un label officiel leur a été décerné par les institutions politiques nationales et mondiales. Ce qui était marginal devient la nouvelle orthodoxie. Ce qui était confiné aux cercles contestataires gagne l'académie. Faut-il s'en réjouir ou doit-on faire preuve d'un minimum de doute cartésien ? S'agit-il d'une conversion salutaire ou d'un nouveau leurre paré de bonnes intentions ?

Des indicateurs complémentaires

Bien que l'on sache depuis son invention que le PIB comportait des limites, que les comptes nationaux n'ont jamais niées, sa critique a été ravivée depuis l'éclatement de la crise qui est le résultat d'un mode de développement insoutenable socialement et écologiquement. Dans ce contexte, toutes les institutions internationales se sont lancées, avec la frénésie d'un Paul de Tarse sur son chemin de Damas, dans une débauche de préconisations pour élaborer de nouveaux indicateurs. La France a joué un rôle important en mettant sur pied la fameuse commission animée par J. Stiglitz, A. Sen et J.-P. Fitoussi qui a rendu son rapport en 2009[1]. Dans la foulée, l'INSEE et le CESE en France, la Banque mondiale, l'OCDE, sans oublier le travail pionnier plus ancien du Programme des Nations unies pour le développement avec l'indice de développement humain, ont élaboré des propositions d'indicateurs de richesse et/ou de bien-être, considérés soit comme complémentaires, soit comme alternatifs au PIB. Récemment, le parlement français a adopté une loi portant le nom de la députée Eva Sas pour rendre obligatoire la publication annuelle de nouveaux indicateurs, pendant que **France Stratégie** et le CESE proposaient une liste de dix indicateurs[2].

Disons-le sans la moindre équivoque : ces indicateurs sont utiles, nécessaires et sont conçus pour apporter des informations complémentaires à celles fournies par les données purement économiques. Néanmoins, pourquoi est-il permis d'avoir quelques doutes quant à leur utilisation dans l'espace public ?

Des informations déjà connues, d'autres biaisées ?

Si l'on examine les trois chapitres du tableau de bord ci-dessus, plusieurs des indicateurs proposés n'ont rien de nouveau. En matière économique, le taux d'emploi, la valeur et le taux de l'investissement, l'ampleur des dettes privées et publiques sont déjà régulièrement publiés. Dans le domaine social, c'est la même chose pour l'espérance de vie en bonne santé, l'écart de revenus et la part des diplômés (pourquoi seulement les diplômés de l'enseignement supérieur et dans la tranche d'âge de 25-34 ans ?). Au sein de ce chapitre, seule la satisfaction à l'égard de la vie ne relève pas d'une procédure de mesure quantitative objective, puisqu'il s'agit du résultat d'enquêtes subjectives d'ordre qualitatif, mais dont on ne peut tirer aucune conclusion agrégable d'ensemble. Il n'y a que le volet environnemental qui présente un début d'innovation, plus d'ailleurs avec l'abondance des oiseaux (pourquoi les oiseaux plus que les abeilles ou un autre élément de la biodiversité ?) et le recyclage des déchets municipaux qu'avec la consommation carbone de la consommation, déjà mentionnée dans beaucoup de secteurs.

Trois remarques à propos de ce tableau de bord. Premièrement, la plupart de ces indicateurs souffrent d'une moindre visibilité que le PIB, plutôt que d'être inexistantes. Deuxièmement, le

choix de certains n'est peut-être pas sans incidence sur la manière dont seront menées les politiques publiques : pourquoi par exemple avoir retenu le taux d'emploi et pas le taux de chômage, est-ce pour suivre les préconisations européennes dont on sait combien elles prônent la libéralisation du « marché du travail » ? À l'inverse, on peut approuver le choix de la consommation carbone plutôt que celui de l'empreinte écologique, trop sujette à critiques. Troisièmement, sept de ces indicateurs sur dix sont d'ordre quantitatif, mais hors du champ de l'évaluation monétaire. D'où la nécessité d'examiner leur rapport avec les indicateurs monétaires dont le PIB est le principal.

Le PIB, un faux problème ?

Dans la frénésie qui a entouré la recherche de nouveaux indicateurs, le meilleur et le pire ont côtoyé, et le pire plus souvent que le meilleur. En effet, pour introduire la critique du PIB, indicateur du flux des activités monétaires, trop fréquente est l'erreur commise en affirmant que seules les activités marchandes étaient comptabilisées, alors que les activités monétaires non marchandes le sont aussi. La double confusion entre monétaire et marchand et entre non monétaire et non marchand[3] est à la base des ambiguïtés, voire des propositions explicites d'inclure dans le PIB la soi-disant valeur économique des loisirs, du bénévolat, du travail domestique, etc. La Commission Stiglitz s'était fourvoyée dans cette impasse, avant d'adopter, pire encore, l'indicateur de la Banque mondiale, l'épargne nette ajustée, dont il ressortait que les pays riches (les plus pollueurs et gaspilleurs) étaient les plus soutenables ! [4]

Le rapport rédigé par Géraldine Thiry et Adeline Gueret pour l'Institut de développement de l'information économique et sociale (IDIES), l'Institut Veblen pour les réformes économiques et la Fondation de l'écologie politique ajoute aux regrets précédents celui que « les services rendus par la nature sont absents du PIB »[5] Comme si ces services avaient « naturellement » une « valeur économique intrinsèque » ou que la nature créait « naturellement » un flux de valeur économique pouvant intégrer le PIB. On atteint là le point le plus bas de l'épistémologie de ladite science économique consistant à naturaliser ce qui relève d'une construction sociale, relevant de ce que Marx appelait le « fétichisme »[6]. Cela se traduit par les ambiguïtés concernant les prix qui peuvent être donnés à l'utilisation de la nature : au lieu de voir dans ces prix des prix politiques, ils sont présentés comme exprimant la valeur monétaire intrinsèque de la nature ou celle qu'elle crée, comme si une valeur monétaire tombait du ciel.[7]

Il est vrai que les flux du PIB n'incluent pas la dégradation des stocks d'éléments naturels et que, lorsqu'on répare une dégradation, cela accroît ladite valeur ajoutée économique sans augmenter le bien-être, au mieux cela le rétablit. Mais, d'une part, sans cette réparation le bien-être aurait été à coup sûr dégradé ; d'autre part, on ne peut pas à la fois émettre cette critique et vouloir calculer un « PIB vert » puisque celui-ci est construit en ajoutant puis en défalquant la valeur de la réparation. [8]

Les reconstruteurs d'indicateurs soutiennent deux idées contradictoires : ils veulent se débarrasser du PIB pour les plus sévères ou aller au-delà de lui pour les plus indulgents, et ils proposent de mettre en avant des indicateurs de répartition des revenus dont la somme constituent justement le produit national (aux amortissements du capital près). Comment calculer un indice de répartition des revenus sans les outils de la comptabilité nationale ? À cet égard, le groupe de réflexion FAIR[9] a toujours, depuis qu'il existe, revendiqué à juste titre l'élaboration d'indicateurs complémentaires au PIB pour éviter que soit réduit à une quantification monétaire ce qui n'en relève pas. Mais le groupe ayant refusé d'asseoir cette revendication sur la séparation entre richesse et valeur et sur toute théorie de la valeur[10], il se trouve démuné devant la floraison de nouveaux indicateurs imaginés par les tenants des pries politiques néolibérales. Au point que Florence Jany-Catrice écrit en parlant du tableau de bord ci-dessus : « Ces points, très nettement positifs, sont néanmoins entachés d'ombres. Entre autres, le fait que le tableau de CESR soit « complémentaire au produit intérieur brut », laissant à celui-ci son statut d'indicateur phare. »[11] Qu'ils soient complémentaires était pourtant le point exigé auparavant pour la raison indiquée à juste titre ci-dessus.

Reconstruire des indicateurs ou dépasser le système ?

Il est un dernier point, peut-être le plus important, qui devrait retenir l'attention : les critiques du PIB ne détournent-elles pas l'attention des problèmes réels ? On lit et on entend partout que le PIB doit cesser d'être l'indicateur phare de l'activité économique. Or, il n'est pas, il n'a jamais été et il ne sera jamais cela pour l'économie capitaliste. Aucun investisseur capitaliste ne se préoccupe du PIB (il ne sait pas ce que c'est), de son taux de croissance (il ne sait pas comment il est calculé). Pourtant, les pourfendeurs du PIB le croient ou font semblant de le croire, car le seul indicateur-clé du capitalisme, c'est le taux de profit, le taux de rentabilité des investissements, qui rythme l'anticipation et l'évolution de la dynamique économique, c'est-à-dire de l'accumulation du capital.

Pourquoi cette erreur de perspective ? On peut émettre deux hypothèses qui ne s'excluent pas. La première est d'ordre théorique : le capitalisme étant un système dont le but est de produire de la valeur pour le capital, sans théorie de la valeur, on ne peut ni penser ni critiquer le capitalisme, la crise survenue en 2007, l'ayant encore une fois démontré. Le mot « capitalisme » n'est pas prononcé une fois dans le rapport de Thiry-Gueret.[12] La seconde hypothèse est d'ordre politique : bien que se revendiquant de l'hétérodoxie, les théoriciens reconstructeurs ne prennent pas le risque de mettre en cause le fondement même du système. Est-ce pour cela qu'ils ignorent tous les travaux en dehors de leur propre cercle ?[13]

On pourrait m'objecter au moins (je laisse le soin aux critiques de présenter d'autres objections) une chose. Même si le PIB n'est pas le phare du capitalisme, les politiques publiques le scrutent avec acharnement, ce qui justifierait d'en faire « le » phare. Mais n'est-ce pas un leurre supplémentaire ? Car pourquoi les politiques d'austérité sont-elles menées avec autant d'obstination ? La croissance ne serait-elle pas autant souhaitée que ce que les gouvernements en disent ? Ne faut-il pas voir là que la priorité est plus de donner avantage aux classes dominantes en termes de polarisation des revenus et de pouvoir que de promouvoir une augmentation forte de la production globale ?

L'imbroglie théorique concernant le PIB et la valeur économique dont celui-ci est censé rendre compte culmine dans cette affirmation : « Par ailleurs, l'évaluation d'activités non marchandes (comme l'éducation ou la santé) à leur coût de production n'est pas le garant de leur qualité. Un accroissement du coût des services de santé à qualité de service égale fait croître le PIB. Inversement, on peut considérer que le travail des enseignants n'est pas toujours reconnu à sa juste valeur. »[14] Ici, est oubliée la distinction fondamentale entre une marchandise et un service non marchand : la première inclut un taux de profit du capital dans son prix, le second ne l'inclut pas. Cette distinction est omise et, à la place, est introduit un contresens au sujet de la qualité du service de soin qui n'est pas comptée dans le PIB non marchand. Mais s'est-on demandé si la qualité du service rendu par l'automobile coïncée dans les embouteillages était comptée dans la valeur de cette marchandise et donc ensuite dans le calcul de la productivité du travail ? Bien entendu, est totalement ignorée l'idée que le travail dans les services non marchands est productif.

Je partage toutes les convictions des « reconstructeurs d'indicateurs » sur la nécessité de changer de mode de développement. Mais une fois qu'on a dit cela, le problème reste entier. Et ce n'est pas la presse abonnée aux dithyrambes néolibérales austéritaires qui va aider à clarifier les choses. Le Monde du 10 octobre 2015 publie un dossier intitulé « L'économie déboussolée »[15]. La référence journalistique est l'OFCE et notamment deux de ses experts, Laurent Éloi et Jacques Le Cacheux. Connaît-on réellement l'originalité de leurs travaux ? La soutenabilité faible du développement est le paradigme qui les domine : « On peut décider d'une croissance aussi forte que l'on veut (donc d'un prélèvement correspondant sur les stocks de ressources) à condition de disposer d'un niveau de connaissances suffisant pour assurer la pérennité du système », écrivaient Jean-Paul Fitoussi et Éloi Laurent en 2008[16]. En 2011, É. Laurent contredisait sa profession de foi : « Si nous sommes privés des services que nous rendent gracieusement des écosystèmes dont la munificence s'épuise, toute notre intelligence ne suffira pas à leur substituer des artefacts pour satisfaire nos besoins élémentaires : respirer, boire, manger, contempler. »[17] Mais cette conversion s'inscrivait explicitement dans la croyance néoclassique de la valeur fondée sur l'utilité individuelle.

Bref, le remplacement d'un PIB désormais déclaré « périmé » par une fonction d'utilité sociale

impossible à définir à cause de la non-transitivité des préférences individuelles à l'échelle collective est une impasse totale.

Tout cela parce que les économistes néoclassiques comme les dissidents du PIB « reconstructeurs » confondent richesse et valeur, pensent que la valeur d'usage est réductible à la valeur d'échange, adhèrent au fétichisme de la valeur née du capital ou de la nature et détournent l'attention vers les indicateurs, alors que ce pourquoi et pour quoi le capitalisme est motivé est plus ou moins laissé dans l'ombre.[18]

J. Stiglitz, A. Sen, J.-P. Fitoussi [2009], Performances économiques et progrès social, Richesse des nations et bien-être des individus, Préface de Nicolas Sarkozy, volume I, Paris, O. Jacob ; Performances économiques et progrès social, Vers de nouveaux systèmes de mesure, Préface de N. Sarkozy, volume II, Paris, O. Jacob. **France Stratégie**, « », Rapport de Vincent Aussilloux, Julia Charrié, Matthieu Jeanneney, David Marguerit et Adélaïde Ploux-Chillès, 2015.

[3] Ainsi, on trouve cette erreur encore récemment : « Cet indicateur de flux (et non de stock) prend seulement et essentiellement en compte la valeur des échanges marchands. » M.-B. Baudet, « L'économie déboussolée, Le PIB, indice injuste », Le Monde, Culture&idées, 10 octobre 2015.

[4] Pour une critique, J.-M. Harribey, « Richesse : de la mesure à la démesure, examen critique du rapport Stiglitz », Revue du Mauss, « La gratuité, Éloge de l'inestimable », n° 35, 1er semestre 2010, p. 63-82. J'ai repris cet article ainsi que les critiques des méthodologies proposées par la Banque mondiale et l'OCDE pour « mesurer » le bien-être dans La richesse, la valeur et l'inestimable, Fondements d'une critique socio-écologique de l'économie capitaliste, LLL, 2013.

[5] G. Thiry, A. Gueret, « De nouvelles finalités pour l'économie, L'enjeu des nouveaux indicateurs de richesse », octobre 2015, p. 15.

[6] J.-M. Harribey, « Sur la valeur de la nature, éviter le fétichisme », Les Possibles, n° 3, Printemps 2014.

[7] On pourra se reporter sur ce blog pour lire « L'hétérodoxie économique dans tous ses états (4) La nature si... prisee... ».

[8] Parmi les autres critiques du PIB, on est un peu étonné devant l'affirmation de Gaël Giraud dans G. Thiry, A. Gueret, « De nouvelles finalités pour l'économie » op. cit, entretien, p. 74-75 : « Il y a trois manières de calculer le PIB. La somme des valeurs ajoutées tient compte des actifs financiers alors que les autres manières [optique du revenu et optique de la dépense] sont a priori indépendantes de la valeur des actifs financiers. Or, comme à la fin de chaque année, les comptes nationaux font de la tambouille statistique pour faire coïncider à quelques millions près les trois modes de calcul du PIB, cela veut dire que les deux premières approches dépendent de fait des actifs financiers. Or, la part de la finance dans la valeur ajoutée a considérablement augmenté dans un certain nombre de pays, donc c'est un deuxième motif pour lequel on peut soupçonner que le PIB soit gonflé. J'ai fait les calculs. J'ai recalculé la valeur du PIB en supposant que la valeur des actifs financiers augmente à la même vitesse que l'indice des prix à la consommation [...] Quel PIB aurait-on eu si on n'avait pas eu un gonflement des actifs financiers (des bulles spéculatives) ? Évidemment, on obtient une baisse significative du PIB. » Où G. Giraud a-t-il trouvé que les bulles financières étaient comptées dans le PIB ? Sans doute, si certaines entreprises liquident une part de leurs titres financiers, il y aura des flux qui s'ajouteront à leur activité, mais le lecteur ne doit pas conclure que les stocks d'actifs financiers sont comptabilisés dans la somme de flux constituant le PIB. D'ailleurs, on peut ironiquement faire remarquer que, à l'époque de la financiarisation à outrance, les PIB ont eu tendance à augmenter... moins vite !

[9] FAIR (Forum pour d'autres indicateurs de richesse), « Le "rapport Stiglitz" : un diagnostic lucide, une méthode discutable, et des propositions qui ne sont pas à la hauteur des enjeux », 2009.

[10] J'ai souvent fait écho sur ce blog aux nombreux débats sur la richesse et la valeur que j'ai eus avec les collègues et amis de FAIR, avec qui j'ai de nombreux points d'accords normatifs mais une divergence théorique majeure.

[11] F. Jany-Catrice, entretien dans G. Thiry, A. Gueret, « De nouvelles finalités pour l'économie » op. cit, p. 87, repris dans « Les élites devront accepter des ruptures majeures », Alternatives économiques, n° 350, octobre 2015, p. 59.

[12] Le capitalisme est également absent du livre de D. Méda, La mystique de la croissance, Comment s'en libérer, Paris, Flammarion, 2013.

[13] Que ce soit sur la richesse, sur le développement soutenable, sur le rapport entre l'économie, le social et l'écologie, tous sujets étant en amont des indicateurs, X cite Y et Z, Y cite Z et X, Z cite X et Y, et la boucle est fermée.

[14] G. Thiry, A. Gueret, « De nouvelles finalités pour l'économie » op. cit, p. 15.

[15] M.-B. Baudet, « L'économie déboussolée, Le PIB, indice injuste », op. cit.

[16] J.-P. Fitoussi, É. Laurent, La nouvelle écologie politique, Économie et développement humain, Paris, Seuil, p. 54

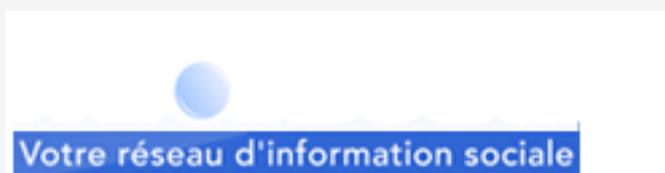
[17] É. Laurent, Social-écologie, Paris, Flammarion, p. 11. J'ai rendu compte de ce livre ici. On trouvait dans son livre : « Mais, pour peu que l'on dépasse les approches les plus simplistes, la valorisation économiques des ressources naturelles révèle un vaste champ éthique : une espèce animale ou végétale peut avoir une valeur d'usage, directe (alimentation, contemplation) ou indirecte (pollinisation ou régulation du climat), une valeur de non-usage (la "valeur d'existence"), une valeur d'option (la possibilité d'utiliser la ressource à l'avenir), une valeur de quasi-option (une valeur encore inconnue peut se révéler à l'avenir), ou encore une valeur de legs (le fait de transmettre la ressource à autrui). Correctement estimée, la "valeur économique" va donc bien au-delà de l'utilité immédiate : elle est le produit complexe de toutes ces valeurs. » (p. 51). Je répondais qu'Éloi Laurent reprenait mot pour mot la thèse énoncée depuis plusieurs décennies par les théoriciens néoclassiques de l'environnement. Malheureusement, cette thèse ne vaut rien. »

[18] J.-M. Harribey, « Quand le sage montre la lune, le fou regarde le doigt (Proverbe chinois), Quelques propositions pour contribuer au débat sur la richesse », 2008.
<http://harribey.u-bordeaux4.fr/travaux/valeur/lune.pdf>

Cet article a été posté le Mardi 13 octobre 2015 dans la catégorie Non classé. Vous pouvez envoyer un commentaire en utilisant le formulaire ci-dessous.



Miroir Social : votre réseau d'information sociale



Rapport « transformation numérique et vie au travail » : attention, cheval de Troie

oct 13 2015

Thèmes: Vie économique, Emplois & compétences

Ressources

Fichiers

- l'analyse détaillée des propositions du rapport Metling
- Réflexions sur l'impact du numérique

Le 25 mars 2015, le gouvernement a demandé au DRH d'Orange, Bruno Metling, d'établir une analyse sur les principaux enjeux et conséquences des évolutions liées au numérique sur les modes et organisations du travail.

En parallèle, notre organisation syndicale a établi des réflexions générales concernant l'effet du numérique sur le travail et a été auditionnée durant l'été lors de la phase de concertation afin de transmettre ses points de vigilance et ses positionnements (voir annexe).

Le rapport finalisé, intitulé « Transformation numérique et vie au travail » et officialisé le 15 septembre 2015, cherche à travers ses 36 préconisations, à poser des éléments de diagnostic et à proposer des solutions face aux transformations inhérentes au développement des technologies de l'information et de la communication.

Les bouleversements économiques que nous connaissons, les nouveaux usages professionnels, souvent peu maîtrisés et mal encadrés, justifient à eux seuls l'ensemble des domaines abordés par ce rapport.

Cependant, alors qu'il aurait été nécessaire d'utiliser le numérique comme une occasion permettant d'améliorer les conditions de travail, de réduire la pénibilité, de créer des emplois, de sécuriser les parcours professionnels et de renforcer les droits collectifs des salariés, l'orientation générale du rapport « Transformation numérique et vie au travail », sous la pression évidente du gouvernement notamment du côté de Bercy, semble utiliser le numérique comme un cheval de Troie ce qui a poussé Force Ouvrière à analyser avec précision l'ensemble des 36 préconisations (voir annexe).

Notre attention porte essentiellement sur trois grandes tendances dangereuses qui apparaissent clairement :

- la destruction des droits sociaux collectifs au profit d'une individualisation sans précédent ;
- l'inscription dans une logique d'inversion de la hiérarchie des normes au profit d'une régulation au niveau des entreprises ;
- et enfin le transfert de la responsabilité des employeurs vers celle des salariés.

Est promu dans ce texte, un glissement du salarié en travailleur indépendant, artisan de ses qualifications et compétences, coupé de l'entreprise, occupant plusieurs emplois, avec pour unique recours un soi-disant « filet de sécurité » que le rapport se garde d'ailleurs bien de définir.

À travers des doses homéopathiques distribuées ici-et-là, on assiste ainsi à une véritable injonction de devenir « entrepreneur de soi-même ».

Cette individualisation qui prend forme à travers la construction d'un socle de droits attachés à la

personne au détriment de droits collectifs, peut conduire également à remettre en cause le fonctionnement et le financement de la Sécurité sociale collective et généralise une inégalité de droits en renvoyant sur le salarié devenu indépendant la responsabilité de s'en sortir et de se protéger seul.

La confédération FO s'oppose fortement à cette vision et dénonce en parallèle l'utilisation croissante et parfois frauduleuse tant du statut d'auto-entrepreneur que de travailleur indépendant, permettant à l'employeur de transformer la relation salarié/employeur en prestataire individuel/donneur d'ordres, l'entrepreneur individuel supportant alors les dépenses fiscales et sociales de son nouveau statut pour une rémunération similaire (voire inférieure) le conduisant injustement à la précarité.

De manière générale, le rapport évite de préconiser toute législation ou tout cadre national au profit d'un traitement au cas par cas, entreprise par entreprise.

C'est le cas par exemple de nouveaux enjeux tels que « le droit à la déconnexion » ou de la mise en place de chartes d'entreprises visant à réguler l'usage des outils numériques.

Or, on ne peut renvoyer sur le niveau de l'entreprise au détriment d'un encadrement national, la responsabilité de préciser les droits et obligations des salariés ; cela répondrait d'une inversion de la hiérarchie des normes conduisant à une inégalité généralisée pour les salariés.

La troisième grande tendance du rapport consiste à transférer les responsabilités de l'employeur notamment en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail vers les salariés, en tant qu'individus.

Les préconisations visant à instaurer un « devoir de déconnexion » individuel, à développer l'évaluation des performances individuelles, à adapter la politique de rémunération dans l'entreprise à la notion d'efforts personnels d'adaptation ou encore à mesurer la charge de travail de chaque salarié, s'inscrivent toutes dans cette logique de transfert de responsabilité.

Enfin, l'utilisation d'outils, qui devraient être destinés à assurer de manière collective des droits nouveaux aux salariés, à l'instar du compte personnel d'activité ou du forfait-jours, comme l'utilisation de notions floues non définies juridiquement (tel que le droit à la déconnexion ou la charge de travail) risquent de servir de colonne vertébrale afin d'accroître la flexibilité, de déroger davantage aux durées de travail maximales ainsi qu'aux temps de repos des salariés et d'individualiser ainsi les droits au détriment du collectif, en utilisant comme prétexte les évolutions du numérique et ses spécificités.

En sortie de ce rapport et des inquiétudes qu'il génère, il est essentiel de suivre attentivement l'écho qui sera donné par le gouvernement à l'ensemble de ces préconisations, notamment dans la « feuille de route sociale » du gouvernement à l'issue de la conférence sociale du 19 octobre 2015, qui consacre une table ronde au numérique et à l'occasion de laquelle notre organisation fera valoir ses positions, analyses et revendications.

Par ailleurs, en lien avec les fédérations, la confédération a entamé un travail tant réactif que prospectif sur les évolutions liées au numérique afin que celui-ci demeure un vecteur de progrès social.

Mots-clés : Digitalisation,

Entreprises : FO,

Partager : Lu 485 fois Pas de commentaire

INTERVIEW EMMANUEL MACRON, LE MINISTRE DE L'ECONOMIE AUJOURD'HUI AUX JOURNÉES ÉCONOMIQUES (JECO) DE LYON

Il faut créer «de nouvelles sécurités», au-delà d'un Code du travail «trop complexe», explique Emmanuel Macron, qui annonce aussi une réforme de l'euro «d'ici la fin de l'année».

Vous débattiez à Lyon des « nouvelles opportunités » de l'économie. Pour beaucoup de Français, il s'agit surtout de nouveaux risques



« Être salarié ou indépendant, la question juridique n'est pas primordiale. Mais il faut créer de la fluidité entre les différents statuts. » Photo AFP

C'est précisément pour transformer en opportunité ce qui est parfois perçu comme un risque qu'il faut nous préparer. D'un côté, en favorisant le développement des nouveaux secteurs par les réformes, les financements, l'innovation : certains services à la personne, la « silver economy », les métiers de service dans la biologie et la médecine, créant des emplois qualifiés et non qualifiés. Et de l'autre, en formant les salariés pour accompagner la transformation des emplois, leur montée en gamme et en qualification.

Tout le monde ne pourra pas suivre

Chacun doit trouver sa place. Cela suppose de la formation. Cela suppose aussi de nouvelles sécurités, qui permettent de se lancer et de prendre des risques. Aujourd'hui, notre Code du travail est trop complexe, si bien que les salariés connaissent mal leurs droits. En outre, ces droits ne suivent pas le salarié au cours de sa carrière. Nous devons trouver de nouvelles sécurités, plus efficaces, plus personnelles. Ce n'est pas moins de sécurité, mais des sécurités plus adaptées au parcours de chacun : le compte personnel d'activité est au cœur de ce projet.

C'est la fin du salariat?

Non, bien sûr, mais il faut aussi bien comprendre que le marché du travail évolue, avec une augmentation des formes de travail indépendant, toutefois dans des proportions très limitées, en France comme aux États-Unis. On se situe à un niveau de l'ordre de 10 %. On est loin de la proportion de non-salariés qui existait dans les années 70! L'objectif doit être de donner les moyens à l'individu qui le souhaite de devenir son propre entrepreneur, ce qui va aussi avec une plus grande autonomie. Ensuite, il peut être salarié ou indépendant, la question juridique n'est pas primordiale. Mais il faut créer de la fluidité entre les différents statuts.

Les JECO débattront aussi du

secret des affaires, et de ses risques sur la liberté de la presse.

La liberté de la presse, comme les libertés syndicales, sont absolument vitales. Elles doivent être respectées et protégées. Nous devons donc clarifier le cadre de la protection des sources, et le régime spécifique des journalistes et des lanceurs d'alerte. Le secret des affaires est un enjeu pour nos entreprises, qui sont plutôt moins protégées que dans d'autres régions du monde. Nous devons donc également le renforcer.

La France parle depuis des mois de réformer l'euro. L'Europe va-t-elle enfin passer aux actes?

Le Président de la République, le Premier ministre, le gouvernement le souhaitent très vivement. Dans les prochaines semaines, je me réunirai avec Sigmar Gabriel (ministre allemand de l'Économie) et avec d'autres afin de préciser des propositions sur le bon fonctionnement d'un budget de la zone euro, et une meilleure intégration des économies de la zone. Le but est que cette réforme soit engagée d'ici la fin de l'année.

Le gouvernement avait critiqué le plan social de Renault Trucks. Évitez-vous des suppressions d'emplois?

Je constate qu'après la pression mise par le gouvernement, le dialogue a été renoué de manière beaucoup plus constructive que lors des premières



annonces de l'entreprise, unilatérales et inacceptables. Je verrai dans les prochaines semaines les nouveaux dirigeants. C'est à l'aune de ces discussions que je me prononcerai. Notre objectif reste le même : éviter tout départ contraint et avoir de la visibilité sur le plan de charge du site. Je peux vous garantir la mobilisation totale des services de l'État et la mienne, pour que les engagements qui avaient été pris soient tenus, et que la mobilisation des salariés et des autorités locales aient des conséquences positives.

Propos recueillispar Francis
BROCHET ■



FISCALITÉ

crédit d'impôt : le Cice largement adopté par les entreprises

Le Cice, crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, a été largement adopté par les entreprises, d'après le comité de suivi du dispositif. Mais pour une évaluation de ses effets sur les entreprises, il faudra attendre l'an prochain.



LE Cice, crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, a été largement adopté par les entreprises. « Le taux de non-recours est anecdotique », a commenté Jean Pisani-Ferry, commissaire général de France Stratégie et président du comité de suivi du dispositif fiscal. Le 22 septembre, à Paris, il présentait le rapport 2015 de cette instance. Entré en vigueur en janvier 2013, le Cice porte sur la masse salariale des employés dont la rémunération n'excède pas 2,5 fois le smic. Au total, pour 2015, la créance fiscale devrait s'élever à 18,2 milliards d'euros, d'après les estimations avancées par le comité. Au 31 juillet dernier, le montant déclaré par les entreprises atteignait déjà 14,2 milliards, au titre des salaires 2014.

Tendance à la baisse, en revanche, pour le préfinancement du Cice par Bpifrance, la banque publique d'investissement : l'activité a diminué de 32% pour atteindre 680 millions d'euros sur les six premiers mois de l'année. L'établissement a durci les

règles de l'octroi et la demande de préfinancement a diminué, précise le rapport du comité.

Toutes les entreprises n'ont pas également profité du Crédit d'impôt. Ce sont prioritairement les secteurs qui utilisent intensivement de la main-d'œuvre qui en bénéficient, comme l'hébergement et la restauration, les services administratifs ou la construction : la part de la masse salariale éligible au Cice y est supérieure à 75 %. En revanche, les entreprises de secteurs tels que l'industrie pharmaceutique, les activités financières et les assurances, en bénéficient moins, puisqu'elles ont en moyenne moins de 40 % de leur masse salariale éligible au crédit d'impôt. Une répartition qui confirme celle déjà observée en 2013 par le comité de suivi.

Autre analyse réalisée par l'instance, celle du lien entre export et Cice. Au total, en effet, note le rapport, les entreprises exportatrices bénéficient de près de la moitié du total du Cice, ce qui correspond à leur part dans

l'emploi total. Mais, plus elles exportent, moins leur part de masse salariale éligible au Cice est importante. Et parmi les entreprises exportatrices, ce sont celles qui commercialisent des produits dont les valeurs unitaires sont les plus faibles qui bénéficient le plus de ce crédit d'impôt. Bref, le Cice ne constitue pas l'outil pour booster les champions de l'export proposant produits et services innovants et haut de gamme, qui supposent des investissements en recherche et développement et une main d'œuvre très qualifiée.

Des intentions, une évaluation en 2016 et un jugement immédiat

D'après les déclarations d'intentions des entreprises, interrogées en juillet dernier par le comité, les sociétés comptent utiliser le Cice prioritairement pour investir, puis, pour accroître leur résultat d'exploitation, et enfin pour embaucher. Diminuer les prix de vente vient loin derrière, en dernière position. Et si ces tendances sont comparables

dans l'industrie et dans les services (hors commerce), ce dernier secteur semble plus enclin à embaucher : 54 % des entreprises de services déclarent avoir l'intention d'affecter le Cice à l'emploi, contre 35 % dans l'industrie.

Au-delà de ces déclarations d'intentions, pour pouvoir connaître l'évaluation des effets concrets du Cice, il faudra attendre 2016, a prévenu le comité. Le CESE, le Conseil économique social et environnemental, lui, n'a pas attendu pour porter son jugement sur l'efficacité du dispositif. Ainsi que le rapporte le magazine *l'Express* du 23 septembre, le projet de rapport sur l'« état de la France en 2015 » du CESE pointe « des effets décevants du Crédit d'impôt compétitivité et emploi, par ailleurs mal ciblé, qui n'aurait pour effet que de sauver des emplois dans un premier temps et ne favoriserait pas nécessairement la création d'emplois (...) ».

A. d'A.



LE CPA DÉVOILE SES CONTOURS

France Stratégie a présenté ses pistes pour définir le compte personnel d'activité (CPA), dispositif de sécurisation de parcours qui doit faire l'objet d'une loi avant l'été prochain.

Il fera partie, avec les enjeux pour l'emploi de la transition énergétique et la transformation numérique, du menu de la conférence sociale du 19 octobre prochain : le compte personnel d'activité (CPA) est l'objet d'un rapport que France Stratégie a remis le 9 octobre.

L'ambition du CPA est multiple, explique Selma Mahfouz, qui a présidé la commission CPA de France Stratégie. Il s'agit de « décloisonner le système de protection sociale pour le rendre plus inclusif », de développer l'accès à la formation, de « redonner des chances » en corrigeant les iné-

SÉCURISATION DES PARCOURS

galités par l'attribution de dotations supplémentaires aux personnes fragiles. Un dispositif « universel » qui permet « d'attacher les droits à la personne et non au statut », afin de faciliter les transitions et la mobilité.

SYSTÈME À POINTS. Pour cela, France Stratégie propose un système à points, ouvert automatiquement dès 16 ans et qui réunirait l'ensemble des droits acquis au cours de la vie professionnelle : CPF, compte pénibilité, CET, droits à certains congés... Son efficacité repose sur certains principes, poursuit Selma Mahfouz : la portabilité, qui doit être le plus

large possible, ou encore leur fon- gibilité « encadrée », certains droits pouvant en financer d'autres. Il s'agit aussi d'améliorer l'accès aux droits, en les rendant plus lisibles via un outil numérique.

TROIS PROPOSITIONS. Trois scénarios, « non exclusifs les uns des autres », sont proposés. Le premier – à la base des deux autres – circonscrit l'utilisation du CPA au développement de la formation. Y seraient inclus, outre le CPF et le CIF, les droits contenus dans le compte pénibilité, le CET, l'épargne salariale, éventuellement une partie des allocations chômage. La deuxième option est davantage tournée vers la « maîtrise des temps tout au long de la vie ». Les droits acquis pourraient permettre de solvabiliser certaines périodes d'activité non marchande. Enfin, une troisième voie propose d'axer le CPA sur la continuité des droits, en permettant aux personnes d'y puiser pour atténuer les risques lorsqu'elles passent, par exemple, d'un statut à un autre.

ÉLODIE SARFATI



Le modèle hybride s'impose en Europe

Le ciel aérien européen est plus que jamais en mutation. Les grandes compagnies subissent une concurrence accrue qui les obligent à se transformer profondément et adapter leur modèle initial de développement, fondé sur des hubs très efficaces.

Par Jean-Baptiste Heguy





Le 31 mars 2015, Air France-KLM annonçait pour le premier semestre de l'exercice en cours une perte de 559 millions d'euros. Cette dernière annonce chiffrée des résultats du groupe aérien suit celle concernant l'exercice consolidé pour l'ensemble de l'année 2014, qui avait laissé apparaître une perte nette de 198 millions d'euros. Un quasi rétablissement si on rapproche cette perte à celle subie un an auparavant qui avait dépassé un 1,8 milliard d'euros ! C'est dire si le groupe aérien franco-néerlandais reste toujours englué dans des difficultés financières très prégnantes. Comparativement, IAG (International Airlines Group) formé par British Airways, Iberia et Vueling est parvenu à multiplier par huit son résultat net 2014 à 982 millions d'euros. Il table à présent sur un énorme bénéfice net de 2,2 milliards d'euros pour l'année en cours. Pour l'ensemble de l'année 2014, le groupe Lufthansa avait de son côté annoncé un résultat net de 55 millions d'euros, fortement pénalisé par des grèves à répétition de la part des pilotes qui avait pesé pour 232 millions d'euros dans les chiffres du groupe aérien allemand (qui comprend aussi les compagnies Swiss, Austrian Airlines et Germanwings). Pour le premier semestre 2015, le bénéfice net du groupe Lufthansa a atteint 954 millions d'euros.

Une concurrence féroce

Les trois groupes réunis autour des dernières grandes compagnies européennes historiques sont arrivés à la croisée des

Les trois groupes réunis autour des dernières grandes compagnies européennes historiques sont arrivés à la croisée des chemins.

chemins et sont donc forcés d'adapter leur modèle de développement qui autrefois était axé sur l'alimentation d'un ou plusieurs hubs long-courriers par des liaisons court ou moyen-courriers. Ils sont en effet attaqués de toutes parts : par les transporteurs low cost, par la concurrence des compagnies non européennes principalement venant du Golfe et d'Asie, et en France, Air France-KLM doit en plus subir une très dure compétition, notamment tarifaire, de la part du TGV. Comparativement aux performances contrastées des compagnies classiques européennes, l'Irlandaise Ryanair, première low cost européenne, continue à afficher des performances insolentes. Pour l'exercice 2014-2015 (clos le 31 mars),

le résultat net du transporteur low cost a atteint 867 millions d'euros, avec un trafic qui a augmenté de 11 % à 90 millions de passagers. Pour l'exercice 2015-2016, Ryanair table sur une croissance d'environ 12 % pour atteindre un bénéfice net compris entre 940 et 970 millions d'euros. La situation est d'autant plus urgente que les transporteurs low cost, toujours à l'affût pour chasser de nouveaux segments de clientèle, ont adapté et assoupli leurs grilles tarifaires et sont sortis un peu du modèle historique des compagnies à bas tarifs pour séduire la clientèle d'affaires. Un mouvement pour lequel le transporteur easyJet a été indubitablement précurseur. Le dynamisme des compagnies à bas tarifs vient aussi du fait que le marché intra-européen recèle encore des leviers de croissance dans ce secteur particulier. En effet, selon les estimations, la part du low cost en Europe serait comprise entre 40 et 45 %, alors qu'elle a depuis longtemps dépassé les 50 % aux États-Unis, où historiquement la première compagnie low cost, Southwest Airlines, est né en 1971.

Les compagnies du Golfe à l'affût

Mais dans les faits, le low cost représente la quasi totalité de l'énorme marché intérieur point à point américain, puisque les grands « legacy carriers » ont tous créé depuis longtemps leur propre filiale low cost pour assurer ces liaisons. Parallèlement, sur le long-courrier, les compagnies du Golfe continuent à croître et à concurrencer très fortement les grandes compagnies aériennes européennes, notamment pour capter le trafic vers l'Asie et dans une moindre mesure vers l'Afrique, pour le faire transiter





par leurs hubs de Dubaï (Emirates), Doha (Qatar Airways) ou Abu Dhabi (Etihad Airways). Dans une tribune dans l'édition électronique des Echos en date du 1^{er} septembre, Erick Derivry, président du Syndicat des Pilotes de Ligne France s'interroge ainsi sur l'opportunité d'avoir donner des droits de trafic supplémentaires à la compagnie Qatar Airways, au départ de Nice dès la fin de l'année en cours et au départ de Lyon en 2016. Cette ouverture après des années de résistance tombe à un moment où certains avantages anticoncurrentiels, dénoncés depuis de longues années, semblent de plus en plus être avérés. En effet, selon le rapport « Partnership for Open and Fair Skies » commandé par les compagnies américaines United, Delta et American Airlines, plus de 40 milliards auraient été versés durant les dix dernières années par leurs États respectifs aux trois principales compagnies du Golfe, en subventions ou avantages indirects.

La solution partage de code

Deux des trois grandes compagnies historiques européennes, Air France-KLM et Lufthansa avaient au début de l'année alerté la Commission européenne sur ces pratiques anticoncurrentielles. L'exécutif européen travaille donc à un nouvel instrument de défense commerciale qui pourrait prendre la suite du règlement 868/2004 « concernant la protection contre les subventions et les pratiques tarifaires déloyales causant un

QUESTIONS À...

Didier Bréchémier, spécialiste du transport aérien et associé du cabinet Roland Berger Strategy Consultants

« IL FAUT PRODUIRE DIFFÉREMMENT ET PRODUIRE MOINS CHER »

Que pensez-vous de la situation actuelle des principales compagnies aériennes européennes ?

Globalement, les transporteurs classiques font face à une situation compliquée, pris dans un effet de ciseaux entre la concurrence des low cost sur le cours-moyen-courrier et celle des transporteurs asiatiques et du Golfe sur le long-courrier. Si on les prend séparément, British Airways, au sein d'IAG (formé avec Iberia), semble être à date la mieux armée car ils sont très centrés et très solides sur l'Atlantique nord. Le groupe Lufthansa a aussi une bonne couverture vers les États-Unis et une forte solidité financière. Le groupe Air France-KLM est lui très contraint par les difficultés financières. Comme il n'y a pas de rentabilité, le groupe a du mal à renouveler sa flotte donc il y a une perte de valeur.

Que penser du modèle hybride mis en place par les trois grands transporteurs historiques européens ?

La filialisation des vols moyen-courriers pour faire du point à point et concurrencer les low cost, semble plutôt difficile à mettre en place et ne doit pas être le seul remède aux problèmes rencontrés. Il faut essayer de retrouver de la valeur via les programmes de fidélité par exemple. Il faut aussi valoriser le service en repensant les partenariats avec les partenaires aéroportuaires par exemple. Il faut s'allier, trouver de nouveaux partenariats et éventuellement fusionner. Et par dessus tout, il faut continuer à réduire les coûts pour produire différemment et moins cher.

Pensez-vous que la consolidation dans le secteur aérien peut continuer en Europe ?

La première vague de consolidations a déjà eu lieu. Au premier coup d'œil, les camps sont fixés mais il y a encore quelques compagnies secondaires comme TAP Portugal, qui pourraient être rachetées. Le problème de l'Europe, c'est justement qu'il y a l'Europe et que les compagnies européennes n'ont pas forcément une grande marge de manœuvre. Le mouvement pourrait peut être venir d'Asie mais à part le rachat d'Aigle Azur, les transporteurs asiatiques qui ont un immense marché local ne semblent pas être trop intéressés par les compagnies européennes.

préjudice aux transporteurs aériens communautaires dans le cadre de la fourniture de services de transport aérien de pays non membres de la Communauté européenne». Mais cette nouvelle arme tarde à venir. L'attitude d'Air France-KLM concernant les compagnies du Golfe peut néanmoins sembler étrange. Malgré son action conjointe avec Lufthansa

auprès de la Commission européenne, elle a parallèlement appliqué le traditionnel adage « if you can't beat them, join them » (si vous ne pouvez pas les battre, joignez-vous à eux). Le groupe franco-néerlandais a en effet depuis octobre 2012 conclu un accord de partage de codes à grande échelle avec Etihad, la compagnie d'Abu Dhabi, pour les vols





© Steven Parnson

au-delà de Paris et Amsterdam à l'ouest et pour les vols au-delà d'Abu Dhabi à l'est. « Dans le deuxième cas, nous attendons par exemple des droits de trafic vers l'Inde. Au-delà des partages de code, nous étudions aussi les perspectives d'un joint-venture (co-entreprise), à l'instar de ce que nous avons développé avec la compagnie américaine Delta Airlines, China Eastern Airlines, China Southern Airlines et Kenya Airways ».

Partenaire plus qu'adversaire

En juin 2015, un renforcement de ce partenariat a été annoncé avec notamment des partages de codes sur le réseau intérieur d'Air France et une coordination des programmes de fidélité Flying Blue (Air France-KLM) et Etihad Guest. Cette entrée dans le jeu européen des compagnies du Golfe a aussi été un moyen pour les transporteurs historiques d'adopter des tactiques différentes et de continuer à se faire concurrence, à distance. Ainsi, IAG a d'emblée eu une démarche très pragmatique concernant les transporteurs du Golfe, en entretenant des relations privilégiées avec Qatar Airways. Celle-ci est membre de l'alliance Oneworld et détient même 9,9% du capital d'IAG, avec la volonté affichée de monter un peu plus dans le capital de la maison mère de British Airways, Iberia et Vueling, qui est dans une très bonne dynamique. Grâce à ses réductions de coûts

déjà effectuées (selon certains experts, les pilotes de British Airways seraient payés 30 à 40% moins cher que ceux d'Air France-KLM...), au redressement d'Iberia et aux excellentes performances de Vueling sur sa base de Barcelone, IAG est à présent en mesure de tabler sur un bénéfice net de pas moins de 2,2 milliards d'euros pour l'ensemble de l'exercice 2015.

IAG a aussi fortement réorganisé son modèle de développement, confiant ses vols européens point à point à Vueling et la filiale low cost d'Iberia, Iberia Express, fondée le 6 octobre 2011. British Airways ne garde que les lignes à plus fort trafic, liées à son hub de Londres-Heathrow, avec toujours une très grande solidité sur les liaisons vers l'Atlantique nord, grâce notamment à la co-entreprise dont elle bénéficie avec American Airlines sur ces

point vers sa filiale Eurowings, ne gardant en exploitation propre que les liaisons opérées vers ses deux hubs de Francfort et Munich. « Nous souhaitons en même temps continuer à nous concentrer sur la fourniture d'un service de très haut standing sur les lignes qui seront exploitées en propre par Lufthansa, pour lequel nous visons l'objectif d'obtenir cinq étoiles au classement Skytrax, et promouvoir le lancement de la nouvelle Eurowings », explique Sadiq Gillani, responsable de la stratégie pour le groupe Lufthansa. La nouvelle Eurowings, s'appuie en fait sur le réseau de la compagnie low cost du groupe, Germanwings. La compagnie, qui opérera ses vols de l'aéroport de Bonn/Cologne proposera à partir du 25 octobre des liaisons point à point continentales et intercontinentales.

Des filiales en pagaille

Les billets les moins chers sur les destinations long-courriers seront proposés avec trois types de tarifs (à partir de 99 euros pour le tarif « Basic » accessible seulement sur Internet, 149,99 euros pour le tarif « Smart » et 349,99 euros pour le service « Best ») avec comme premières destinations Dubaï, Bangkok, Phuket, Varadero, Bridgetown et Punta Cana. Les vols sont opérés en A330-200, avec deux appareils pour le lancement pour atteindre une flotte de sept appareils au total. Les liaisons long-courriers de Eurowings seront assurés par des équipages de SunExpress, une co-entreprise créée en partenariat par Lufthansa et Turkish Airlines. Progressivement, les vols européens de Germanwings pas-

Nous souhaitons continuer à nous concentrer sur la fourniture d'un service de très haut standing sur les lignes qui seront exploitées en propre par Lufthansa.

Sadiq Gillani, responsable de la stratégie chez Lufthansa

liaisons. Iberia, de son côté, couvre les liaisons avec l'Amérique du sud grâce aux lignes qu'elle exploite encore en propre vers son hub de Madrid. Le groupe Lufthansa a fait de même en lançant un grand programme de transferts de ses vols moyen-courriers point à

seront tous sous la nouvelle marque Eurowings. Vienne sera la première implantation d'Eurowings hors d'Allemagne et pour l'hiver 2015-2016, dispose une flotte de deux avions Airbus A320 pour commencer. Mais cette réorganisation ne se fait pas sans difficultés. La compa-



© Jürgen Mai

gnie allemande a dû subir dix grèves de la part de ses pilotes en 2014, qui, rappelons le, ont pesé pour 230 millions d'euros dans ses comptes.

Le groupe Air France-KLM tente de son côté d'opérer la même réorganisation en accélérant le développement de Transavia sur le marché low cost, et la restructuration de l'activité point à point avec la création de Hop!, qui regroupe les trois anciennes filiales régionales d'Air France, Brit Air, Regional et Airlinair. Transavia vise l'équilibre d'exploitation à l'horizon

résister à la concurrence toujours très féroce des grandes compagnies low cost européennes comme Ryanair ou easyJet) avait déjà été évoqué par Claude Abraham en juillet 2013 dans « Les compagnies aériennes européennes sont-elles mortelles ? Perspectives à 20 ans », un rapport réalisé pour le Commissariat général à la stratégie et la prospective (CGSP). Il s'agissait du premier (et du plus probable) de quatre scénarii évoqués dans le rapport pour assurer la survie des principales compagnies aériennes

cette nouvelle étape dans la consolidation européenne devrait par un jeu de dominos, à nouveau renforcer la position des transporteurs low cost. Ryanair semble en effet avoir accepté de vendre ses parts contre la garantie que les créneaux horaires d'Aer Lingus au départ d'Heathrow soient libérés, avec l'objectif affiché de tenter de les récupérer. La libération d'une partie des créneaux horaires détenus par Aer Lingus et British Airways sur la principale plate-forme londonienne a en effet été exigée par la Commission européenne, pour éviter les distorsions de concurrence. Concernant la poursuite de la consolidation européenne, il faut aussi rappeler qu'Etihad, la compagnie d'Abu Dhabi, détient toujours des participations dans Air Berlin (29,21 %) et surtout Alitalia (49 %).

Même si les grandes compagnies aériennes européennes semblent, avec le modèle hybride, en ordre de marche pour affronter la concurrence, la situation du transport aérien européen continue de se complexifier. De nouveaux acteurs entrent d'ailleurs dans le jeu. C'est notamment le cas de Turkish Airlines qui, aux portes de l'Europe, poursuit un fort développement et bénéficie d'infrastructures de très grande qualité. Déjà dotée de deux aéroports, la ville d'Istanbul verra, en 2018, se construire une troisième plate-forme au nord-ouest, pour préparer les Jeux Olympiques de 2020. Avec une capacité de 150 millions de passagers (le double de Roissy CDG), ce sera le plus grand aéroport du monde. Les grandes compagnies aériennes européennes ne sont donc pas près d'être à court de nouveaux défis. ■



© Nick Morris/Seven Squared

2017 et la rentabilité en 2018. Par ailleurs, le groupe aérien a annoncé en mai de l'année en cours un nouveau plan de réduction de coûts de 1 milliard d'euros d'ici 2017, dans le cadre du plan global Performance 2020. Le groupe aérien veut notamment y parvenir en travaillant sur des « gains de productivité » et sur « une adaptation des effectifs ».

Filialisation ou consolidation

Le modèle hybride (adaptation du modèle du « tout hub » et la filialisation de liaisons point à point pour tenter de

européennes historiques. Le deuxième scénario évoquait une poursuite de la consolidation du secteur aérien européen, avec l'intégration progressive des dernières compagnies secondaires indépendantes comme SAS ou Tap Portugal. Sur ce point, IAG vient de franchir un nouveau pas en obtenant en juillet dernier l'autorisation de la Commission européenne pour le rachat de la quasi totalité du capital de la compagnie irlandaise Aer Lingus, notamment auprès de l'État irlandais (25,1 %) et de Ryanair (29,8 % des parts). Le problème est que

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. DAVID HABIB

vice-président

M. le président. La séance est ouverte.

(La séance est ouverte à quinze heures.)

1

SOUHAITS DE BIENVENUE À UNE DÉLÉGATION ÉTRANGÈRE

M. le président. Je suis heureux de souhaiter en votre nom la bienvenue à une délégation de l'Assemblée nationale de la République de Slovénie, conduite par son président M. Milan Brglez. *(Mmes et MM. les députés se lèvent et applaudissent.)*

2

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

BUDGET POUR 2016

M. le président. La parole est à M. Éric Woerth, pour le groupe Les Républicains.

M. Éric Woerth. Monsieur le Premier ministre, dans un pays où la peur de l'avenir devient un handicap majeur, où le chômage de masse s'installe comme jamais, où la dette plombe la compétitivité et l'investissement, vous réalisez l'exploit de présenter un budget où il ne se passe strictement rien : rien de bon, rien de fort, rien qui puisse répondre aux gigantesques enjeux auxquels est confronté notre pays, rien qui entraîne les Français vers une autre vision plus juste, plus entreprenante, plus innovante de la France.

Vous réalisez un deuxième exploit : celui de faire systématiquement moins bien que les autres pays qui sont nos principaux partenaires. La dépense publique augmente et le déficit de l'État ne baisse que de deux petits milliards. Le déficit global se réduit à la vitesse de l'escargot. Et j'ai les plus grands doutes sur votre capacité à respecter les 3,3 % annoncés pour 2016, notamment quand j'observe vos promesses de dépenses nouvelles, qui représentent plus de 11 milliards d'euros.

Plus grave : les mesures d'économie principales concernent le prélèvement européen et les taux d'intérêt, qui sont des phénomènes extérieurs. Sinon, vos économies sont des coups de rabot aveugles et déstabilisants.

Puisque vous ne réformez pas, vous paupérisez l'administration et les services publics.

M. Marc Le Fur. Eh oui !

M. Éric Woerth. Certes, vous baissez les impôts après les avoir tant et tant augmentés. En ce domaine comme dans d'autres, les convictions du Gouvernement sont fluctuantes. La conséquence, c'est un impôt sur le revenu hyperconcentré, favorisant l'exil fiscal, ainsi que des entreprises toujours plus inquiètes.

M. Pascal Popelin. Quel culot !

M. Éric Woerth. Autre grand chapitre de l'économie : les dotations aux collectivités locales. Vous avez délibérément choisi d'augmenter les impôts locaux. C'est votre responsabilité, en même temps qu'un piège que vous tendez aux collectivités et aux contribuables.

Enfin, pour la première fois depuis 2008, le nombre de fonctionnaires de l'État va augmenter. C'est une décision ahurissante et un contresens.

Ce budget était votre dernière occasion de nous dire où vous voulez aller, quel chemin doit prendre la France pour affronter les défis du monde. Le chemin que vous avez choisi s'appelle une impasse.

Pourquoi, monsieur le Premier ministre, choisissez-vous toujours l'absence de réforme comme solution, alors même que votre ministre de l'économie prétend chaque jour faire le contraire ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe Les Républicains.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre des finances et des comptes publics.

M. Michel Sapin, ministre des finances et des comptes publics. Les questions budgétaires, monsieur le député, vous les connaissez bien. (« Oui », sur les bancs du groupe Les Républicains.) Vous les avez vécues. Donc vous savez très bien d'où vient la France : de là où vous l'avez laissée, avec une dette considérable, des déficits considérables *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen. - Exclamations sur les bancs du groupe Les Républicains.)*, des augmentations d'impôts considérables, que ceux-ci pèsent sur les entreprises ou les ménages. Voilà d'où nous partons.

M. Christian Jacob. Votre bêtise est considérable également !

Plusieurs députés du groupe Les Républicains. C'est votre quatrième budget !

M. Michel Sapin, ministre. Le budget que nous vous présentons, que nous avons examiné en commission des finances ce matin et que vous examinerez bientôt ici même, a deux caractéristiques que vous avez rarement atteintes, monsieur Woerth.

En premier lieu, il se fonde sur des objectifs qui ont été atteints. L'objectif de 1 % de croissance pour 2015 le sera. Celui de 1,5 % pour l'année prochaine est considéré par tous les observateurs comme réaliste.

M. Daniel Fasquelle. Mais non !

M. Michel Sapin, ministre. La croissance reprend, alors que vous l'aviez laissée à un niveau atone.

M. Guillaume Chevrollier. Trois ans !

M. Michel Sapin, ministre. En second lieu, ce budget est celui des engagements tenus. Nous avons pris des engagements vis-à-vis des entreprises. Alors que vous avez augmenté les taxes sur les entreprises, nous les diminuons, parce qu'il faut redonner à celles-ci des marges de manœuvre pour leur permettre d'investir et d'embaucher.

Plusieurs députés du groupe Les Républicains. Baratin !

M. Michel Sapin, ministre. C'est nous qui le faisons avec le pacte de responsabilité que nous continuerons à mettre en œuvre l'an prochain.

Nous avons aussi tenu nos engagements vis-à-vis des ménages. La majorité s'était engagée à baisser de 5 milliards en deux ans des impôts que vous aviez augmentés. (*Exclamations sur les bancs du groupe Les Républicains.*) Elle a choisi de rendre aux Français une part de leurs efforts.

Contrairement à ce que vous prétendez, le budget est clair. Il maintient le cap. (*« Ça, c'est vrai ! » sur les bancs du groupe Les Républicains.*) Il s'inscrit dans la logique des objectifs tenus. C'est un budget d'efficacité et de justice. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

M. le président. Mes chers collègues, vous avez pu constater que, depuis le début de la séance, le chronomètre ne fonctionne pas. (*Exclamations sur les bancs du groupe Les Républicains.*) Je recourrai donc à un décompte mécanique, de façon la plus rigoureuse possible.

SITUATION EN SYRIE

M. le président. La parole est à M. Bruno Le Roux, pour le groupe socialiste, républicain et citoyen.

M. Bruno Le Roux. Monsieur le Premier ministre, voilà plusieurs années que la Syrie est déchirée par une guerre qui a coûté la vie à des centaines de milliers de civils. Profitant du chaos, Daech s'est emparé d'une partie des territoires syrien et irakien pour y imposer sa présence. Cette situation est intolérable pour le peuple syrien meurtri, pour les peuples voisins, qui subissent les assauts répétés de ce groupe terroriste, pour les pays alentour, qui accueillent un flot intarissable de réfugiés, et pour l'Europe, qui ne peut pas tolérer les exactions de ces criminels et la préparation d'actes terroristes qui visent notre territoire.

Nous savons aussi – l'histoire nous l'a enseigné – que c'est de la conduite de la guerre qu'émergent et naissent les conditions de la paix.

M. Claude Goasguen. Trois ans de retard !

M. Bruno Le Roux. Il faut se méfier des initiatives qui, sous couvert d'action, conduisent à des impasses et rendent impossible une solution politique. Il faut se méfier des arrières pensées qui, sous prétexte de nous aider à combattre sur un front, renforceraient l'autre et condamneraient la paix. Devant les Nations unies, le Président de la République a réaffirmé nos positions, en affirmant notamment que rien ne pouvait être engagé qui viendrait absoudre le pouvoir syrien de ses crimes.

Aujourd'hui sur le théâtre des opérations, pour paraphraser François Mitterrand et Laurent Fabius, les paroles sont à l'est, tandis que les actes, eux, sont conduits par l'ouest. Le Président a annoncé le déploiement de nos forces aériennes dans le ciel syrien. Nous étions déjà présents en Irak ; nous sommes désormais actifs en Syrie pour combattre Daech, et je tiens à rendre hommage à l'action courageuse de nos soldats, qui se battent aujourd'hui contre le terrorisme. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

Monsieur le Premier ministre, pouvez-vous nous dire ici une nouvelle fois comment la France conduit ses actions militaire et diplomatique pour éradiquer Daech et permettre la perspective d'une stabilité politique et démocratique dans la région ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

M. Yves Fromion. C'est un fiasco !

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Manuel Valls, Premier ministre. Monsieur le président Le Roux, chacun, sur ces bancs, partage, j'en suis convaincu, la même conviction, que vous venez très justement d'exprimer : cette guerre qui déchire la Syrie depuis quatre années et demie doit cesser. Son bilan, à ce jour, est le suivant : 250 000 morts, au moins quatre millions de réfugiés, un pays brisé, un Moyen-Orient en ébullition et Daech, qui étend tous les jours son emprise mortelle et qui nous menace directement depuis ses sanctuaires de l'est de la Syrie.

Monsieur le président, vous me demandez comment la France agit, et vous avez raison de rappeler les propos tenus par le Président de la République il y a quarante-huit heures à New York. Notre politique, c'est la constance, c'est la cohérence et c'est la mise en lumière de ce qui est nécessaire, de ce qui est possible et de ce qui est aussi inacceptable. La politique de la France à l'égard de la Syrie est caractérisée par une triple détermination. Notre politique, c'est d'abord une action militaire en Syrie pour frapper Daech là où se préparent les attentats qui nous visent, au nom même de la légitime défense. Le Président de la République l'a annoncé le 7 septembre dernier ; je me suis exprimé devant votre assemblée, au nom du Gouvernement, le 15 septembre. Les opérations de survol étaient le prélude à des frappes. Ces dernières ont débuté dimanche dernier, lorsque nos appareils, après l'avoir localisé, ont frappé un camp d'entraînement de Daech. Nous continuerons ces opérations aussi longtemps que nécessaire et nous les conduirons avec une complète autonomie d'action. Je veux à mon tour rendre hommage à nos soldats et à nos pilotes qui participent à ces opérations. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

Mais soyons clairs : si l'action militaire est nécessaire, elle ne peut se suffire à elle-même. Aussi notre politique réside-t-elle dans la recherche inlassable, acharnée, d'une solution pour la Syrie, qui passe par une transition politique. Soyons clairs : cette transition ne peut pas passer par Bachar al Assad, comme le Président de la République l'a rappelé devant l'Assemblée générale des Nations unies. J'entends certaines voix affirmer qu'il suffit de suivre les Russes, c'est-à-dire de traiter avec Assad, et que l'affaire, ainsi, serait réglée. Mais qui peut penser un seul instant que celui qui est responsable de tant de désastres puisse incarner l'avenir de son pays ? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*) Qui peut penser que le principal responsable du problème puisse faire partie de la solution ? Comment peut-on soutenir un retour au *statu quo* d'avant-guerre sous prétexte que l'alternative à un tyran serait pire ?

M. Christian Jacob. Vous êtes inaudibles !

M. Manuel Valls, Premier ministre. Réhabiliter al Assad, ce serait déjà une faute morale, mais surtout, cela nous condamnerait à l'immobilisme car les Syriens eux-mêmes ne pourraient l'accepter, et aucun des pays arabes sunnites autour de la région ne pourrait y consentir.

C'est pourquoi la France redouble d'efforts, parce que l'impasse n'est pas une option.

M. Christian Jacob. Vous êtes inexistantes !

M. Manuel Valls, Premier ministre. Cela consiste à discuter avec tous, avec les Russes, comme le fera le Président de la République, lorsqu'il recevra le président Poutine en fin de semaine, avec l'Iran – le Président de la République l'a fait encore, à New York, et il accueillera le président Rohani mi-novembre – et avec tous les pays arabes impliqués dans la crise syrienne. Je me rendrai moi-même dans la région avec le ministre de la défense dans une dizaine de jours.

Mais – pourquoi le cacher ? – discuter, ce n'est pas suivre aveuglément, ne pas être d'accord, ce n'est pas être à la traîne, comme j'ai pu l'entendre ici ou là. Nous ne sommes pas d'accord avec la Russie. La transition en Syrie ne peut être un emplâtre autour de Bachar al Assad. Mais il nous faut continuer le dialogue avec encore plus d'intensité. C'est le sens même de la diplomatie, c'est notre devoir.

Enfin, notre politique – l'Union européenne a d'ailleurs pris un certain nombre de décisions qui vont dans le bon sens – consiste, bien sûr, à faire face à la crise des réfugiés, à apporter de l'aide aux pays en première ligne, au Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés – le HCR – et au Programme alimentaire mondial – le PAM.

La France n'est pas isolée. Dans l'Orient compliqué, évitons les simplismes, évitons les caricatures, et sachons nous élever à la hauteur de la gravité de la situation.

M. Philippe Meunier. On voit le résultat !

M. Yves Nicolin. Donneur de leçons !

M. Manuel Valls, Premier ministre. Notre diplomatie, nos armées sont à l'initiative et, dans ce moment-là, nous avons besoin d'unité et de rassemblement, car la voix de la France se fait entendre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

SITUATION EN SYRIE

M. le président. La parole est à M. Jean-Jacques Candelier, pour le groupe de la Gauche démocrate et républicaine.

M. Jean-Jacques Candelier. Monsieur le Premier ministre, une opportunité diplomatique et politique, dans le cadre de l'ONU, commence à se dessiner pour éradiquer Daech. La solution ne réside pas dans des frappes aériennes sporadiques, ni dans la disparition de Bachar al Assad. Tels sont pourtant les deux volets de la doctrine du Gouvernement, malgré les leçons du fiasco libyen.

La focalisation sur la personne de Bachar al Assad mène à une impasse. Cette réalité doit primer la posture qui amène notre diplomatie à mettre sur le même plan le régime syrien et Daech. Ces criminels ne relèvent pas de la même nature. Il y a, d'un côté, une dictature sanguinaire et, de l'autre, un horreur totalitaire ayant pour ambition de détruire l'humanité.

Aussi ne s'agit-il pas de faire un choix mais de mettre un terme au chaos dans la région, en Syrie comme en Irak. La solution passe par la possibilité pour les sunnites de trouver leur place dans un nouvel ordre national, seule alternative à la radicalisation. Elle passe également par l'étranglement financier de l'État islamique, qui bénéficie de complicités. Elle passe enfin par la voix démocratique, en laissant au peuple syrien le choix de son gouvernement.

Rapidement, le consensus doit être établi pour mettre en place une forte coalition sous l'égide de l'ONU. Notre diplomatie doit contribuer à rassembler la communauté internationale par l'ouverture de négociations incluant les puissances régionales et internationales, y compris des représentants du régime syrien. Il serait donc irresponsable de balayer le plan russe du revers de la main.

Monsieur le Premier ministre, l'exécutif est-il prêt à travailler en ce sens et à sortir de son isolement croissant sur la scène diplomatique ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de la Gauche démocrate et républicaine.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. Jean-Yves Le Drian, ministre de la défense. Monsieur le député, ma réponse s'inscrit dans le prolongement de l'intervention du Premier ministre, mais j'ajouterai un élément à la discussion et à votre interrogation, à savoir le fait que, comme vous le savez – c'est désormais public –, les forces russes ont frappé en Syrie. Toutefois, curieusement, elles n'ont pas frappé Daech ; je vous laisserai en tirer vous-même un certain nombre de conclusions.

Je voudrais vous dire trois choses. Premièrement, la France frappe Daech depuis plus d'un an, dans le cadre de la coalition. Elle a été la seconde à intervenir. Elle continue à le faire en Irak semaine après semaine et poursuit la formation des militaires irakiens ou kurdes qui, ensuite, devront faire respecter l'intégrité du territoire irakien.

La France frappe Daech en Syrie, car c'est en Syrie que se préparent aujourd'hui, dans des centres d'entraînement, dans des lieux stratégiques, des initiatives pour former des combattants étrangers à intervenir, soit en France, soit chez nos alliés. Nous agissons là en pleine autonomie, mais aussi en légitime défense.

Bien évidemment, vous l'avez dit, la solution ne sera pas exclusivement militaire : il faut une solution politique. Mais on en connaît les bases : elle est sur la table depuis la conférence de Genève, il y a trois ans, et a été reprise par le Président de la République devant l'Assemblée générale des Nations unies. Elle suppose un gouvernement de transition, d'union syrienne, où figureront des éléments du régime, sans Bachar al Assad, l'auteur du chaos, mais avec l'opposition syrienne, qui combat Daech sur le terrain. Elle suppose aussi la reconnaissance et le soutien des pays de la région, ainsi que le soutien de la communauté internationale, en y incluant bien sûr l'Iran et la Russie, qui doivent être des partenaires dans la recherche de la solution. Il ne faut pas imposer la solution Bachar, dont on a vu ce qu'elle a donné. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES EN CORSE

M. le président. La parole est à M. Paul Giacobbi, pour le groupe radical, républicain, démocrate et progressiste.

M. Paul Giacobbi. Madame la ministre de l'écologie, la Corse est confrontée à une grave crise de traitement des ordures ménagères. Certes, l'Assemblée de Corse a approuvé un plan qui se fonde sur la valorisation des déchets et les centres d'enfouissement se sont développés dans le respect des normes et des lois, mais nous ne pouvons progresser si ce qui est convenu entre l'État et les collectivités est remis en cause sous l'influence de changements de dernière minute.

Pour permettre l'indispensable extension d'un centre d'enfouissement situé à plus de quatre kilomètres de la mer, vous aviez décidé en juillet de « proposer [...] dans le cadre d'un prochain texte législatif en discussion au Parlement l'introduction d'une mesure permettant, en communes littorales, [...] la réalisation d'installations de traitement ou de stockage de déchets [...] ». Quelques heures avant le débat dans cet hémicycle, nous avons appris que vous aviez changé d'avis. Les collectivités ont réagi, sans doute brutalement, – ce que l'on peut comprendre – en fermant les sites de stockage et il a fallu plusieurs jours pour trouver une solution.

Comment parvenir au même taux de valorisation que sur le continent alors même que nous n'avons que 300 000 habitants et aucune industrie locale susceptible de recycler des quantités significatives de déchets ?

Au demeurant, nous avons souvent été précurseurs dans ce domaine : il n'y a plus aucun sachet en plastique jetable dans la grande distribution en Corse depuis plus de quinze ans. Concernant la protection de l'environnement, la Corse a protégé son littoral et son environnement plus qu'aucune autre région française par la multiplication des sites, des réserves et des parcs et elle a élaboré un plan d'urbanisme à l'échelle de l'île qui est, vous le savez, tout à la fois rigoureux et équilibré.

Dans ces domaines, comme dans celui des déchets, nous ne pouvons cependant avancer que la main dans la main avec l'État. Je suis certain que vous y êtes disposée, madame la ministre. Vous l'avez montré à plusieurs reprises, notamment sur l'énergie, pour laquelle vous avez fait en Corse des choses définitives. Pouvez-vous le confirmer devant la représentation nationale ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe radical, républicain, démocrate et progressiste.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Mme Ségolène Royal, ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. Monsieur le député, la Corse est en effet confrontée à une grave crise des déchets. Je rappelle que la gestion des déchets ménagers est de la responsabilité non pas de l'État mais des collectivités territoriales.

Cela étant dit, vous avez constaté que les décharges sont saturées ou sur le point de l'être. La décharge de Tallone, dont l'exploitation a cessé le 23 juin dernier, n'a pas pu être remplacée par une nouvelle installation de tri et de stockage, contrairement à ce qui avait été prévu, car le tribunal administratif a annulé le permis de construire au motif de son incompatibilité avec la loi littoral. Un accord a été trouvé au début de l'été pour autoriser le stockage des déchets dans des décharges qui n'étaient pas saturées. Cette situation n'est cependant pas satisfaisante. Les collectivités locales doivent exercer leurs compétences pleinement et appliquer la loi de transition énergétique, qui prévoit la réduction de 30 % du volume des déchets mis en décharge d'ici à 2020.

Concernant la dérogation à la loi littoral, permettez-moi d'apporter une nuance à ce que vous venez de dire, monsieur le député : dans le cadre de la loi de transition énergétique, j'ai déposé un amendement en ce sens, mais il n'y avait pas de majorité parlementaire pour le voter. Je n'aurais pas la cruauté de rappeler qu'aucun élu corse n'était alors présent en séance, ni à droite ni à gauche. (*Exclamations sur les bancs du groupe Les Républicains.*)

Par conséquent, aucun cavalier législatif ne sera proposé pour modifier la loi littoral, aucune dérogation ne sera possible. D'autres solutions existent, en particulier la diminution du volume des déchets à la source, le tri et la valorisation des déchets. J'ai mandaté une inspection sur place pour apporter des solutions durables et écologiques à ce problème. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen et du groupe écologiste.*)

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2016

M. le président. La parole est à M. Dominique Lefebvre, pour le groupe socialiste, républicain et citoyen.

M. Dominique Lefebvre. Monsieur le ministre des finances et des comptes publics, en 2012, nous avons pris un engagement simple et clair devant les Français : redresser la France dans la justice et pour le progrès.

Plusieurs députés du groupe Les Républicains. C'est raté !

M. Dominique Lefebvre. Pour savoir où l'on va, et comment on y va, il vaut mieux se souvenir d'où l'on vient, comme on dit chez moi à Cergy. Ainsi que j'ai pu le constater ce matin en lisant le journal et à l'instant encore dans cet hémicycle, d'aucuns, au premier rang desquels l'actuel chef de l'opposition, souffrent d'une surprenante amnésie du passé, d'une étonnante cécité face au présent et d'une inconséquence rare quant à l'avenir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

Plusieurs députés du groupe Les Républicains. Quatre ans !

M. Patrice Verchère. Et vous, vous êtes amnésique sur le présent !

M. Dominique Lefebvre. Je veux rappeler ici la situation de la France en 2012 et celle d'aujourd'hui.

La France de 2012 était une France à la compétitivité et à l'économie durablement affaiblies ; près de 700 000 emplois industriels détruits, déficit record du commerce extérieur, taux de marge des entreprises historiquement bas.

M. Philippe Plisson. Eh oui, ça fait mal !

M. Dominique Lefebvre. La France de 2012 était une France où les inégalités s'étaient aggravées – 1 million de chômeurs de plus en cinq ans –, où la politique fiscale avait allégé l'impôt des plus riches et augmenté celui des classes moyennes et populaires au moyen du fameux bouclier fiscal. (« *Quatre ans !* » sur les bancs du groupe Les Républicains.) La France de 2012 était une France dont les déficits publics et la dette avaient explosé ; le déficit nominal dépassait les 5 % du PIB, le déficit structurel était de 4 %, la dette atteignait les 600 milliards d'euros après cinq ans d'exercice du pouvoir du fait de la non-maîtrise des finances publiques.

Quelle est la situation de la France aujourd'hui ? La France de 2015 est une France où la reprise économique est à l'œuvre grâce à une demande intérieure robuste, des exportations en hausse, un redressement du taux de marge des entreprises, une diminution de moitié du déficit extérieur, un niveau des affaires au plus haut depuis quatre ans. (*Exclamations sur les bancs du groupe Les Républicains.*) La France de

M. Gérard Cherpion. Alors que vous organisez à gauche un référendum sur l'éventuelle union en vue des régionales, c'est-à-dire un référendum politicien, nous organisons des consultations sur les vraies préoccupations de la vie quotidienne des Français ! C'est cela, donner la parole au peuple ! Alors que vous pratiquez la contorsion, nous avançons des propositions ! La réforme du travail que vous présenterez sera-t-elle une vraie réforme, monsieur le Premier ministre, sans tabou ni totem intouchable, ou présenterez-vous à nouveau une simple loi qui agitera momentanément le microcosme parisien mais ne changera rien au quotidien des Français ni à la situation de la France ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Les Républicains.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

M. Patrice Verchère. Et du chômage !

Mme Myriam El Khomri, ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social. Comme je l'ai déjà dit, les chiffres du mois d'août ne sont pas satisfaisants. (« Ah ! » sur les bancs du groupe Les Républicains.) Mais au-delà des mots et des invectives, la réalité sur le terrain montre que nous avons des raisons d'être confiants dont je souhaite vous faire part, mesdames et messieurs les députés de l'opposition. Tout d'abord, la hausse observée en août se produit après une baisse en juillet et une stabilisation en juin. Ensuite, le chômage des jeunes recule pour atteindre un niveau inédit depuis fin 2012, ce qui montre bien que la politique mise en place porte ses fruits. Enfin, la reprise de l'activité est manifeste. La création d'emplois atteint un niveau inédit depuis quatre ans, l'intérim progresse et le climat des affaires atteint son plus haut niveau depuis 2011.

M. Bernard Deflesselles. Bref, tout va bien !

Mme Myriam El Khomri, ministre. L'objectif de ce gouvernement est d'aller plus vite et plus loin. Nous avons de bonnes raisons de rester déterminés et combatifs. (*Exclamations sur les bancs du groupe Les Républicains.*)

M. Laurent Furst. Votre prédécesseur n'a rien fait ?

Mme Myriam El Khomri, ministre. Dès demain, j'engagerai une mobilisation pour l'emploi dans les régions afin de mettre en mouvement l'ensemble des acteurs de la formation, de l'emploi et du monde de l'entreprise.

Quant à la réforme du code du travail, les propos de Nicolas Sarkozy sont clairs et percutants en effet : moins de syndicats dans l'entreprise, remise en cause du paritarisme, moins de protection pour les salariés, c'est l'insécurité sociale de chacun et la confrontation sociale de tous !

Nous, nous croyons au dialogue social et agissons pour redonner de la souplesse et de la respiration à la négociation dans l'entreprise. Tel est le sens du rapport de Jean-Denis Combrexelle et de la concertation que j'ai ouverte avec les partenaires sociaux dont résultera une loi début 2016. Le droit du travail est le capital des salariés. Tel est le sens des lignes rouges fixées par M. le Premier ministre. En effet, ni les trente-cinq heures ni le CDI ni le SMIC ne seront remis en cause par notre majorité. Le dialogue social est l'ADN de ce gouvernement et nous poursuivrons dans cette voie ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

DÉGRADATION DU DÉBAT PUBLIC

M. le président. La parole est à Mme Ericka Bareigts, pour le groupe socialiste, républicain et citoyen.

Mme Ericka Bareigts. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre. Samedi soir, dans l'émission *On n'est pas couché*, la députée européenne Nadine Morano, du parti prétendument républicain, affirmait avec un aplomb sidérant que la France est un pays de race blanche. (*Huées sur quelques bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*) Pour moi, députée noire de la République, cette France décrite par Mme Morano n'est pas la mienne ! (*Les députés du groupe socialiste, républicain et citoyen, du groupe de la Gauche démocrate et républicaine, du groupe radical, républicain, démocrate et progressiste et du groupe écologiste se lèvent et applaudissent longuement.*)

Cet épisode n'est que la suite d'une longue série de dérapages qui, de Patrick Devedjian à Laurent Wauquiez et de Christian Estrosi à Nicolas Sarkozy (*Protestations sur les bancs du groupe Les Républicains.*), a mené une partie de la droite française à faire sauter toutes les digues au mépris de son histoire et de son héritage. Les propos de Nadine Morano ne relèvent pas de l'erreur malencontreuse mais ont été préparés, répétés et confirmés. Une torpeur, une stupeur s'abattent sur la France depuis une décennie et paralysent toute la société face à la montée de la haine de l'autre sous toutes ses formes.

M. Gérard Cherpion. Le FN, c'est vous !

Mme Ericka Bareigts. Nous, enfants de la République, qui déplorons l'excitation permanente des instincts qui semble parfois saisir les réseaux sociaux, nous qui ne pensons pas qu'il est nécessaire d'être violent pour exister, nous qui ne voulons pas que la haine de l'autre devienne le refrain entendant du débat public, nous qui pensons que les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité qui fondent notre patrie ne sont pas... (*Applaudissements prolongés sur les mêmes bancs. De nombreux députés du groupe socialiste, républicain et citoyen, du groupe de la Gauche démocrate et républicaine, du groupe radical, républicain, démocrate et progressiste et du groupe écologiste se lèvent.*)

M. Olivier Audibert Troin. C'est le cirque, monsieur le président !

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Manuel Valls, Premier ministre. La question que vous posez...

M. Christian Jacob et M. Lionnel Luca. Quelle est la question ?

M. Manuel Valls, Premier ministre. ...est grave, madame la députée Ericka Bareigts, ...

M. Laurent Furst. Comme 1,2 million de chômeurs supplémentaires !

M. Manuel Valls, Premier ministre. ...et j'y répondrai avec gravité.

La France, il faut se mettre d'accord à ce sujet, fait face à des défis gigantesques que nous ne cessons de rappeler ici...

M. Yves Fromion. Les impôts, le chômage...

M. Manuel Valls, Premier ministre. ...tels que la menace terroriste, l'urgence climatique, la crise des réfugiés, l'avenir de l'Europe, le redressement économique, la lutte contre le chômage. Tous les désordres du monde, qui touchent directement ou indirectement notre pays, nécessitent une réponse de notre part, celle de la responsabilité et même du rassemblement car la France est un grand pays et son message est entendu dans le monde. Chaque homme et chaque femme, comme vous l'avez dit avec force et émotion, madame la députée, chaque citoyen naît et demeure libre et égal aux

autres en droit quels que soient ses origines, ses convictions, sa religion, sa couleur de peau, son nom ou son prénom. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen, du groupe de la Gauche démocrate et républicaine, du groupe radical, républicain, démocrate et progressiste et du groupe écologiste.*)

La France c'est un idéal de citoyens qui, au-delà de tous les particularismes, se retrouvent dans un idéal commun, celui de la République. Cet idéal, il ne suffit pas de le proclamer, il faut bien sûr le faire vivre à chaque instant. Comme chacun ici, je n'accepte pas les dérapages que nous connaissons dans les débats publics et il ne faut plus les accepter, car ils nous tirent vers le bas et fracturent la société alors qu'on nous demande au contraire de prendre de la hauteur. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen, du groupe de la Gauche démocrate et républicaine, du groupe radical, républicain, démocrate et progressiste, du groupe écologiste et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union des démocrates et indépendants.*) Il existe aujourd'hui dans notre pays une effrayante course, en forme de surenchère, à l'extrême-droite.

Mme Françoise Guégot. À qui la faute ?

M. Yves Fromion. Vous avez tout fait pour !

M. Manuel Valls, Premier ministre. Je mets en garde le plus solennellement possible celles et ceux qui s'y livrent. Lorsque l'on parle de race blanche, que l'on va chercher sa doctrine dans les écrits de M. Buisson, que l'on parle de fuite d'eau et du danger de millions de migrants, que l'on veut trier les gens en fonction de leur religion, que l'on publie à la une d'un magazine municipal des photos d'immigrés, prises fort loin, en prétendant qu'ils sont là, on fracture le pays, on n'est pas à la hauteur et on tourne le dos aux valeurs de ce pays ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen, du groupe de la Gauche démocrate et républicaine, du groupe radical, républicain, démocrate et progressiste et du groupe écologiste.*)

M. Marc Francina. Qui a armé le FN ? Mitterrand !

M. Manuel Valls, Premier ministre. Ceux qui alimentent la division et stigmatisent les uns comme plus français que d'autres, qui parlent de race et de couleur de peau, qui hiérarchisent et qui fragmentent, tous ceux-là n'ont rien compris à ce qu'est la nation française et ont oublié le message adressé par les Français le 11 janvier dernier ! Je resterai pour ma part fidèle au message du 11 janvier et à l'image qu'a donnée le Parlement le 13 janvier, mesdames et messieurs les députés, que je n'oublierai jamais car il s'agit d'un message d'exigence à la hauteur de laquelle il faut se placer ! (*Mêmes mouvements.*)

Être élu de la République, maire, député ou député européen, c'est être fidèle à ce qu'est la France, à son histoire et à ses valeurs au-delà de ce qui nous différencie dans le cadre du débat démocratique. Parce que j'aime mon pays comme vous, je ne tolérerai jamais ces outrances ! Je sais, madame la députée, toute l'émotion provoquée à la Réunion, dans nos outre-mer et tout simplement en France par ces propos insupportables et je me félicite que des décisions aient été prises à l'égard de celle qui a tenu ces propos intolérables. (*Mêmes mouvements.*)

M. Benoist Apparu. Très bien !

M. Manuel Valls, Premier ministre. Nous pourrions au moins, mesdames et messieurs les députés de l'opposition, nous accorder sur ce point et dire ce qui est inacceptable, en particulier toute alliance avec le parti qui prône la haine et le rejet et dont les dirigeants, les élus, les candidats ne cessent de tenir des propos antisémites et racistes !

M. Yves Fromion. C'est nous qui avons le courage de le faire, pas vous !

M. Manuel Valls, Premier ministre. Marianne n'a pas de race ; elle n'a pas de couleur et aujourd'hui, madame la députée, Marianne vous l'avez incarnée ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen, du groupe de la Gauche démocrate et républicaine, du groupe radical, républicain, démocrate et progressiste et du groupe écologiste.*)

APPLICATION DE LA LOI SRU

M. le président. La parole est à M. Jacques Alain Bénisti, pour le groupe Les Républicains.

M. Jacques Alain Bénisti. Avant de poser ma question, monsieur le président, je voudrais dire à M. le Premier ministre que Mme Morano n'a engagé qu'elle-même en tenant ces propos. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Les Républicains.*)

M. Yves Fromion. Exactement !

M. Jacques Alain Bénisti. Sur les bancs des Républicains, il est clair que des sanctions seront engagées.

M. Yves Fromion. Le courage est de notre côté, pas du vôtre !

M. Jacques Alain Bénisti. Alors de grâce, ne faites pas porter à l'ensemble des députés qui siègent sur ces bancs une déclaration qui ne concerne qu'une seule personne !

Ma question s'adresse à M. le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports.

Monsieur le ministre, après la mainmise honteuse du Gouvernement sur les dotations et l'asphyxie programmée des collectivités locales les plus démunies, vous avez organisé vendredi dernier une opération « coup de poing » dans le Val-de-Marne, dans la petite commune d'Ormesson, accompagné d'une armée médiatique, dans le seul but de démontrer votre fermeté face aux maires qui se montrent récalcitrants pour construire des logements sociaux.

Heureusement, et vous le savez, cette opération ukase a vite tourné au fiasco, et c'est plutôt un flop médiatique que vous avez été amené à gérer.

Premièrement, vous annoncez vouloir préempter un terrain communal, alors qu'il s'agit en fait d'un terrain de l'État, gelé par son administration depuis plus de cinquante ans et d'ailleurs totalement isolé des transports et des commodités.

Deuxièmement, vous pensiez faire monter sur l'échafaud un maire qui se refusait depuis des lustres à construire des logements sociaux, mais vous êtes tombé sur une maire qui vient tout juste d'être élue et qui, au contraire, a tout le mal du monde à obtenir une réponse des services de l'État pour pouvoir loger cent-cinquante familles en attente de logement.

Monsieur le ministre, pensez-vous vraiment qu'au XXI^e siècle le lynchage médiatique d'un maire sur la place publique soit la meilleure des réponses pour contraindre les maires à aller dans votre sens ? Alors que le Val-de-Marne est déjà largement au-delà des 30 % de logements sociaux, ne pensez-vous pas, au contraire, que la méthode du dialogue et de la concertation serait plus appropriée ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Les Républicains.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité.

Mme Sylvia Pinel, ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité. Monsieur le député, je suis étonnée de votre question et du ton que vous employez. *(Exclamations sur les bancs du groupe Les Républicains.)*

M. Christian Jacob. Excusez-nous de poser des questions !

Mme Sylvia Pinel, ministre. Vous le savez, la loi SRU est un formidable outil en faveur de la mixité sociale et pour l'accès au logement. Mais, vous le savez aussi, nous nous heurtons à des blocages et des obstacles de nature politique.

Lors du comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté, nous avons, avec le Premier ministre et le ministre de la ville, annoncé un certain nombre de mesures qui, pour certaines d'entre elles, sont prévues dans la loi.

On ne peut pas accepter que plus d'un million sept cent mille personnes dans notre pays soient en attente d'un logement social.

M. Charles de La Verpillière. Ce n'est pas la question !

Mme Sylvia Pinel, ministre. Comment expliquer à ces nombreux demandeurs que des projets de logements sociaux sont bloqués ou retardés pour des raisons politiques ou des égoïsmes locaux ?

Oui, nous avons décidé de travailler avec les élus, les maires, pour les convaincre de signer avec l'État des contrats de mixité sociale, de structurer les leviers et les outils et leur permettre de rattraper leur retard...

M. Yves Nicolin. Baratin !

Mme Sylvia Pinel, ministre. ...et, s'ils n'en ont pas la volonté, pour les contraindre en reprenant la main, en préemptant des terrains, en délivrant les permis de construire et en préparant un projet de loi afin de mieux répartir la production de logements sociaux et les attribuer de manière plus transparente et plus cohérente, en ayant toujours présent à l'esprit le souci de la mixité sociale, ce qui n'est pas forcément le cas aujourd'hui, et en révisant la politique des loyers. Ce projet de loi est en cours de préparation.

Monsieur le député, permettez-moi de vous dire que je suis étonnée. Ne venez-vous de signer un contrat de ville prévoyant que la plupart des reconstructions se situent hors des quartiers déclarés prioritaires au titre de la politique de la ville ? C'est donc que vous partagez avec nous cet objectif de mixité sociale. Alors ne cherchez pas la polémique *(Protestations sur les bancs du groupe Les Républicains)* mais travaillez avec nous pour construire et faciliter l'accès au logement. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.)*

VÉHICULES DIESEL ET POLLUTION DE L'AIR

M. le président. La parole est à M. François-Michel Lambert, pour le groupe écologiste.

M. François-Michel Lambert. Madame la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, il existe au moins trois scandales du diesel qui nous forcent à la réflexion quant à son avenir et à la stratégie adoptée par les pouvoirs publics.

Il y a d'abord un scandale sanitaire. L'OMS a classé comme cancérigènes les particules fines émises par les moteurs diesel. Leur dispersion dans notre environnement entraîne des épisodes de pollution de plus en plus nombreux. Plusieurs dizaines de milliers de Français en meurent prématurément chaque année. C'est le premier scandale - il n'y a pas de diesel propre.

Le deuxième scandale est celui de la tromperie organisée, révélée ces jours derniers, qui représente pas moins d'un million de véhicules sur le territoire français.

Cette tromperie nécessitera de revoir entièrement le système des tests. Rendre ceux-ci aléatoires et en situation réelle est un premier pas que vous avez franchi, mais la réalisation des tests de pré-commercialisation par des laboratoires réellement indépendants doit être une deuxième étape. De même, les sanctions contre les constructeurs coupables de tromperie envers le consommateur devront être renforcées. Les écologistes suggèrent, outre les sanctions financières, de les exclure de tout marché public.

Enfin, le troisième scandale est l'arnaque financière que constitue le diesel pour les automobilistes. Il a récemment été établi que sept automobilistes sur dix que l'on a incités à rouler au diesel y perdent financièrement, car les surcoûts du véhicule à l'achat et l'entretien sont supérieurs aux gains réalisés sur le prix du carburant.

Madame la ministre, ma question est simple : nul ne peut imaginer qu'il soit possible de sortir du diesel en un jour, mais il faut engager une transition. Comme le Premier ministre lui-même le disait en décembre dernier : « En France, le moteur diesel a longtemps été privilégié et l'est encore. Cela a été une erreur. Il faut progressivement revenir là-dessus avec intelligence et pragmatisme ».

Autrement dit, madame la ministre, il faut en finir avec les avantages fiscaux, favoriser motorisations et transports alternatifs, accompagner les industriels et les consommateurs dans d'autres choix. Bref, madame la ministre, quel est votre plan pour sortir la France du tout diesel ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe écologiste.)*

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Mme Ségolène Royal, ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. Monsieur le député, votre question est tout à fait judicieuse, d'autant qu'elle fait suite à la révélation de ce vaste phénomène de fraude qui s'est produit chez Volkswagen et qui a accéléré les décisions du Gouvernement en la matière. Nous avons d'ailleurs longuement débattu, lors de l'examen du projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte, de la question des transports propres. J'ai eu l'occasion de présenter ce matin même en Conseil des ministres un plan global pour la qualité de l'air qui prévoit des actions très efficaces, attendues depuis longtemps.

Tout d'abord, l'indemnité kilométrique vélo, dont la création est due à un amendement parlementaire *(Applaudissements sur les bancs du groupe écologiste)*, a été fixée à 25 centimes le kilomètre. C'est un signal très fort en faveur du transport propre.

Il y a également la réforme de la gestion des pics de pollution, suite au rapport qui m'a été remis et conformément à mes engagements, pour que la réponse soit plus rapide, plus forte et mieux concertée avec les élus locaux et les associations.

Vient enfin la création des certificats de qualité de l'air. Ceux-ci avantageront bien évidemment les véhicules électriques ou fonctionnant à l'hydrogène, c'est-à-dire qui produisent zéro émission, ainsi que les véhicules à essence les plus propres et enfin seulement les nouveaux véhicules diesel, car certains constructeurs ont fait d'importants efforts.

Comme l'a indiqué le Premier ministre, il faut naturellement en finir avec l'avantage accordé au diesel pour tenir compte de ses effets sur la pollution atmosphérique.

Après avoir lancé l'appel à projet « Villes respirables en cinq ans », j'ai eu le plaisir de recevoir de nombreuses réponses. Une vingtaine de villes lauréates, de toutes sensibilités politiques, viennent d'être retenues. Elles recevront un soutien financier, prélevé sur le Fonds de transition énergétique pour la croissance verte. Et je me réjouis de voir l'imagination, la créativité, l'inventivité et la volonté politique dont font preuve les collectivités territoriales pour offrir un air plus sain à nos concitoyens. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.)*

LIGNES À GRANDE VITESSE EN BRETAGNE

M. le président. La parole est à M. Marc Le Fur, pour le groupe Les Républicains.

M. Marc Le Fur. Monsieur le Premier ministre, le Gouvernement a pris très récemment la décision de financer une nouvelle ligne TGV entre Bordeaux et Dax, ainsi qu'entre Bordeaux et Toulouse.

C'est une très bonne nouvelle et je m'en réjouis pour nos amis du sud-ouest. Vous avez fait preuve de volontarisme mais je vous demande d'agir de même pour d'autres projets, en particulier les aménagements nécessaires de la ligne TGV entre Rennes et Brest ainsi qu'entre Rennes et Quimper.

Il s'agit de mettre les villes de Brest et de Quimper à trois heures de Paris, conformément aux engagements initiaux du projet que vous portiez naguère. Des études ont été menées, des débats organisés, mais pour le moment, aucune décision n'a été prise.

Dans les dix ou quinze prochaines années, les six extrémités de notre Hexagone seront toutes desservies par une ligne TGV, à l'exception de l'Ouest et de la Bretagne, ce qui suscite un sentiment de relégation, voire de discrimination et d'incompréhension. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Les Républicains.)*

De surcroît, les déceptions s'accumulent pour les Bretons. Vous aviez promis trois milliards, monsieur le Premier ministre – votre prédécesseur, deux milliards. Nous n'avons rien vu venir !

Le contrat de plan est si décevant qu'il a été signé en catimini, presque clandestinement, parce qu'il n'y avait rien à afficher. Voilà les réalités. La crise agricole touche toute une région. Voilà la réalité !

Ces déceptions se multiplient, jusqu'à la décentralisation de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer, petit dossier que vous aviez eu raison d'engager, mais qui, malheureusement, n'aboutit pas et se perd dans un contentieux mal mené.

Monsieur le Premier ministre, essayez de nous rassurer ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe Les Républicains.)*

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé des transports, de la mer et de la pêche.

M. Alain Vidalies, secrétaire d'État chargé des transports, de la mer et de la pêche. Monsieur le député, vous avez rappelé la décision prise par le Gouvernement de poursuivre la procédure de construction de la LGV Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax, en tenant compte de trois éléments nouveaux intervenus depuis la publication du rapport d'enquête : la réponse de Réseau ferré de France, une étude

complémentaire sur les solutions alternatives, à l'état d'actualité, et surtout la décision prise au niveau européen de financer l'ensemble des études relatives à ce tracé.

M. Charles de La Verpillière. Et la Bretagne ?

M. Alain Vidalies, secrétaire d'État. Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, nous avons décidé de poursuivre ce dossier très important puisqu'il concerne l'Arc atlantique mais aussi la liaison avec l'Espagne, Toulouse étant la quatrième agglomération de notre pays.

M. Philippe Le Ray. La réponse !

M. Alain Vidalies, secrétaire d'État. Vous opposez ce dossier à celui de liaisons nouvelles dans l'ouest, en Bretagne et en Pays de Loire.

Monsieur Le Fur, vous connaissez suffisamment les procédures pour savoir qu'il y a toujours, comme pour le grand projet ferroviaire du sud-ouest, GPSSO, une première phase préalable, celle du débat public.

Quel Gouvernement, quelle majorité a lancé le débat public sur ce sujet ? C'est ce Gouvernement, c'est cette majorité, dès la fin de 2013. Ce débat public a abouti début 2015 au dépôt d'un rapport dont se dégageaient plusieurs options. Une solution simple a été identifiée et, aujourd'hui, nous travaillons à la poursuite du débat public, conformément à la demande de la commission du débat public.

M. Philippe Le Ray. Et le résultat ?

M. Alain Vidalies, secrétaire d'État. Les contrats de plan signés, non pas clandestinement mais par le Premier ministre lui-même, prévoient un financement à hauteur de 40 millions d'euros.

M. Philippe Le Ray. Bla-bla-bla.

M. Alain Vidalies, secrétaire d'État. La procédure suit son cours et le Gouvernement, avec la Bretagne et les Pays de la Loire, permettront que les financements soient assurés.

M. Alain Chrétien. Avec quel argent ?

M. Alain Vidalies, secrétaire d'État. Votre question est si incohérente, monsieur Le Fur, que je ne peux m'empêcher de penser qu'elle a un petit parfum de campagne électorale. *(Exclamations sur les bancs du groupe Les Républicains, applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.)*

M. Franck Gilard. Ce n'est pas ainsi que l'on traite un député !

POLITIQUE EN FAVEUR DE LA MONTAGNE

M. le président. La parole est à Mme Bernadette Laclais, pour le groupe socialiste, républicain et citoyen.

Mme Bernadette Laclais. Monsieur le Premier ministre, ce vendredi 25 septembre, vous avez présidé un conseil national de la montagne qui fut l'occasion de présenter la feuille de route du Gouvernement en matière de politique en faveur de la montagne. C'est avec une grande satisfaction que le monde de la montagne a noté les avancées que vous avez annoncées pour nos territoires.

Vous avez tout d'abord affirmé la nécessité, face au défi climatique, d'agir pour que la montagne reste attractive et mette toutes les chances de son côté. La montagne a des atouts et représente un patrimoine inestimable pour les

générations futures mais rien ne peut se faire sans les montagnards qui, comme vous l'avez souligné, ont su s'adapter, innover, inventer.

Vous avez d'ores et déjà annoncé des mesures pour faciliter la vie quotidienne, notamment l'accès aux soins, au numérique, à la vie professionnelle. Il faut en effet conforter l'activité dans nos zones de montagne, qu'il s'agisse du secteur touristique, agricole ou industriel. Il faut permettre d'adapter les normes aux situations particulières que connaissent les zones de montagne – le relief, la géographie, le climat et les pointes saisonnières.

Le président de la commission permanente du conseil national de la montagne, notre collègue Joël Giraud, le rappelle souvent : la pluriactivité au sein de ces territoires est une nécessité. Encore faut-il la faciliter.

Les travailleurs saisonniers doivent être accompagnés, protégés et sécurisés dans leurs parcours professionnels, très marqués par la précarité.

Vous avez également annoncé des évolutions importantes dans le domaine de la réhabilitation de l'immobilier de montagne. Ces évolutions très attendues marquent un tournant dans la conception même du modèle de développement de nos stations.

De même, nos territoires restent souvent marqués par des difficultés d'accès. Vous vous êtes montré déterminé à trouver des solutions innovantes pour mettre fin à l'enclavement dont souffrent encore certains massifs montagneux.

Comment envisagez-vous, monsieur le Premier ministre, cette nouvelle étape législative et selon quel calendrier ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.)*

M. le président. La parole est à Mme la ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité.

Mme Sylvia Pinel, ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité. Madame la députée, vous avez raison de rappeler combien la montagne est un territoire singulier et riche. Il compte de nombreux atouts, en particulier dans les domaines agricole, forestier, artisanal, touristique. Pour prendre en compte ses spécificités, le Premier ministre vous a confié une mission parlementaire, que vous partagez avec Annie Genevard. Le rapport que vous lui avez remis contient de nombreuses propositions concrètes pour la vie quotidienne des habitants.

Sur la base de vos propositions, le conseil national de la montagne s'est réuni sous la présidence du Premier ministre, le 25 septembre dernier, afin d'élaborer une feuille de route qui constitue l'acte II de la loi montagne et reprend un certain nombre de vos propositions. Vous en avez rappelé les principales, en matière de qualité de vie – accès aux soins, aux services publics, la couverture numérique, un aménagement équilibré du territoire. Vous avez insisté sur l'importance du tourisme et l'évolution que nous voulons engager en réorientant le dispositif Censi-Bouvard pour réhabiliter l'immobilier de loisir, condition indispensable au maintien de l'attractivité.

Vous avez aussi souligné les avancées en termes de pluriactivité et d'emploi.

Sur la base de votre rapport et des conclusions du conseil national de la montagne, dont je salue l'important travail, sous la présidence de Joël Giraud, vous allez approfondir et mener une concertation avec l'ensemble des acteurs pour

écrire un texte de loi qui tiendra compte des adaptations et des évolutions nécessaires dans tous les domaines que je viens de citer.

Je vous remercie une nouvelle fois, madame la députée, de vous impliquer autant dans ce dossier important et nécessaire pour l'équilibre des territoires. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.)*

BLOCAGE DE L'AUTOROUTE À ROYE

M. le président. La parole est à M. Stéphane Demilly, pour le groupe de l'Union des démocrates et indépendants.

M. Stéphane Demilly. Monsieur le Premier ministre, le 25 août dernier, à Roye, dans la Somme, une terrible fusillade faisait quatre morts, dont un nourrisson et un gendarme, ainsi que plusieurs blessés.

Le vendredi suivant, le juge d'application des peines, suivant les réquisitions du procureur d'Amiens et en application stricte de la loi, refusait au fils et au neveu de l'une des victimes membres de la communauté des gens du voyage une autorisation de sortie provisoire pour se rendre aux obsèques.

Dès lors, ce terrible événement basculait dans une autre dimension.

Dans la nuit du vendredi au samedi, une soixantaine de personnes installait un barrage à hauteur du péage de Roye sur l'A1, une des autoroutes les plus fréquentées d'Europe, brûlant des pneus et des palettes sur la chaussée.

M. Jacques Myard. Inadmissible !

M. Stéphane Demilly. Plusieurs milliers d'automobilistes étaient ainsi bloqués pendant des heures en plein week-end des retours des congés d'été et à la veille de la rentrée scolaire. L'objectif ? Faire changer une décision de justice qui ne convenait pas.

Le samedi matin, la cour d'appel d'Amiens autorisait alors en urgence les deux détenus à assister, sous escorte, aux funérailles de leur père et oncle. Le barrage fut levé progressivement et la circulation rétablie le samedi soir.

Monsieur le Premier ministre, ce revirement, sous la pression, la violence et les menaces est catastrophique pour l'opinion publique. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Les Républicains et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union des démocrates et indépendants.)* Il envoie à nos concitoyens le message qu'il faut casser, détruire, menacer pour obtenir gain de cause, ce qui est inacceptable dans un État de droit.

Ce n'est pas la décision en elle-même de permettre aux deux détenus d'assister à ces obsèques qui est choquante – décision que je n'ai pas d'ailleurs pas à commenter –, mais la méthode : le refus, puis l'acceptation en cédant sous la pression de la violence. On aurait dû accepter tout de suite ou pas du tout, me semble-t-il !

L'amertume, l'incompréhension, la consternation et la colère des forces de l'ordre et des habitants du territoire sont grandes – et encore plus grandes quand on sait que le coût des dégâts est estimé à plus de 500 000 euros !

M. Alain Chrétien et M. Yves Foulon. Qui va payer ?

M. Stéphane Demilly. Monsieur le Premier ministre, que répondre aux Françaises et aux Français qui n'ont pas compris que l'on puisse inverser une décision de justice en répandant la peur et la violence ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe Les Républicains et du groupe de l'Union des démocrates et indépendants.)*

M. le président. La parole est à Mme la garde des sceaux, ministre de la justice.

Mme Christiane Taubira, garde des sceaux, ministre de la justice. Monsieur le député, personne, ni dans la majorité ni dans l'opposition, et certainement pas au Gouvernement, n'a eu une seconde l'idée de considérer que cette obstruction à la libre circulation pouvait être tolérée.

M. Jacques Myard. Ah bon ?

M. Philippe Cochet. Où est la République ?

Mme Christiane Taubira, garde des sceaux. Vous faites référence à une décision prise par un juge d'application des peines à la suite d'une demande faite par deux détenus d'assister aux obsèques après une fusillade qui, vous l'avez rappelé, a fait plusieurs morts dans une même famille et a également provoqué la mort d'un des gendarmes qui intervenaient sur place.

M. Yves Fromion. Un détail !

Mme Christiane Taubira, garde des sceaux. Toutes les dispositions ont été prises pour nous assurer que ces obsèques se dérouleraient dans des conditions correctes. Il se trouve que cette décision du juge d'application des peines a fait l'objet, comme ce peut être le cas de toute décision de cette nature, d'un appel. La décision en appel n'a pas été prise sous la pression de cet acte,...

M. Stéphane Demilly. Oh !

M. Philippe Cochet. Incroyable !

Mme Christiane Taubira, garde des sceaux. ...qui est incontestablement condamnable et qui donne lieu à des poursuites. L'instance d'appel a examiné la situation et a simplement indiqué que, dans une circonstance pareille, une autorisation de sortie pouvait être accordée aux deux détenus sous escorte.

M. Patrice Verchère. Et le blocage de l'autoroute ? Répondez à la question ! Pourquoi les CRS ne sont-ils pas intervenus ?

Mme Christiane Taubira, garde des sceaux. Le juge d'application des peines avait omis de préciser que ces sorties pouvaient s'effectuer sous escorte.

Il ne s'agit donc ni d'une décision de circonstance ni d'une décision de subordination (*Vives exclamations sur les bancs du groupe Les Républicains*) : c'est une décision de justice libre. Cela n'occulte pas le fait que ce blocage de la circulation est absolument inacceptable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

M. Pierre Lellouche. Où sont les sanctions ?

TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS NON BÂTIES

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Giran, pour le groupe Les Républicains.

M. Jean-Pierre Giran. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

De nouvelles modalités fiscales introduites dans les lois de finances pour 2013 et pour 2014 conduisent aujourd'hui à une explosion de la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Elles instaurent en effet une majoration de plein droit de la valeur locative cadastrale, et cela à hauteur de 5 euros par mètre carré en 2015 et 2016 puis de 10 euros par la suite.

Au-delà des arguments selon lesquels cette mesure permettrait de libérer du foncier pour la construction de logements, force est de constater que ces nouvelles modalités fiscales imposées aux communes par la loi sont purement confiscatoires.

Dans ma commune de Hyères dans le Var, près d'une centaine de propriétaires est concernée ; ce qui signifie d'ailleurs que le chiffre de 2 000 propriétaires évoqué au niveau national est largement dépassé.

Les propriétaires visés voient souvent leur taxation multipliée par dix, par cent, voire par mille. Certes, s'ils obtiennent un permis de construire ou un permis d'aménager avant le 31 décembre, ils pourront bénéficier d'un dégrèvement. Mais que se passera-t-il, au regard de l'harmonie de nos territoires, si, pour échapper à cet impôt inique, un permis de construire de 40 ou 50 mètres carrés est alors déposé sur une parcelle de 5 000 ou 6 000 mètres carrés ? N'aurait-on donc le choix qu'entre une explosion de la taxe foncière sur le non bâti et un mitage incohérent de l'espace ?

Vous avez indiqué, monsieur le Premier ministre, qu'il fallait corriger les effets pervers de cette mesure. Je crois qu'il serait plus opportun de la supprimer. Dans tous les cas, je vous demande, au nom de propriétaires qui sont très rarement des nantis, de décider sans délai un moratoire dès 2015, de manière à ne pas appliquer cette mesure dans l'attente d'une modification ou d'une suppression de la loi. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe Les Républicains.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé du budget.

M. Christian Eckert, secrétaire d'État chargé du budget. Monsieur le député, je vous remercie du ton posé sur lequel vous avez soulevé cette question. J'ai néanmoins un point de désaccord avec vous sur l'origine de la mesure. Car celle-ci ne remonte pas à 2013 ou à 2014, mais au mois de mars 2012 – la précision est importante. Chacun l'aura compris, l'initiative de la disposition se trouve dans un amendement signé par de nombreux parlementaires de la majorité de l'époque.

Cela dit, la mesure a évolué dans le temps : de facultative, elle est devenue obligatoire ; sur ma suggestion, elle a été reportée d'un an ; les professions agricoles en ont été exclues, puisqu'il a été convenu que les adhérents à un régime de mutualité sociale agricole seraient exonérés.

Vous contestez le chiffre de 1 700 parcelles concernées. Je le confirme néanmoins. Cette disposition ne concerne à l'heure actuelle que 618 communes, qui se concentrent d'ailleurs sur quatre départements : 85 % des dossiers relèvent de quatre départements, dont le vôtre et trois autres situés dans la région parisienne.

Le Gouvernement est cependant conscient qu'il peut exister des difficultés. Les maires ont parfois mal transmis les listes des terrains concernés.

M. Sylvain Berrios. C'est ça, c'est la faute des maires !

M. Christian Eckert, secrétaire d'État. Ils peuvent du reste aménager ces listes.

Conformément à l'engagement du Premier ministre, et même si la mesure répond – vous l'avez dit – à un besoin de libération de foncier dans des zones tendues, nous sommes prêts à discuter avec le Parlement de modalités d'aménagement lors de l'examen des textes financiers que nous aborderons dès les prochaines semaines. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

STRATÉGIE FRANÇAISE EN SYRIE.

M. le président. La parole est à M. Rudy Salles, pour le groupe de l'Union des démocrates et indépendants.

M. Rudy Salles. Monsieur le Premier ministre, le conflit syrien, qui a fait à ce jour plus de 240 000 morts, est au cœur des débats de l'assemblée générale des Nations unies, ouverte ce lundi à New York. Dominée par le retour de la Russie sur le devant de la scène diplomatique, cette assemblée a mis à jour les paradoxes de la position française en matière internationale.

Alors que la France refusait jusqu'alors de frapper les djihadistes dans leur fief syrien, par crainte de conforter Bachar al Assad, le Président de la République a révisé, à la veille de l'assemblée générale, sa stratégie militaire.

La crise des réfugiés et les menaces terroristes qui pèsent sur la France ont accéléré ce changement de stratégie, prôné depuis toujours par l'état-major. Entre les positions russe et américaine, entre la volonté d'éradication de Daech et d'affaiblissement du maître de Damas, le message de la France apparaît de plus en plus brouillé.

M. Pierre Lellouche. Il est illisible!

M. Rudy Salles. Les raids aériens français, effectués avec une collaboration syrienne, sont en totale opposition avec les paroles de François Hollande à la tribune de l'ONU, affirmant qu'une transition politique en Syrie passera inévitablement par le départ du président syrien.

La France se conforte ainsi dans son isolement, encore renforcé depuis l'évocation par la chancelière allemande d'un éventuel dialogue avec Bachar al Assad, et l'évocation du maintien au pouvoir de celui-ci pendant une période de transition par le Premier ministre britannique.

Assez de cette cacophonie entre les grandes puissances à l'ONU, qui nous ridiculise aux yeux des djihadistes! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union des démocrates et indépendants.*) Assez de ces contradictions entre un réalisme militaire et une diplomatie teintée d'hypocrisie! Assez de voir l'image de la France de plus en plus isolée et affaiblie!

Monsieur le Premier ministre, pouvez-vous enfin nous indiquer avec précision quelle sera la partition française dans ce concert diplomatique? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union des démocrates et indépendants et sur quelques bancs du groupe Les Républicains.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger.

M. Matthias Fekl, secrétaire d'État chargé du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, monsieur le député Rudy Salles, le Premier ministre et le ministre de la défense ont apporté des éléments de réponse sur la Syrie, que je souhaite compléter. Je vous prie tout d'abord d'excuser le ministre des affaires étrangères, qui assiste en ce moment même à l'assemblée générale des Nations unies à New York, là où se trouve précisément sa place pour suivre les questions que vous évoquez.

Chacun sur ces bancs partage la même conviction et le même objectif. La guerre, qui déchire la Syrie depuis quatre ans et demi, doit cesser et les barbares monstrueux de Daech doivent être vaincus au plus vite.

M. Claude Goasguen. Et ceux d'Al-Qaïda!

M. Matthias Fekl, secrétaire d'État. C'est pourquoi le Président de la République a annoncé le 7 septembre des vols de reconnaissance au-dessus de la Syrie. La France a d'ores et déjà pu localiser et frapper ce dimanche un camp d'entraînement de Daech.

La solution en Syrie passe par une transition politique, qui passe elle-même par le départ de Bachar al Assad. Le président l'a clairement rappelé lundi lors de l'assemblée générale de l'ONU.

Comment imaginer un seul instant, monsieur le député, qu'un tyran, responsable de la mort de plus de 240 000 de ses compatriotes et d'un exil de plusieurs millions de personnes, puisse incarner l'avenir de son pays? Comment penser que le principal responsable du problème puisse en être la solution? Comment rester dans l'immobilisme ou espérer un retour au *statu quo* d'avant-guerre, sous prétexte que l'alternative serait pire?

C'est pourquoi la France redouble d'efforts avec ses partenaires, y compris l'Iran et la Russie, les pays voisins, les pays du Golfe, pour trouver une issue à ce conflit.

Le Président de la République a été très clair.

M. Pierre Lellouche. Ah bon?

M. Matthias Fekl, secrétaire d'État. Il y aura une action contre les djihadistes terroristes de Daech, un processus politique, dans le cadre agréé à Genève en juin 2012, et une aide massive aux pays voisins pour garantir le bon accueil des réfugiés.

La transition politique est la condition de tout le reste. La France, loin d'être isolée ou à la traîne, comme on peut l'entendre ici ou là, est en permanence à l'initiative, sous l'égide du Président de la République et du ministre des affaires étrangères.

M. Claude Goasguen. Mais elle est seule!

M. Matthias Fekl, secrétaire d'État. Faire émerger une solution politique, protéger les Français contre les terroristes, venir en aide aux réfugiés: seule une action globale est à la hauteur d'un grand pays comme la France. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

GRAND PARIS

M. le président. La parole est à M. Sylvain Berrios, pour le groupe Les Républicains.

M. Sylvain Berrios. Monsieur le Premier ministre, depuis le début du quinquennat de François Hollande, les communes semblent être vos principaux boucs émissaires. Sur les emprunts toxiques, vous avez pris le parti de protéger les banques contre les communes, et les villes attendent encore les arbitrages définitifs sur le fonds de soutien.

S'agissant des baisses de dotations, vous prétendez donner aux collectivités des leçons de bonne gestion, alors que toutes doivent voter un budget en équilibre, l'emprunt finançant exclusivement l'investissement. L'État, lui, s'affranchit allégrement de cette double contrainte, en augmentant de surcroît les impôts!

Sur la métropole du Grand Paris, les maires ont travaillé dans le cadre de la mission de préfiguration pour définir ensemble des périmètres correspondant à des projets de territoires dynamiques et consensuels, périmètres que vous vous êtes empressés de piétiner par décret!

Pire, vous avez accepté de recevoir des maires de votre famille politique pour négocier les contours du Grand Paris à Matignon, mais n'avez toujours pas donné suite à la demande de rendez-vous de quatorze maires du Val-de-Marne, dont vous voudriez sceller le sort des communes sans discussion. Dans ce département, près des trois quarts des conseils municipaux, représentant plus de 800 000 habitants, voteront contre les périmètres.

Monsieur le Premier ministre, la métropole du Grand Paris est un sujet fondamental, auquel les maires peuvent souscrire à condition d'être écoutés et respectés. Quand recevrez-vous les maires concernés et quelle suite donnerez-vous à l'avis unanime exprimé par les conseils municipaux? Quand écouterez-vous la voix des maires, donc la voix des Français? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe Les Républicains.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre de la décentralisation et de la fonction publique.

Mme Marylise Lebranchu, ministre de la décentralisation et de la fonction publique. Monsieur le Président, mesdames et messieurs les députés, monsieur le député Sylvain Berrios, la métropole du Grand Paris a été décidée en deux fois. Elle a d'abord fait l'objet d'un article dans la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite loi MAPTAM, fortement débattu au Parlement. Jean-Marc Ayrault puis Manuel Valls ont ensuite accepté que l'on revoie totalement la copie. À la demande du Premier ministre, nous avons trouvé un accord ici même, pour avancer progressivement sur ce dossier compliqué.

Deux engagements ont été respectés. La mission de préfiguration permet aux syndicats de la métropole du Grand Paris, sous l'autorité de M. Devedjian, de faire un certain nombre de propositions et de commencer à travailler – ce qu'ils font, d'arrache-pied – sur le pacte financier et fiscal. Nous œuvrons aussi à l'organisation des communes, à la fois sur les territoires inframétropolitains et sur la nouvelle première couronne de la métropole. C'est une tâche ardue, dans la mesure où les intercommunalités, en 2010, n'ont été ni rendues obligatoires ni encouragées en Île-de-France. Nous avons essayé de combler un retard certain.

J'ai rencontré tous les élus qui l'ont demandé, et je me tiens à la disposition de ceux du Val-de-Marne. Avec les préfets, nous avons travaillé, en bonne intelligence je crois, à la recherche de solutions satisfaisantes. Ce n'est pas un dossier partisan, mais transpartisan. La tâche s'avère difficile, car nous avons proposé, et cela a été accepté, que de grands centres de développement, dans le Val-de-Marne comme ailleurs, restent en dehors de la métropole, afin d'équilibrer le territoire.

M. Sylvain Berrios. Acceptez de recevoir les élus!

Mme Marylise Lebranchu, ministre. Bien évidemment, je vous donne rendez-vous quand vous le voudrez, avec les maires du Val-de-Marne.

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures quinze, est reprise à seize heures vingt-cinq, sous la présidence de Mme Catherine Vautrin.*)

Un code du travail supplétif incitera-t-il vraiment à négocier ?

13/10/2015



L'Association française du droit du travail (AFDT) a décidé de faire entendre sa voix sur la réforme du travail. Professeurs de droit et magistrats s'accordent à dire que le débat est mal engagé et mettent en garde contre une réforme qui pourrait ne pas produire les effets escomptés.

La réforme du droit du travail est devenue un sujet omniprésent ; elle pourrait même devenir l'un des enjeux de la présidentielle de 2017. Mais le débat est-il bien engagé ? L'Association française de droit du travail (AFDT) a décidé à son tour de s'emparer du sujet et de donner plus de force à la parole des juristes. C'est au sein même de la Cour de cassation, quai de l'Horloge, que professeurs de droit et magistrats se sont réunis lundi matin pour remettre certaines pendules à l'heure.

Un débat ancien mais sous une forme nouvelle

Débattre du droit du travail n'est pas nouveau. En revanche, "ce qui est nouveau dans le débat actuel c'est que toutes les questions qui se rapportent au droit du travail sont simultanément posées", constate le président de la chambre sociale de la Cour de cassation, Jean-Yves Frouin. L'autre nouveauté est que "tout le monde s'en empare : politiques, médias, grand public. On n'a jamais autant entendu parler du droit du travail !". Ce que confirme Patrick Quinqueton, conseiller d'Etat : "C'est un débat à la fois relativement ancien et nouveau sous sa forme. C'est sans doute la première fois que l'existence même du droit du travail, la légitimité du code du travail et le débat sur les sources sont posés. C'est aussi la première fois qu'on assiste à une mise en scène visible de la remise en cause du droit du travail en jetant le "gros livre rouge" symbole de ce que doivent appliquer les entreprises".

La questions des sources a pris trop de place

Mais les questions posées sont-elles les bonnes ? Ce n'est pas l'avis des experts présents lundi. Marie-Laure Morin, directrice de recherche au CNRS, dénonce "une préemption des économistes, qui font du débat sur le droit du travail un débat sur le marché du travail". Or, comme le souligne Antoine Lyon-Caen, professeur de droit à l'université Paris-Ouest-Nanterre- La-Défense, "le droit du travail n'a pas été pensé



comme un outil de stimulation de la mobilité professionnelle et du recrutement".

Antoine Lyon-Caen dénonce un autre travers des discussions en cours : "La question des sources est devenue centrale. Or, dans les pays voisins, l'accent n'est pas autant mis sur les problèmes de source. Pourquoi sommes-nous obsédés par cela ?". Selon le professeur, c'est "l'obsession du chômage" de ceux qui parlent du droit du travail qui explique "notre obsession de ne parler que des sources". Ce prisme déformant est également condamné par le professeur de droit de Montpellier, Paul-Henri Antonmattei. "Le risque est d'opposer les sources alors qu'il faut les concilier. Le droit du travail est une oeuvre collective. Il faut mieux articuler les sources pour répondre aux objectifs assignés au droit du travail, et la loi a un rôle fondamental à jouer".

Le risque d'une modélisation du droit du travail

Pour Pascal Lokiec, professeur de droit à l'université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense, l'un des dangers actuels est de vouloir "modéliser" le droit du travail. "Toutes les propositions sont construites sur le même modèle : un code du travail allégé, un droit supplétif, le reste étant renvoyé à la négociation collective. Mais le droit contrairement à l'économie ne se prête pas à la modélisation". Il dénonce un certain nombre de faux-semblants dont celui "d'alléger le code du travail pour le simplifier". Un miroir aux alouettes selon lui. "Ce qui ne sera pas dans le code du travail sera ailleurs. Le droit du travail ne doit pas être à la carte dans l'intérêt des salariés mais aussi des entreprises, surtout dans les TPE".

Le pari risqué d'une loi supplétive

Enfin, l'un des piliers de la réforme telle qu'envisagée par le rapport Combrexelle semble bien fragile pour les juristes, celui d'une loi devenue supplétive, à défaut de conclusion d'accords majoritaires. Avec, en toile de fond, une négociation collective qui renforcerait les syndicats. "C'est l'inverse qui risque de se produire. On pose les bases d'un affaiblissement des syndicats", assure Pascal Lokiec. "Le vivier d'emplois est dans les TPE ; or dans les TPE il n'y a pas d'acteurs pour négocier". Par ailleurs, "seront-ils nombreux à signer face à une loi supplétive qui s'appliquera à défaut d'accord majoritaire ?". Rien n'est moins sûr, selon le professeur de droit qui redoute que "pour donner du grain à moudre aux syndicats on abaisse les droits des salariés".

Marie-Laure Morin résume ainsi l'impasse dans laquelle on risque d'enfermer le droit du travail : "Si les protections sont trop importantes, les syndicats ne vont pas signer ; si les protections sont trop faibles, les employeurs ne vont pas signer !"

✍ Florence Mehrez



URL : <http://www.twitter.com>

PAYS : France

TYPE : Médias sociaux



► 13 octobre 2015

[Cliquez ici pour accéder aux données actualisées du tweet](#)



François Bourboulon

@fbourboulon

14170
Tweets

1016
Following

5530
Followers

#CPA : le rapport France Stratégie sur le Compte Personnel d'Activité à télécharger @FondationITG
<http://t.co/04A5rZD9IA>

#CPA : le rapport France Stratégie sur le Compte Personnel d'Activité
à télécharger @FondationITG <http://t.co/04A5rZD9IA>



CICE: la révolution de l'offre n'aura pas lieu



Appelé à évaluer le CICE, **France Stratégie** a dû suspendre son jugement. Il faudra attendre 2016 pour savoir si le CICE, comme son nom l'indique, a contribué à l'emploi et à la compétitivité. Les données globales livrent un message ambigu : au premier trimestre 2015 l'investissement baissait légèrement à 22,7% contre 23,1 en 2014, alors même que le taux de marge augmentait à 31,1% contre 29,5 en 2014.

La première évaluation se résume à deux constats: le CICE est à la fois un succès paradoxal et un échec paradoxal.

Un succès car le dispositif fonctionne, que les crédits sont consommés et que l'usine à gaz inventée s'est mise en route non sans quelques ratés initiaux (fin juillet 2015, 14,2 milliards étaient engagés et 7,7 milliards décaissés soit un rythme doublé par rapport à 2014). Le dispositif de préfinancement BPI a fonctionné notamment au profit des entreprises en difficulté. Mais un succès paradoxal car ce sont les salariés les moins qualifiés payés au voisinage du smic et les PME en difficulté qui ont bénéficié de la manne publique.

Un échec car ce ne sont pas les entreprises industrielles exposées qui sont les principales bénéficiaires du dispositif, ce sont au contraire les entreprises de service abritées, les entreprises de distribution qui ont raflé la mise.

Un échec paradoxal car contrairement à ce qu'affirment les « Frondeurs » ce n'est pas une politique de l'offre qui a échoué mais au contraire une nième version de soutien à la demande qui s'est imposée sous le masque de l'aide aux entreprises. Les vrais bénéficiaires du CICE sont en effet les salariés qui ont vu augmenter leurs salaires.

Reprenons le film pour comprendre ces paradoxes en cascade.

En confiant un rapport à Louis Gallois sur la compétitivité de la France et sur l'accélération de la désindustrialisation, François Hollande entend faire œuvre pédagogique à gauche : l'entreprise n'est pas l'ennemie, ses profits servent l'emploi et l'investissement. Les conclusions et les prescriptions de Gallois sont claires. Les entreprises françaises ont des coûts trop élevés pour les produits de moyenne gamme qu'elles vendent (compétitivité coût) ce qui déprime leurs marges et leur interdit d'investir dans la montée en gamme. Ou bien, dit autrement, les entreprises françaises ne vendent pas suffisamment de produits haut de gamme (compétitivité hors-coût) pour amortir les coûts qu'elles supportent. Seuls un choc de compétitivité passant par des baisses des coûts sociaux et fiscaux immédiats et un plan de compétitivité à moyen et long terme passant par des réformes structurelles et des investissements massifs dans l'économie de la connaissance

peuvent la restaurer. Seules des règles durables et stables en matière administrative, sociale et fiscale peuvent rétablir le climat de confiance indispensable à la reprise de l'investissement et de l'emploi. Au cœur des préconisations du rapport Gallois, un effort massif est demandé sur la baisse des coûts salariaux entre 1 et 3,5 SMIC car c'est ainsi qu'on peut aider les entreprises industrielles, innovantes et exportatrices.

Avec le CICE, François Hollande a l'opportunité de commencer à corriger les ravages de sa politique fiscale tout en faisant auprès de ses propres troupes la pédagogie de la création de richesses. Mais sa réponse est essentiellement politique : le principe du choc d'offre est retenu, mais son application est différée et fragmentée. Le transfert des charges patronales vers une assiette fiscale autre que le travail est retenu, mais c'est l'impôt sur les sociétés qui sera réduit. Quant au recours à la TVA, il se fait sur un mode mineur pour écarter la CSG. La portée du choc de compétitivité sera donc limitée. Les montants en cause (20 milliards au lieu des 50 envisagés), le calendrier (étalé sur trois ans et non immédiat) et les modalités (conditionnalité réelle ou pas) en témoignent. Mais là n'est pas le plus important : le gouvernement s'engage à réduire les charges à travers le crédit d'impôt pour les salaires compris entre 1 et 2,5 Smic. Ainsi une mesure de compétitivité est transformée en une mesure emploi favorisant les bas salaires et les basses qualifications. Au total, deux mois après un choc fiscal violent essentiellement supporté par les entreprises et les épargnants et justifié par la volonté de préserver la consommation en surtaxant l'épargne oisive, le gouvernement change de direction et reconnaît que la priorité est à l'emploi, et à la restauration des marges des entreprises.

Le CICE intervenant après le choc fiscal de 2012 voit donc le triomphe de Bercy, hostile à des mesures favorisant les hauts salaires, indifférent aux problèmes de spécialisation et de compétitivité et globalement acquis à une logique de hausse des impôts plus que de baisse des dépenses.

Ainsi lorsque **France Stratégie** feint de découvrir que le CICE a essentiellement servi à améliorer la situation financière des entreprises de service les moins innovantes, les moins exportatrices et dont la force de travail est essentiellement composée de salariés payés au voisinage du SMIC comme La Poste ou Auchan, on peut donc simplement noter qu'il s'agit exactement de l'effet qu'on pouvait attendre des mesures prises : les décisions de Hollande ont vidé pour une large part les recommandations de Gallois, le président a opéré une torsion politique. En tête des secteurs bénéficiaires on trouve l'hôtellerie et la restauration (87% de la masse salariale concernée) les activités de services administratifs (81%) ou la construction (78%). A l'inverse la filière transports ou l'industrie électronique ne sont concernés qu'à hauteur de 48 et 35%.

Du reste, en lançant le Pacte de responsabilité 18 mois plus tard François Hollande ne fait que prendre acte de l'échec du succès du CICE à savoir le faible impact sur les entreprises innovantes et exportatrices, d'où un volet baisse de charges pour les entreprises à forts coûts salariaux (entre 1 et 3,5 SMIC comme proposé par Gallois) mais là encore l'assaut de Bercy va limiter la portée de la mesure puisque sur les 10 milliards prévus 5 iront à une mesure bas salaires.

Une fois de plus tout se passe comme si l'ardeur réformatrice social-libérale manifestée par les « cadeaux faits aux entreprises » était combattue par les tenants de gauche d'une politique de la demande alors qu'en réalité CICE et Pacte de Responsabilité agissent comme des dispositifs de soutien aux bas salaires et donc à la demande.

Reste une objection décisive à l'ensemble CICE-Pacte de Responsabilité : lorsque les entreprises retrouvent des degrés de liberté, elles augmentent les salaires au lieu d'investir ou de baisser leurs prix ! Pour les tenants de la baisse des charges au voisinage du SMIC c'est une confirmation de plus des vertus de la baisse de charges pour la création d'emplois et à l'inverse de l'ineffectivité des baisses de charges pour peser sur la spécialisation.

L'argument ne manque pas de surprendre car précisément tout l'objet du rapport Gallois était de montrer que la désindustrialisation venait de loin, que la montée en gamme prendrait du temps et qu'à l'inverse la seule dévaluation fiscale n'aurait pas d'effet sur la spécialisation. Là aussi on s'étonne de découvrir à l'arrivée ce qu'on a injecté au départ : les pénuries de compétences, l'abandon de pans entiers de l'industrie, le temps et les développements nécessaires pour

ré-atteindre la frontière technologique ne peuvent être abolis en 18 mois.

Résumons-nous : une politique de l'offre qui passe d'abord par un matraquage fiscal, puis par une faible pression sur la dépense publique, puis par une simulation de l'emploi non qualifié, puis par une dose homéopathique de soutien aux entreprises exposées et enfin par des mesures différées de baisses d'impôt et de charges devrait bouleverser les conditions productives et le mode d'insertion de la France dans une économie mondialisée ! Le plus étrange dans ce constat est l'étonnante continuité entre Sarkozy et Hollande : entre 2009 et 2014 les dépenses publiques continuent à augmenter de 0,4 points de PIB et les recettes fiscales de 3,6 quand les chiffres comparables sont de -3,5% et 0,2 en Allemagne et -5,3 et -0,2 au Royaume-Uni. Peu importe l'emballage, peu importent les partis au pouvoir, la technostructure pousse les mêmes solutions qui se trouvent de plus confortées par les syndicats. La politique de l'offre aura fourni une étonnante diversion au débat public au sein de la gauche. C'est peut être le seul point positif : à défaut d'avoir réalisé cette politique on a en a acclimaté l'idée à gauche !

© Telos. Reproduction strictement interdite.





Didier Cozin : Les Comptes divers et variés sont une trouvaille pour faire accepter l'inéquité sociale

Ressources

Fichiers

- [LeFigaro_09octobre2015_CPA.pdf](#)

Le compte personnel d'activité est-il la solution pour faire face aux enjeux de formation continue de l'ensemble des actifs ?

Faut-il en passer par une ponction des droits à congés payés pour l'alimenter ?

Le sujet de la formation ne pourra être entièrement traité que par des campagnes et programmes « pharaoniques » visant une partie de la population à un instant T.

Au-delà des métiers innovants du futur que nous devons « apprivoiser », les analyses actuelles du chômage font émerger trois points :

1. les « nouveaux entrants » trouvent de plus en plus difficilement une entreprise (le tri sélectif se faisant sur le label du diplôme) ;
2. les « jeunes seniors » de plus de dix ans d'expérience ont du mal à trouver un « second souffle » ;
3. les « seniors + » (plus de 56 ans) sont étiquetés « génération H » pour « has been ».

Le mot clef entre les trois est formation.

Au-delà de ces populations « sensibles », le chantier doit également enrôler l'éducation des connaissances et des compétences ainsi que l'acquisition du savoir (tant théoriques que manuelles).

Dès l'entrée en premier cycle, l'enfant doit recevoir une formation suffisamment simple et efficace pour ressentir ses premières appétences.

Cette formation doit pouvoir faire appel à tous les « systèmes de base » de notre corps humain (dont le système limbique) pour permettre au « jeune apprenti » de développer de manière équilibrée ses deux hémisphères.

Cet équilibre devrait également se retrouver à « l'âge de raison » (15 ans, classe de 3^{ème} au collège) lors du premier véritable choix d'orientation de sa vie.

La France doit se doter d'un véritable bassin d'experts en approche affinitaire dès la 3^{ème} du collège. Permettre à l'étudiant de se connaître, de se découvrir pour lui permettre de dépasser les « préjugés » (« bac S sinon rien »).

La France ne doit plus « dénigrer » les cycles courts professionnalisant (CAP, BEP, brevet professionnel...), les bac pro, l'apprentissage (via les CFA...) voire plus largement un grand nombre de métiers techniques, artistiques...

La course à l'élite, issue d'une poignée d'écoles majoritairement « scientifiques » (bac S quasi obligatoire dont Sciences-Po pour préparer à l'entrée à ENA) a montré ses « limites », principalement en termes de « proximité de terrain » (connaissance des métiers exercés par les salariés du secteur...).

La France doit également reconstruire son approche éducative autour des secteurs relatifs au

social, au sociétal et à l'environnemental (l'humain au centre).

Par rebond, la France doit accompagner les associations à but non lucratif qui développeront de nouvelles activités collaboratives rémunérées dans les années à venir (transfert du capital financier vers le capital social).

La France doit également encore plus fortement aider à former les « jeunes créateurs » au défi, au risque et à l'innovation, dès la classe de 3^{ème} au collège.

Source de réflexion : Le Figaro du 09 septembre 2015.



Remise du rapport sur le compte personnel d'activité

Le rapport de **France Stratégie** sur le compte personnel d'activité a été remis à Manuel Valls, Premier ministre, en présence de Myriam El Khomri, ministre du Travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, vendredi 9 octobre.



Le Premier ministre avait chargé **France Stratégie** d'animer une réflexion sur les options envisageables pour la mise en place du compte personnel d'activité.

Le compte personnel d'activité consiste à regrouper dans un même dispositif plusieurs droits acquis au cours de la carrière professionnelle, afin que la personne les conserve quels que soient ses changements d'emploi ou de statut. Il sera mis en place à compter du 1er janvier 2017. ([cliquez ici pour en savoir plus](#)).

La commission a établi un diagnostic sur les évolutions du marché du travail et l'adaptation de la protection sociale aux nouvelles formes d'emploi. Elle a énoncé des principes pouvant guider la construction du compte, et proposé trois scénarios pour sa mise en place. Elle s'est également attachée aux modalités pratiques d'accompagnement des individus, et s'est intéressée aux aspects concrets du fonctionnement du compte, notamment ses aspects numériques.

Un dispositif à construire dans le dialogue avec les partenaires sociaux

Conformément à la loi du 17 août 2015, une concertation va désormais être engagée avec les organisations professionnelles d'employeurs et syndicales de salariés représentatives au niveau national et interprofessionnel. Celles-ci ouvriront, si elles le souhaitent, une négociation interprofessionnelle.

Le compte personnel d'activité sera au cœur de la prochaine conférence sociale prévue le 19 octobre, qui sera le point de départ de la concertation. La table ronde 1 "La sécurisation des parcours professionnels et la création du compte personnel d'activité", présidée par Myriam El Khomri, y sera consacrée.

[Cliquez ici pour télécharger le rapport \(PDF 3 Mo\)](#)

travail-emploi.gouv.fr



Un compte personnel d'activité pour les étudiants salariés ?

Accueil > Actualités > Un compte personnel d'activité pour les étudiants salariés ?

Dans un rapport remis au Premier ministre, Manuel Valls, **France Stratégie** propose que les étudiants exerçant à temps partiel des activités rémunérées ainsi que les stagiaires soient concernés par le compte personnel d'activité.

Il y a quelques mois, Manuel Valls, Premier ministre, annonçait la création prochaine d'un compte personnel d'activité (CPA). Vendredi 9 octobre, **France Stratégies** lui a remis un rapport sur le sujet en proposant que les étudiants exerçant à temps partiel des activités rémunérées ainsi que les stagiaires soient concernés.

Un système à points

L'objectif du compte personnel d'activité est de sécuriser les parcours professionnels et de « poser les bases d'une vraie sécurité sociale professionnelle », expliquait le Premier ministre. Pour **France Stratégies**, « les droits venant alimenter le CPA pourraient être directement comptabilisés en points. Chaque jeune pourrait voir son CPA crédité d'un certain nombre de points (inversement proportionnel à son niveau de formation initiale le cas échéant, dans un souci d'équité) ». L'objectif ? Que ce système à points concerne toutes les personnes, dès l'âge de 16 ans.

Plusieurs scénarios

France Stratégies propose trois scénarios. Dans le premier le CPA serait « orienté vers la formation et plus largement la capacité de l'individu à évoluer professionnellement ».

Dans le second, il serait un « moyen de gérer plus librement et de façon plus flexible les différents temps, tout au long de la vie ». Dans le troisième, il serait « un moyen de mobiliser les droits et services permettant à chacun de concilier liberté et sécurité dans sa trajectoire ».

Ce rapport sera débattu lors de la Conférence sociale qui aura lieu le 19 octobre. Celle-ci réunira les organisations syndicales, patronales et le gouvernement.

Orientations Mis en ligne le Mardi 13 Octobre 2015